

**Assemblée générale**

Soixante-septième session

18^e séance plénièreSamedi 29 septembre 2012, à 9 heures
New York*Documents officiels*

Président : M. Jeremić (Serbie)

La séance est ouverte à 9 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)**Débat général**

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nebojša Kaludjerović, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne du Monténégro.

M. Kaludjerović (Monténégro) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Monténégro. Pour commencer, je voudrais m'adresser à deux amis et collègues. Je tiens tout d'abord à vous féliciter, M. Vuk Jeremić, pour votre élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Comme toujours, vous pourrez compter, Monsieur, sur la pleine coopération et l'appui total du Monténégro dans cette tâche importante. Je tiens aussi à rendre hommage à M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser pour sa contribution aux travaux de l'Assemblée générale, particulièrement en ce qui concerne la promotion de la médiation comme moyen de régler les différends par des moyens pacifiques.

Je tiens aussi à remercier tout spécialement le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de ses efforts pour promouvoir le multilatéralisme et l'action conjointe en vue de garantir un monde pacifique, sûr et prospère. Je voudrais notamment réaffirmer combien nous avons apprécié sa récente visite fructueuse au Monténégro, qui

a confirmé le partenariat solide qui existe entre l'ONU et mon pays.

Le Monténégro a toujours été fermement attaché à la coopération multilatérale et au respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous l'avons démontré au niveau de notre région en encourageant des relations de bon voisinage et la coopération régionale, mais aussi dans le monde en adhérant et participant aux efforts mondiaux de maintien et de consolidation de la paix.

La Réunion de haut niveau sur l'état de droit, qui a précédé le présent débat général, a une fois de plus souligné l'importance de la gouvernance démocratique et du respect des droits de l'homme. Ce sont là des conditions indispensables à la prospérité de tous nos citoyens et de la société en général. Tout échec à cet égard est l'affaire de tous. Nous insistons, par conséquent, sur le fait que tous les pays ont la responsabilité individuelle de renforcer l'état de droit et de promouvoir les droits de l'homme, et sur le rôle de l'ONU pour appuyer de manière suffisante et efficace ces efforts. Respect de l'état de droit au niveau international, appropriation nationale des actions dans le domaine de l'état de droit et intégration et mise en œuvre véritable des normes internationales dans les systèmes juridiques nationaux, tels sont nos objectifs clefs.

Le renforcement du partenariat international pour maintenir et consolider la paix et la sécurité est capital. En tant que pays méditerranéen, nous partageons les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



préoccupations de la communauté internationale face aux événements récents survenus dans le sud de la Méditerranée et au Moyen-Orient.

L'ampleur et les conséquences de la violence en Syrie sont un rappel brutal de l'importance des mesures de prévention pour préserver la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi il est nécessaire d'améliorer les capacités de l'ONU en matière de prévention et de renforcer le rôle du dialogue et de la médiation dans le règlement pacifique des conflits. Le Monténégro plaide vigoureusement en faveur d'une approche qui mette l'accent sur la prévention et l'élimination rapides des menaces avant qu'elles ne se transforment en sources de conflit.

La responsabilité de protéger et sa mise en œuvre opérationnelle demeurent une tâche clef. À l'ère de la responsabilité, les auteurs de crimes contre l'humanité ne peuvent rester impunis. Les pays doivent faire la preuve de leur ferme attachement à l'état de droit, au respect des droits de l'homme et des libertés, à la démocratie et au non-recours à la force dans le règlement des conflits.

Le Monténégro est prêt à accroître sa participation aux opérations de maintien de la paix, dans la mesure de ses capacités et conformément aux efforts internationaux. Nous appuyons tout particulièrement les initiatives de l'ONU visant à améliorer la protection des civils et à développer les capacités civiles pour préserver la stabilité grâce à une meilleure exécution des mandats confiés aux missions de maintien de la paix. À cet égard, nous sommes pleinement favorables à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et au renforcement du rôle des femmes dans les situations de conflit et d'après-conflit.

Mon pays est résolument attaché à la mise en œuvre complète de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ainsi qu'au régime de sanctions. S'agissant de l'examen de la Stratégie mondiale, nous approuvons totalement la proposition du Secrétaire général de nommer un coordinateur afin d'améliorer la coordination, la cohérence stratégique et la mise en œuvre concrète de ce document.

Nous approuvons pleinement les efforts mondiaux en faveur du désarmement et de la non-prolifération, mais nous signalons aussi que la lutte contre des menaces transnationales, telles que la traite d'êtres humains, la cybercriminalité et le commerce illicite de stupéfiants, requiert une approche globale.

En tant que pays multiculturel, le Monténégro fonde sa société sur les principes de l'entente, de la tolérance et du respect mutuel. La diversité ne divise pas notre société, elle l'enrichit, grâce à la tradition et à la confiance mises en place tout au long de la longue histoire monténégrine. Nous l'avons vu récemment, les différences peuvent facilement être exploitées à mauvais escient pour encourager des actes de violence gratuits contre des innocents, ce qui est inacceptable. C'est pourquoi, mon pays demeure très attaché à la promotion du dialogue et de la tolérance entre les cultures et du respect à tous les niveaux.

Six ans après avoir recouvré son indépendance, le Monténégro a accompli d'importants progrès, tant au niveau du développement interne que dans les relations internationales. Nous entretenons de très bonnes relations avec tous nos voisins, alors que la région dans son ensemble doit démontrer qu'elle est capable de renforcer la coopération globale.

Le Monténégro participe activement à tous les processus et initiatives régionaux visant à accroître la coopération mutuelle et constructive et à renforcer la sécurité et la stabilité en Europe du Sud-Est. Malgré un passé agité, la région est rassemblée aujourd'hui derrière un objectif stratégique commun : l'intégration européenne. Bien qu'il reste des questions qui nécessitent l'aide et l'appui de la communauté internationale, nous avons réussi à atteindre un nouveau niveau de confiance, de développement et de maturité qui a permis à chaque pays de progresser individuellement dans l'intégration européenne et euro-atlantique. L'ouverture, en juin de cette année, des négociations sur notre accession à l'Union européenne et le fait que nous continuons de progresser sur le volet euro-atlantique sont des témoignages forts des résultats que nous avons obtenus. Nous sommes pleinement déterminés et occupés à poursuivre la mise en œuvre des réformes et à atteindre les normes internationales les plus élevées, en particulier dans les domaines de l'état de droit, des droits de l'homme, des libertés et de la gouvernance démocratique. Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines consolideront notre stabilité politique et notre prospérité économique, ce qui est essentiel en cette période de crises en constante évolution qui nous touchent tous.

Les succès enregistrés par les processus d'intégration ne signifient pas que nous n'avons pas de problèmes. Nous attachons une grande importance au règlement des questions essentielles pour le développement de notre société telles que l'autonomisation des femmes,

l'amélioration de la situation des Roms et le règlement du statut des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables. Nous sommes fermement résolus à nous attaquer à ces défis complexes en appliquant des solutions et des modèles efficaces et durables pour une meilleure intégration sociale de chaque individu. Nous sommes particulièrement conscients de cette nécessité à une époque où les disparités socioéconomiques sont de plus en plus visibles et exigent des efforts plus vigoureux de l'État pour être éliminées.

La promotion et le respect des droits de l'homme sont des objectifs importants de notre action nationale et de notre politique étrangère. C'est pourquoi, nous sommes convaincus que le Monténégro gagnera la confiance des États Membres de l'ONU en novembre prochain et sera élu au Conseil des droits de l'homme pour la période 2013-2015. Nous sommes vivement déterminés à contribuer à l'efficacité et à l'efficience du Conseil et du système de protection et de renforcement des droits de l'homme et des libertés. Le soutien à la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, la pleine coopération avec le Conseil et ses procédures spéciales, et la promotion active des droits de l'homme et des libertés au niveau international afin de répondre de façon opportune aux situations de violations graves des droits de l'homme dans le monde seront les grandes lignes directrices de nos activités au sein du Conseil.

Les résultats de la mise en œuvre du programme de réforme « Unis dans l'action » du système des Nations Unies ne parlent pas seulement en faveur de la réforme de l'Organisation, mais aussi d'une plus grande efficacité pour adapter le système aux besoins de développement des pays. Le Monténégro a réalisé des progrès tangibles dans la mise en œuvre d'un programme intégré et, dans une certaine mesure, a déjà commencé à appliquer le modèle de programmation conjointe en guise de prochaine étape de « Unis dans l'action ». Renforcer la prise en main nationale et la programmation conjointe, et tirer parti des avantages relatifs des divers organismes de l'ONU – ce sont là des principes fondamentaux sur lesquels repose notre programme de coopération jusqu'en 2016. Nous continuerons d'appuyer tous les efforts visant à améliorer le système des Nations Unies, son efficacité et ses activités opérationnelles sur le terrain.

Développement durable, réduction de la pauvreté et croissance économique, situations de conflit et d'après-conflit : voilà quelques-unes des

questions qui exigent des actions conjointes. Dans ce contexte, le développement durable, avec toutes ses composantes majeures, est la première de nos priorités. Le Monténégro compte parmi les pays qui sont en bonne voie pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, nous insistons sur l'importance de ces objectifs en tant que base de la définition d'objectifs de développement durable, lesquels doivent être une composante charnière du programme de développement mondial pour l'après-2015 et nous aider par là-même à exprimer clairement notre attachement politique au développement durable. Nous nous tenons prêts à apporter une contribution active à la définition globale et précise des indicateurs nécessaires, ainsi que des calendriers de leur mise en œuvre. Nous estimons que la question du développement durable, ainsi que la conclusion d'accords juridiquement contraignants sur les changements climatiques, dans le sens de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nécessitent des compromis de la part des Membres de l'Organisation. Nous espérons donc que des progrès seront enregistrés à la Conférence de Doha.

Détermination commune, ouverture d'esprit et disponibilité à faire des compromis et à accepter la réalité sont véritablement nécessaires si nous voulons avancer. Nous ne devons pas faillir à l'engagement que nous avons pris de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, quelles que soient les difficultés économiques et financières mondiales. Éliminer la pauvreté et nouer des partenariats avec la société civile et le secteur privé, afin de nous permettre de parvenir à l'énergie durable pour tous d'ici à 2030, et de relever avec succès le Défi Faim Zéro lancé par le Secrétaire général, voilà nos objectifs communs. Ensemble, nous pouvons les atteindre.

À une époque où l'interdépendance et l'intégration sont des tendances majeures de la politique mondiale, aucun pays ne pourrait, à lui seul, faire face aux défis de plus en plus exigeants que pose la société moderne. La coopération est un préalable au succès. Je suis convaincu que les petits pays comme le Monténégro peuvent jouer un rôle important et être un élément de la solution. Nous restons très attachés aux principes de coopération et de confiance mutuelle, et nous sommes foncièrement déterminés à contribuer au renforcement du système des Nations Unies et de son rôle dans la gouvernance mondiale aux niveaux national et internationales.

Avant de terminer, je voudrais ajouter une note plus personnelle. La première fois que j'ai assisté à une

séance de l'Assemblée générale, j'étais un attaché du pays qui était alors la République fédérative socialiste de Yougoslavie. Aujourd'hui, de nombreuses années après et après avoir appartenu à trois États, j'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée en tant que chef de la délégation de mon pays, le Monténégro. Le monde a beau connaître des changements que l'on n'aurait jamais imaginés, notre Organisation – et ce qu'elle représente – a résisté aux défis, a su rester importante pour le monde, et a conservé toute sa valeur pour chacun d'entre nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la République d'Islande, S. E. M. Össur Skarphéðinsson.

M. Skarphéðinsson (Islande) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir que de prendre la parole devant l'Assemblée générale, ici à New York, en cette magnifique matinée, et je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée à sa soixante-septième session. Soyez certain que la délégation islandaise vous apportera tout son concours.

L'an dernier, j'avais annoncé à l'Assemblée que mon gouvernement voulait proposer à notre Parlement que l'Islande reconnaisse la Palestine en tant qu'État souverain et indépendant. Je suis heureux de pouvoir dire aujourd'hui que nous avons tenu cette promesse. Qui plus est, pas un seul membre du Parlement islandais n'a voté contre la reconnaissance de la Palestine. Aujourd'hui, nos deux pays, la Palestine et l'Islande, entretiennent des relations diplomatiques pleinement développées, solides et officielles.

Selon des estimations récentes de l'Organisation des Nations Unies, d'ici à 2020, il ne sera plus possible de vivre à Gaza, à moins que des mesures ne soient prises d'urgence pour améliorer l'approvisionnement en eau et en électricité, les soins de santé et l'éducation de base. Les conditions de vie déplorables décrites dans le rapport ne démontrent que trop bien que la situation en Palestine est inacceptable pour quiconque respecte la dignité humaine. Je me suis moi-même rendu à Gaza. J'y ai rencontré des pêcheurs qui n'ont pas le droit d'aller pêcher dans les eaux hors de Gaza. Le cœur de l'ancien pêcheur que je suis a mal d'entendre cela. J'ai rencontré à Gaza des enfants dont les vies sont rendues impossibles par la pauvreté, la violence et le blocus que d'autres ont décrit comme une prison à ciel ouvert. J'ai vu de mes yeux comment les droits de l'homme des habitants de la Cisjordanie sont violés au quotidien par la barrière

artificielle qui traverse leurs routes, leurs terres et leurs vies.

Lorsque j'étais à Qalqilya, les paroles d'un ancien chef d'État que nous connaissons tous ont retenti dans ma tête. M. Nétanyahou, abattez ce mur! Je sais également que le peuple israélien n'est pas différent de nous. Il veut vivre en paix, et il le mérite. La meilleure manière d'y arriver est d'appliquer la solution à deux États, qui bénéficierait non seulement aux Palestiniens mais également aux Israéliens.

J'ai eu le plaisir d'écouter l'allocation que M. Nétanyahou a prononcée jeudi (voir A/67/PV.12), et je voudrais faire un commentaire au nom du peuple islandais : ne bombardez pas l'Iran. Ni cette année, ni l'année prochaine. Ne commencez pas une nouvelle guerre au Moyen-Orient. Parallèlement, je veux dire au Président Ahmadinejad et aux dirigeants iraniens : ne fabriquez pas de bombe. Laissez la diplomatie faire son travail, ne cédez ni à la provocation ni à l'alarmisme. Coopérons pour instaurer la paix.

Nous avons vu les bouleversements à l'œuvre avec le Printemps arabe, qui a abouti à des élections démocratiques. La démocratie ne fait que mûrir et s'améliorer avec le temps, et le Printemps arabe ne fait que commencer. Dans une démocratie, chacun a sa place, chacun a son rôle. En tant qu'amis et partisans, nous exhortons chacun à veiller à ce que le Printemps arabe promeuve les droits de tout le monde, et permette d'avancer sur la voie de sociétés marquées par la démocratie et la justice sociale, dans lesquelles nos sœurs du monde arabe sont autorisées à prospérer de la même manière que nos frères, et dans lesquelles les femmes et les hommes jouissent de l'égalité des droits.

Malheureusement, il n'y a pas de printemps en Syrie. Des milliers de personnes innocentes, notamment des enfants innocents, perdent la vie à cause d'un régime oppresseur. La communauté internationale doit consentir un effort plus énergique et mieux ciblé pour rechercher une solution politique et pacifique, pour le salut de ces enfants et de toute la population syrienne. Nous devons également veiller à ce que les personnes qui commettent des atrocités, dans les deux camps, aient en définitive à répondre de leurs actes devant un tribunal international.

Le problème syrien est également un signal d'alarme pour l'ONU, s'agissant du Conseil de sécurité. La question de la Syrie a montré à quel point le Conseil est archaïque et déconnecté des besoins du monde moderne. Le fait est que le Conseil de sécurité est devenu

un obstacle aux efforts internationaux pour régler des situations telles que celle en Syrie. Nous devons le réformer pour qu'il devienne un outil de progrès – non un frein – dans des situations comme celle qui règne en Syrie cette année ou celle dont nous avons été les témoins l'année dernière concernant la demande d'admission de la Palestine.

Je voudrais aussi ajouter au nom des Islandais que nous devons toujours condamner le terrorisme et la violence sous toutes leurs formes. Je pense que nous devons tous nous unir pour condamner le meurtre abominable de l'Ambassadeur des États-Unis en Libye commis récemment. Nos ambassades, qui sont le moyen pour nous de servir les hommes et la paix, doivent toujours rester inviolables.

L'Islande est une société ouverte et accueillante et notre politique étrangère est fondée sur le principe de protection des droits fondamentaux de tous. Sous l'angle des droits de l'homme, il est inadmissible que quelqu'un soit persécuté ou maltraité en raison de son orientation ou de son identité sexuelle. La Déclaration universelle des droits de l'homme garantit un traitement égal et la non-discrimination pour tous les individus, et nous, la communauté des nations, devons veiller à ce que cette égalité de traitement, dans tous les sens du terme, s'applique aussi à l'orientation et à l'identité sexuelle. N'oublions pas que nous tous, êtres humains, sommes les rayons d'un même soleil.

Les petits pays peuvent être de véritables pionniers à l'échelle mondiale. L'Islande l'a démontré en ouvrant la voie à la reconnaissance des États baltes, en introduisant l'énergie géothermique comme option possible dans la quête mondiale d'une énergie propre et en montrant l'exemple dans la lutte pour l'égalité des sexes.

Je suis heureux d'annoncer que ce matin même l'Islande vient de lancer un programme pionnier d'énergie renouvelable propre au profit de 150 millions d'Africains. L'Islande a réservé des fonds pour, en coopération avec la Banque mondiale, aider 13 pays de la vallée du Rift est-africain à recenser, localiser et préparer à l'exploitation leurs considérables ressources géothermiques. Ce sera le projet de coopération à l'intention des pays en développement le plus important de son histoire auquel l'Islande ait jamais participé. Je peux dire aujourd'hui que l'Islande en est très fière.

Cela peut sembler paradoxal, mais quand nous, Islandais, mettons notre savoir-faire dans le domaine de

l'énergie géothermique à la disposition de l'Afrique de l'Est, nous protégeons également notre environnement direct, à savoir l'Arctique. La glace fond à un rythme bien plus rapide que nous l'avions prévu. Nul besoin d'être prophète pour prédire que de vastes zones de l'Arctique vont s'ouvrir, à bref délai, à la circulation et au transport intercontinentaux des biens ainsi qu'à la prospection gazière et pétrolière. Bien sûr, cela aura sans doute de gigantesques avantages commerciaux pour les peuples vivant dans et autour de l'Arctique. Mais nous sommes aussi extrêmement conscients des risques que cela fait courir à l'écosystème fragile de l'Arctique et aux moyens de subsistance traditionnels des peuples de cette zone. Je dis à l'Assemblée aujourd'hui qu'il nous faut procéder avec la plus grande prudence en Arctique. Il est de l'intérêt de tous les pays de faire en sorte que le Conseil de l'Arctique assoie suffisamment son autorité pour pouvoir servir à l'avenir d'enclave où se prennent les grandes décisions qui revêtent un intérêt mutuel pour tous les peuples de l'Arctique.

Les temps ont été plutôt difficiles pour l'Islande ces dernières années. Lorsque l'Europe est entrée en récession, nous avons été le premier pays à tomber, mais aussi le premier pays à se relever. S'il y a bien un enseignement à tirer du relèvement de l'Islande, c'est que l'austérité ne suffit pas à elle seule. Certes, l'Islande a connu sa part d'austérité, mais nous avons aussi augmenté les impôts, notamment pour les plus riches, et nous avons utilisé ces recettes pour stimuler la croissance et faire en sorte que le système de sécurité sociale reste intact. Aujourd'hui, l'Islande a l'un des taux de chômage les plus bas en Europe et l'une des croissances économiques les plus solides. Le modèle islandais a montré son efficacité.

Le meilleur indicateur que l'Islande est de nouveau en selle est sans doute le fait que tandis que la récession mondiale a entraîné, hélas, une réduction de l'aide internationale aux pays en développement, nous avons, à l'inverse des autres, accru notablement la nôtre.

Enfin, les premières lettres des sujets que j'ai abordés ici aujourd'hui – Palestine, énergie, Arctique, changement climatique et économie – forment le mot « peace », la paix que nous devrions tous chérir, quelles que soient nos différences.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kairat Umarov, Ministre des affaires étrangères par intérim du Kazakhstan.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais au nom de la République du Kazakhstan vous féliciter, M. Jeremić, de votre élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, et vous souhaiter plein succès. Je tiens aussi à remercier l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président de la soixante-sixième session, de sa direction avisée des travaux de l'Assemblée.

Ces dernières années, le monde a connu des bouleversements politiques, sociaux, économiques et environnementaux majeurs. L'effervescence géopolitique au Moyen-Orient, ainsi que les catastrophes naturelles et celles causées par l'homme, sont la preuve irréfutable que les questions de sécurité, de stabilité et de développement durable sont de plus en plus d'actualité.

Nous pensons que la politique mondiale devrait se fonder sur de nouveaux principes universels. Au XXI^e siècle, ces principes seraient notamment la multipolarité constructive et la transparence, la confiance et la tolérance politique, et la nette prééminence des formes évolutives de développement dans le monde. Ils devraient être consacrés par les documents fondamentaux des Nations Unies et par tout le système du droit international. À cet égard, nous estimons qu'il est de la plus haute importance de veiller au strict respect du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États Membres.

La menace que représente la prolifération des armes et de la technologie nucléaires, ainsi que la hantise de leur acquisition et de leur utilisation par des entités terroristes, constituent l'un des défis les plus redoutables posés à l'humanité. Nous sommes profondément convaincus que la possession d'armes de destruction massive n'est nullement une garantie de sécurité ou d'une plus grande indépendance. Le cas du Kazakhstan montre que les pays ont énormément à gagner à renoncer aux armes nucléaires. En renonçant volontairement au quatrième plus grand arsenal nucléaire au monde et en fermant le site de Semipalatinsk, le plus grand centre d'essais nucléaires, le 29 août 1991, nous avons gagné des amis et sommes devenus un pays plus prospère, plus stable et plus influent.

Le Kazakhstan souscrit entièrement à la proposition du Secrétaire général d'adopter une convention sur les armes nucléaires. Partageant cet objectif déclaré, S. E. M. Nursultan A. Nazarbayev, Président de la République du Kazakhstan, a suggéré, en guise de mesure importante dans ce sens, que l'Organisation des Nations Unies adopte une déclaration

universelle pour un monde exempt d'armes nucléaires. Cela contribuerait sans aucun doute à avancer vers un monde exempt d'armes nucléaires et vers l'adoption rapide d'une convention sur les armes nucléaires. Le Kazakhstan se félicite de l'ouverture d'un dialogue constructif avec les cinq puissances nucléaires en vue de la signature d'un protocole sur les assurances de sécurité négatives pour les États parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Nous appelons aussi à la création rapidement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À cet égard, nous attendons avec intérêt la tenue prochaine d'une conférence sur cette question à Helsinki et espérons qu'elle sera fructueuse.

Le Kazakhstan s'attèle à donner corps au projet d'accueillir sur son sol une banque internationale d'uranium faiblement enrichi, sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui permettra, si besoin est, de garantir un approvisionnement ininterrompu en combustible nucléaire. Il convient d'indiquer clairement que la banque n'empiètera aucunement sur le droit inaliénable de chaque État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris développer la technologie nucléaire.

Dans le courant de cette année, nous achèverons le projet de renforcement de la sécurité sur l'ancien site d'essais de Semipalatinsk. Nous considérons ce projet, mis en œuvre conjointement avec l'ONU et la Russie, comme notre grande contribution au régime mondial de non-prolifération.

Le Kazakhstan participe activement à la lutte contre le terrorisme international et le trafic de drogue dans le cadre de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie. En tant que Président de l'Organisation du Traité de sécurité collective, le Kazakhstan travaille inlassablement au renforcement de la coopération régionale dans la région. Une attention particulière a été portée à l'élargissement de la coopération pratique entre l'ONU et les mécanismes régionaux, notamment le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale basé au Kazakhstan, qui est conçu pour renforcer la coopération multilatérale afin de lutter contre le flux de stupéfiants provenant d'Afghanistan.

Compte tenu de l'attention croissante que la communauté internationale accorde à la question de la sécurité de l'information au niveau international, nous pensons qu'il est temps d'envisager d'introduire de nouveaux concepts dans le droit international, tels que ceux de frontières électroniques et de souveraineté électronique, et de créer une unité chargée de la lutte contre la cybercriminalité.

En sa qualité de Président en exercice du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique, le Kazakhstan continuera à appuyer pleinement le processus visant à rétablir la stabilité et la paix dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique de Nord.

Avant d'évoquer les questions régionales, je voudrais condamner vigoureusement les vidéos diffusées sur Internet et les caricatures qui offensent les convictions religieuses des musulmans. Ces incitations à la haine parfaitement écœurantes doivent cesser car elles conduisent à une escalade de la violence, diffusent la haine parmi les représentants des religions et compromettent le dialogue et les mesures de confiance entre les civilisations. Le droit à la liberté d'expression doit être exercé avec le sens des responsabilités qui s'impose.

Nous avons été choqués par les meurtres tragiques de plusieurs diplomates américains à Benghazi. Nous condamnons les attaques contre des diplomates et des missions diplomatiques et appelons les gouvernements à respecter leurs obligations internationales en matière de protection des représentants diplomatiques dans leurs pays.

Nous devons appuyer tous les efforts visant à régler pacifiquement le conflit en Syrie et aider à prévenir une catastrophe humanitaire. Nous devons également prendre des mesures pour empêcher que la crise ne s'étende au reste de la région. À cette fin, le Gouvernement syrien et l'opposition doivent tous deux faire le choix de la diplomatie, et non des armes, et mettre immédiatement fin aux violences.

Les principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures doivent être respectés. Il appartient aux Syriens eux-mêmes de décider de l'avenir de leur pays. Nous appelons tous les pays à se rassembler autour d'un processus de transition syrien qui serait fondé sur le dialogue et le compromis, et appuyons les activités menées par le Représentant spécial conjoint de

l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi.

Le Kazakhstan demande que les conditions permettant le règlement de la question de Palestine soient créées, grâce notamment à la poursuite des pourparlers directs palestino-israéliens. Tous les obstacles au processus de négociation doivent être levés. Le Kazakhstan continue de défendre le droit légitime de la Palestine d'établir un État souverain et indépendant à l'intérieur des frontières de 1967 et de devenir Membre à part entière de l'ONU.

Nous avons toujours préconisé un règlement pacifique et exclusivement diplomatique de la situation concernant le programme nucléaire iranien et nous espérons que le dialogue constructif se poursuivra entre l'Iran et toutes les parties concernées afin de trouver des solutions mutuellement acceptables.

La reconstruction de l'Afghanistan est pour la communauté internationale un objectif important qui répond aux aspirations des Afghans eux-mêmes. Nous pensons que pour que notre coopération concernant l'Afghanistan soit couronnée de succès, sa dimension économique doit être une priorité. Les efforts pour stabiliser la situation devraient être étayés par des réformes en faveur du développement durable et de l'amélioration des indicateurs socioéconomiques du pays, notamment le niveau d'éducation et d'autres critères humains.

Le Kazakhstan participe activement à la coopération multilatérale en faveur de l'Afghanistan, comme en témoigne sa volonté d'accueillir en 2013 à Astana la prochaine conférence du Processus d'Istanbul.

Almaty, la mégapole méridionale du Kazakhstan dispose des infrastructures nécessaires pour accueillir les bureaux des organisations internationales. Seize organismes du système des Nations Unies ont déjà établi leurs bureaux dans la ville. La plupart d'entre eux ont un statut régional. Nous encourageons l'élargissement de la présence des entités des Nations Unies, y compris les organismes humanitaires, et proposons de créer un centre des Nations Unies à Almaty afin de coordonner efficacement les efforts internationaux et de mettre en œuvre les projets régionaux des Nations Unies, y compris ceux qui concernent l'aide à l'Afghanistan.

Cette année, nous fêtons le vingtième anniversaire de l'initiative de convoquer la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), annoncée par le Président Nursultan Nazarbayev, à la

quarante-septième session de l'Assemblée générale, le 5 octobre 1992 (voir A/47/PV.24). La session anniversaire et la quatrième réunion des ministres des affaires étrangères de la CICA, tenue le 12 septembre à Astana, ont été des jalons importants dans l'évolution de ce forum asiatique. La Conférence rassemble actuellement 24 pays qui occupent plus de 90 % du territoire asiatique, lequel abrite désormais la moitié de la population mondiale. En tant que cadre de dialogue, la CICA a un important rôle à jouer dans les efforts pour garantir la paix, la sécurité et la stabilité en Asie.

Le Kazakhstan demande instamment qu'une attention soutenue soit portée à l'essor du commerce, des investissements et des capacités de transports en transit des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Pour promouvoir les intérêts de ces groupes de pays, le Kazakhstan a organisé du 12 au 14 septembre à Almaty, de concert avec l'ONU, la quatrième réunion des ministres du commerce des pays les moins avancés et la Réunion thématique mondiale de haut niveau sur le commerce international, la facilitation du commerce et l'aide pour le commerce.

Le monde entier est aujourd'hui confronté à des défis nouveaux en matière de sécurité énergétique mondiale. L'Asie centrale a le potentiel de devenir un des grands centres énergétiques mondiaux. Le développement des ressources énergétiques est une priorité pour la République du Kazakhstan. Dans notre vision, l'avenir de la région repose sur la mise en place d'un réseau d'oléoducs et de gazoducs pour acheminer nos ressources en hydrocarbures en Europe et en Asie.

Dans le cadre du suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et afin d'attirer l'attention de l'opinion internationale sur la question des sources d'énergie renouvelables, le Kazakhstan a décidé de présenter la candidature de sa capitale, Astana, pour accueillir l'Exposition universelle de 2017 qui aura pour thème « L'énergie de l'avenir ». Nous comptons sur les États Membres pour appuyer notre candidature. Comptant parmi les États Membres sélectionnés comme pays pilotes, le Kazakhstan va promouvoir activement l'élaboration des projets d'objectifs de développement durable pour l'après-2015.

Le Kazakhstan ne se contente pas d'être en position d'assurer sa propre sécurité alimentaire, il est aussi prêt à contribuer à la sécurité alimentaire mondiale.

Le dialogue interculturel est une condition préalable importante pour la paix et la sécurité. Pour promouvoir ce dialogue, le Kazakhstan a été à l'origine de l'initiative en faveur de la proclamation de la décennie 2013-2022 Décennie internationale du rapprochement des cultures, qui a été adoptée à l'issue de la trente-sixième session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en novembre 2011.

Le Kazakhstan attache une attention particulière à la protection des droits de l'homme et a annoncé qu'il brigait un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2012-2015. S'il est élu, le Kazakhstan participera, avec le plus haut sens des responsabilités, aux travaux de cet organe important chargé des droits de l'homme, sur la base d'un dialogue ouvert, impartial, non politisé et mutuellement respectueux entre les États Membres de l'ONU.

En mars dernier, la République du Kazakhstan a fêté le vingtième anniversaire de son admission à l'ONU. Pendant toutes ces années, nous n'avons eu de cesse de plaider pour une Organisation ouverte, transparente et efficace. Nous sommes profondément convaincus que ce n'est qu'en unissant nos efforts que nous pourrions enregistrer des progrès réels dans le règlement des problèmes et défis mondiaux auxquels se heurte l'humanité. Nous appelons donc à des efforts conjoints en vue de trouver des solutions à des problèmes communs pour le bien des générations futures et de notre planète Terre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hor Namhong, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge.

M. Hor Namhong (Cambodge) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, permettez-moi de vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je ne doute pas que, sous votre direction éclairée, cette session produira des résultats fructueux. Je tiens également à exprimer mon admiration à M. Ban Ki-moon pour ses efforts inlassables visant à relever les nombreux défis auxquels est confronté notre monde d'aujourd'hui.

Permettez-moi de commencer par une évidence. Notre XXI^e siècle traverse l'un de ses moments les plus difficiles. Jamais auparavant la pression de l'interdépendance mondiale n'a été aussi intense.

Alors que les économies deviennent de plus en plus interdépendantes, ce ne sont pas seulement les occasions de créer de la richesse qui se multiplient, ce sont également les possibilités de transmettre des chocs déstabilisateurs d'un pays à l'autre. Les déséquilibres et les risques sont omniprésents. Au vu de la diminution des perspectives économiques et de l'aggravation des défis mondiaux, des actions collectives sont nécessaires pour remédier aux insuffisances de la gouvernance mondiale et assurer une stabilité financière systémique, un système monétaire stable et la régulation des marchés financiers internationaux en s'attaquant aux grands chocs systémiques. Le système multilatéral, conçu il y a plus d'un demi-siècle, est confronté à des défis lancés à sa capacité de s'acquitter de son mandat, l'ordre du jour international étant devenu de plus en plus complexe. De toute évidence, le système multilatéral actuel doit être réformé et transformé de manière radicale en un ensemble bien coordonné et perméable d'institutions à même de proposer des solutions innovantes et réalisables à une société internationale mondialisée.

Afin de répondre au risque systémique existant dans le secteur financier, nous avons coopéré étroitement avec la Chine, le Japon et la République de Corée au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en vue de renforcer un mécanisme régional de sauvegarde financière appelé l'Initiative de Chiang Mai pour un accord de multilatéralisation, dont le niveau de financement a été récemment porté de 120 milliards à 240 milliards de dollars. Nous sommes convaincus que cet arrangement financier régional complètera le pare-feu global pour le règlement des crises régionales. L'ASEAN a également mis en place un bureau de surveillance macroéconomique et financière à Singapour en vue d'instaurer un mécanisme de surveillance plus intégré, plus équilibré et plus efficace.

Alors que nous luttons tous pour surmonter les effets de la crise financière mondiale, nous ne devrions pas perdre de vue les nouveaux défis et les menaces émergentes, tels les obstacles au développement durable, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les changements climatiques, la sécurité alimentaire etc. De nombreux pays en développement se heurtent encore à de nombreux obstacles à la réalisation de tous leurs OMD à la date butoir de 2015 en raison de leur vulnérabilité face à la crise financière mondiale et aux problèmes inhérents au fardeau de la dette, et du fait aussi que les engagements pris en matière d'aide publique au développement n'ont pas été tenus. Ayant réalisé une croissance stable

pendant plusieurs années de suite, le Cambodge est convaincu que, en dépit de ses ressources limitées, il pourra atteindre ses OMD d'ici à 2015. Nous saluons l'adoption de la résolution 66/288, intitulée « L'avenir que nous voulons », par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 2012, et préconisons que les OMD continuent d'occuper une place prioritaire dans le programme de développement. Nous appelons également à redoubler d'efforts pour permettre aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs de développement du Millénaire dans les délais.

Les changements climatiques sont un problème d'une importance critique pour le monde entier, ce qui nécessite des actions immédiates et concertées. Le rythme rapide des changements climatiques pourrait avoir des effets dévastateurs, en particulier sur les petits États de la région Asie-Pacifique et dans les Caraïbes, sous la forme de l'élévation du niveau des mers. D'autres pays en développement, qui dépendent essentiellement de l'agriculture, sont menacés par des effets négatifs similaires tels que les inondations et la sécheresse extrême qui affectent leurs moyens de subsistance. Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a qualifié ces phénomènes de véritable menace pour la paix et la sécurité internationales.

Malheureusement, malgré toutes les adversités que les changements climatiques infligent aux populations les plus vulnérables de la planète, la communauté internationale reste divisée sur la mise en œuvre d'une réponse rapide et globale critique. Nous appelons les pays développés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre conformément au principe de la responsabilité commune mais différenciée des Nations Unies. Il est décevant de constater que, pour la plupart, les promesses faites par les pays développés à Copenhague en 2009, à Cancún en 2010 et à Durban en 2011 n'ont pas été tenues en temps opportun.

De même, nous sommes d'avis que la gestion des catastrophes naturelles et les mécanismes de coopération doivent être développés et renforcés tant au niveau régional qu'au niveau mondial, en vue de prévenir les catastrophes naturelles et de résoudre les problèmes connexes devenus plus pressants en raison des changements climatiques. L'ASEAN a fait de grands progrès dans ce domaine au niveau régional, avec notamment la création de son Centre de coordination de l'assistance humanitaire sur la gestion des catastrophes.

La sécurité alimentaire est un autre problème grave de notre époque. Compte tenu du rythme de la croissance démographique mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement prévoit que d'ici à 2030, nous aurons besoin de produire 50 % de plus de nourriture, 30 % de plus d'eau salubre et 40 % de plus d'énergie. Par conséquent, la concurrence accrue pour les ressources naturelles et entre l'énergie des biocarburants et la nourriture pour les besoins de l'homme ne fera qu'aggraver la situation en matière de sécurité alimentaire. Une importante réforme globale est nécessaire de toute urgence pour mettre en œuvre les recommandations de Rio+20 sur le développement durable, qui soulignent à la fois la nécessité de procéder à des investissements importants pour moderniser l'agriculture et encourager les petits projets agricoles dans le monde et l'importance vitale d'examiner les liens existant entre les prix de l'énergie et de l'agriculture.

La hausse des cours du pétrole et du prix des denrées alimentaires est une préoccupation commune de la majorité des pays dans le monde. Les prix élevés du pétrole contribuent à la flambée des prix. La hausse des prix du pétrole et de la nourriture signifie que le niveau de pauvreté a augmenté à un moment où la croissance mondiale est encore faible et où le nombre de chômeurs et de sous-employés est en constante augmentation dans de nombreux pays. Notre système alimentaire mondial moderne est très dépendant du pétrole, mais le pétrole devient de moins en moins abordable. Ainsi, il n'existe toujours pas de solution face à l'aggravation de la crise alimentaire dans le monde au sein du système énergétique et agricole actuel. Il faut procéder à une réflexion approfondie sur les prix de la nourriture et de l'énergie et sur la coordination des politiques agricoles et énergétiques. Nous ne pouvons que lancer un appel aux pays producteurs de pétrole pour qu'ils considèrent les effets négatifs des prix plus élevés du carburant et de leur impact sur la sécurité alimentaire et énergétique.

Dans notre contexte régional, l'ASEAN a adopté une stratégie globale sur la sécurité alimentaire en signant avec la Chine, le Japon et la République de Corée l'Accord sur les réserves d'urgence de riz, qui est un dispositif permanent permettant de répondre aux besoins d'urgence.

Le Groupe des Vingt (G20) a un rôle crucial à jouer pour relever ces défis mondiaux. Le Cambodge, en tant que Président de l'ASEAN, s'est félicité de l'occasion qui lui a été donnée de représenter l'ASEAN au Sommet du G20 organisé à Los Cabos en juin. La position du

Cambodge a reflété, entre autres, la nécessité d'assurer la stabilité économique et de poursuivre les réformes structurelles en faveur de la croissance et de l'emploi; l'urgence d'améliorer et de renforcer l'architecture financière internationale dans une économie mondiale interconnectée; l'impératif de mener à bien le Cycle de Doha et d'empêcher un retour au protectionnisme commercial et la priorité à accorder à la poursuite de la facilitation des échanges commerciaux, élément déterminant pour stimuler la croissance économique internationale dont tous nos pays ont besoin.

Le Cambodge appuie pleinement toutes les priorités convenues par les pays du G20 à Los Cabos, à savoir promouvoir le commerce, la création d'emplois et la croissance économique, ainsi que leur détermination à faire aboutir les négociations sur le programme du Cycle de Doha dès que possible. Le commerce international est l'un des facteurs les plus importants pour la croissance économique et la création d'emplois, aussi bien à court qu'à long terme.

Depuis la création de l'ONU en 1945, la situation mondiale a tellement changé que la diplomatie mondiale doit être d'urgence renforcée. Il est donc dans l'intérêt de chacun de pousser pour une réforme générale de l'ONU afin que l'Organisation reflète les divers besoins du monde d'aujourd'hui et soit plus représentative. Cette réforme doit être générale et ne doit pas se limiter au Conseil de sécurité. Elle doit aussi porter sur les autres organes de l'ONU afin de préserver sa pertinence et sa légitimité en tant qu'institution efficace de gouvernance mondiale, capable de faire face à la réalité d'un monde qui est aujourd'hui bien différent de ce qu'il était au sortir de la Deuxième Guerre mondiale.

M. Benmehidi (Algérie), Vice-Président, assume la présidence.

En tant qu'organe démocratique, délibérant et politique de l'Organisation des Nations Unies, il faut que l'Assemblée générale ait davantage les moyens de jouer un rôle directeur dans le règlement des problèmes mondiaux contemporains. Il faut accroître de manière équitable le nombre de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité pour qu'il représente aussi bien les pays développés que les pays en développement.

Dans l'esprit de la mission de l'ONU qui est de maintenir la paix mondiale et d'encourager la sécurité et le développement, le Cambodge a déployé 1 000 hommes dans les opérations de maintien de la

paix des Nations Unies en Afrique, en particulier au Soudan du Sud et au Liban.

S'appuyant sur son pratique de collaboration étroite avec l'ONU, sur sa propre expérience s'agissant de mettre un terme à la guerre qui ravageait le pays, sur la politique « gagnant-gagnant » qu'il a mise en œuvre et sur la manière dont il a géré l'après-conflit, en particulier en matière de développement socioéconomique et de réconciliation nationale, le Cambodge souhaite contribuer plus efficacement, au sein du Conseil de sécurité, à la cause de la paix, de la sécurité et du règlement pacifique des conflits dans de nombreuses régions du monde. Pour ce faire, le Cambodge, pour la première fois depuis qu'il a rejoint l'ONU en 1955, a présenté sa candidature à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2013-2014. L'élection aura lieu le mois prochain. Je tiens aussi à signaler que, depuis 1955, le Cambodge n'a jamais été élu à aucun siège au sein du système des Nations Unies et que sa candidature a été approuvée et appuyée par tous les États membres de l'ASEAN.

Avant de terminer, je voudrais saisir cette occasion pour insister sur le fait que le Cambodge déplore vivement les actes de violence contre le consulat des États-Unis à Benghazi qui ont causé la mort de quatre diplomates américains, dont l'Ambassadeur des États-Unis, même si nous comprenons fort bien la colère légitime suscitée par le manque de respect envers la religion musulmane.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan.

M. Zarifi (Tadjikistan) (*parle en tadjik; texte en anglais fourni par la délégation*) : Je tiens tout d'abord à féliciter sincèrement M. Vuk Jeremić de son élection en tant que Président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que, grâce à sa riche expérience professionnelle, il pourra mener à bien les travaux de cette session de l'Assemblée de l'Organisation universelle.

C'est avec grand plaisir que je salue le Secrétaire général Ban Ki-moon et que je le remercie, au nom de mon pays, de ses efforts inlassables en faveur de la réalisation des objectifs de l'ONU.

Les récents événements dans le monde ont prouvé une nouvelle fois qu'il est impossible de trouver une solution aux problèmes mondiaux et régionaux sans renforcer le rôle central de l'ONU dans les affaires internationales et sans des initiatives collectives sur

la scène politique mondiale qui respectent pleinement les normes du droit international. À cet égard, il est désormais évident que l'Organisation a besoin d'une réforme rationnelle permettant à une Organisation des Nations Unies renouvelée d'émerger, une Organisation capable de répondre de manière rapide et appropriée aux événements dans le monde et de faire face efficacement aux multiples menaces et défis mondiaux auxquels sera confrontée la prochaine génération.

Les efforts pour renforcer les activités de consolidation de la paix des Nations Unies méritent d'être appuyés davantage et de manière plus globale. À cet égard, c'est avec plaisir que je signale que le Tadjikistan continue de contribuer de manière importante à ces efforts par sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Tadjikistan est convaincu que le respect de la diversité culturelle et religieuse, ainsi que le dialogue entre les civilisations, sont essentiels à la paix et à la compréhension dans le monde. À cet égard, nous sommes fortement préoccupés par la multiplication dans de nombreuses régions du monde des tentatives de dénigrer les religions, l'islam en particulier, en abusant de la liberté d'expression. Nous condamnons fermement de tels actes.

Il est indéniable que l'établissement de normes juridiques générales en matière de droits de l'homme compte parmi les grandes réalisations de l'ONU. Les droits de l'homme, avec la paix, la sécurité et le développement, forment les piliers du système des Nations Unies. En tant que pays signataire des principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, le Tadjikistan prend systématiquement des mesures pour garantir la protection et la promotion des droits de l'homme dans le pays.

Afin de contribuer davantage à la réalisation des nobles objectifs du Conseil des droits de l'homme, le Gouvernement tadjik a décidé de présenter sa candidature à cet organe important pour la période 2015-2017. À cet égard, nous espérons sincèrement que les États Membres apporteront leur appui précieux à notre candidature.

Dans le contexte du retrait de la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'Afghanistan prévu pour 2014, la question afghane va revêtir une importance critique pour la région, mais aussi pour le monde entier. Nous pensons que le développement socioéconomique de l'Afghanistan est essentiel pour garantir une paix stable dans le pays. C'est pourquoi l'aide internationale

en Afghanistan devrait viser avant tout à relancer pleinement l'économie du pays, à consolider davantage le bien-être social et à créer des emplois. À cet égard, il est de la plus haute importance de mener à bien les projets de construction de chemins de fer, d'autoroutes, de lignes électriques et de gazoducs entre l'Afghanistan et le Tadjikistan et d'autres pays de la région.

En mars dernier, le Tadjikistan a accueilli la cinquième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, qui a formulé des propositions et des projets précis dans différents domaines qui contribueront à la coopération régionale, avec la participation de l'Afghanistan. En tant que voisin proche de l'Afghanistan, le Tadjikistan participe activement au relèvement de l'économie afghane et des infrastructures sociales du pays. Nous sommes convaincus que l'Afghanistan doit pleinement participer aux processus de coopération régionale multidimensionnelle.

La lutte contre le trafic de drogue est un des domaines importants qui requièrent la coopération de la communauté internationale. Il est indispensable que la communauté internationale coordonne des mesures visant aussi bien à réduire la demande et l'offre de stupéfiants qu'à intégrer les efforts déployés au plan national à une stratégie internationale de lutte contre la drogue. Le Tadjikistan a élaboré sa propre stratégie de lutte contre les stupéfiants, qui prévoit des programmes d'action à court et à long termes, ainsi qu'une coopération et des échanges aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral, et il a commencé l'élaboration d'une nouvelle stratégie en la matière pour la période 2013-2020.

La Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel appelle la communauté internationale à mettre un terme aux souffrances et aux pertes causées par les mines antipersonnel, qui tuent et mutilent des centaines de personnes, pour la plupart des civils innocents et sans défense, en particulier des enfants, et font obstacle au développement économique et à la reconstruction. Malheureusement, les souffrances et la détresse causées par les mines terrestres antipersonnel pèsent lourdement sur les citoyens de mon pays vivant dans des zones limitrophes d'autres États. À cet égard, nous sommes déterminés à appliquer la Convention dans son intégralité et avec efficacité, en coopération avec toutes les parties concernées. Le Tadjikistan est un fervent défenseur d'une Asie centrale exempte de mines.

On se souviendra de 2012 comme d'une année historique. Vingt ans après leur première réunion à Rio de Janeiro, les représentants nationaux se sont rassemblés

une nouvelle fois dans cette ville pour recenser et examiner les moyens les plus efficaces de faire du développement durable une réalité. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, nous avons réaffirmé notre volonté de nous engager dans la voie du développement durable et de garantir à notre planète un avenir durable sur les plans économique, social et écologique : l'avenir que nous voulons. Parvenir à un développement économique durable destiné à améliorer les conditions et la qualité de vie de la population est un objectif stratégique du Gouvernement tadjik. Nous prêtons une attention particulière à l'utilisation efficace, rationnelle et durable des ressources naturelles, qui est la dimension première de toute économie verte.

Faire de l'accès à l'énergie une priorité est essentiel pour atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Cela est particulièrement capital pour les pays en développement et les territoires montagneux isolés, situés loin des grandes infrastructures. Mon pays ne fait pas exception et l'accès à l'énergie est un élément clef de notre développement socioéconomique et de notre lutte contre la pauvreté. Malheureusement toutefois, nous sommes contraints d'admettre que, faute de compréhension mutuelle et de coopération dans la région et parce que les droits légitimes et les intérêts vitaux du Tadjikistan ne sont pas pris en compte, ces 10 dernières années, notre pays a connu une grave pénurie d'électricité durant l'hiver.

Étant donné l'absence d'autres sources d'énergie, il est essentiel que le Tadjikistan, qui a un énorme potentiel hydroélectrique, entreprenne de développer son secteur de l'énergie hydraulique de manière planifiée et intégrée. En vertu des traités internationaux, le Tadjikistan a tout à fait le droit d'utiliser ses ressources naturelles, notamment hydrauliques, pour le bien de sa population. Dans le même temps, nous tenons à affirmer clairement de cette tribune qu'en développant son potentiel hydroélectrique, de manière pleinement responsable, la République du Tadjikistan n'a nullement l'intention de servir exclusivement ses intérêts au détriment de ceux des autres. Au contraire, nous plaçons en toute bonne foi pour une coopération et des partenariats régionaux qui profitent à tous. C'est dans ce contexte qu'il convient d'envisager la coopération active entre le Tadjikistan et la Banque mondiale en vue de procéder à une évaluation technique, économique, sociale et écologique de la centrale hydroélectrique de Rogun, un projet d'une importance vitale pour mon pays. De même, nous espérons que, pendant que cette évaluation est en cours, les parties concernées de la

région s'abstiendront de faire des déclarations ou de prendre des mesures précipitées et inconsidérées pouvant aller à l'encontre des accords internationaux existants et de l'esprit d'amitié, de coopération et de bon voisinage.

Le Tadjikistan accorde une grande importance aux intérêts des pays en développement sans littoral, vulnérables de par leur situation géographique. Il est évident que l'isolement géographique du Tadjikistan et le fait qu'il n'a pas accès à la mer constituent un obstacle majeur à son développement durable. Dans ce contexte, il est indéniable qu'un réseau de transport et des voies de communication fiables et sans entrave reliant le Tadjikistan au monde extérieur en traversant les pays voisins sont désormais absolument indispensables. À cet égard, nous appelons à la levée de toute barrière ou restriction artificielle et non justifiée sur le plan économique imposée aux voies de transport et de communication entre les pays de la région car cela ne contribue pas au développement et au renforcement de la coopération et des partenariats régionaux. Nous espérons que les missions compétentes de l'ONU dépêchées dans la région prêteront l'attention voulue à ce problème.

En 2013, la communauté internationale célébrera l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, une initiative lancée par le Tadjikistan qui coïncide avec le vingtième anniversaire de la résolution proclamant le 22 mars Journée mondiale de l'eau. Pour atteindre les objectifs de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, le Tadjikistan propose d'organiser plusieurs manifestations en 2013, notamment une séance thématique de l'Assemblée générale et une conférence internationale consacrée aux questions liées à la coopération dans le domaine de l'eau. À cet égard, mon pays présentera un projet de résolution à la Deuxième Commission pour examen. Je saisis cette occasion pour former le vœu sincère que les États Membres appuieront cette initiative.

Le Tadjikistan, en tant que fervent défenseur d'une coopération vaste et globale, considère que seuls des efforts collectifs et coordonnés et une coopération régionale et internationale efficace peuvent jeter les bases qui nous permettront de réussir, ensemble, à rendre notre monde meilleur et plus sûr et à faire en sorte que les peuples du monde connaissent une vie plus heureuse et plus digne.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mourad Medelci, Ministre des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire.

M. Medelci (Algérie) (*parle en arabe*) : Je saisis cette occasion pour féliciter chaleureusement M. Vuk Jeremić de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée. Je rends également hommage à son prédécesseur, S. E. M. l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser, pour ses efforts et salue la constance de l'engagement du Secrétaire général, Ban Ki-moon.

Notre monde se trouve aujourd'hui à un tournant complexe de son histoire, porteur de défis et d'opportunités. En attestent les bouleversements géopolitiques dans notre région et les graves problèmes nés de la crise économique et financière.

Nous faisons le pari que notre foi collective dans le multilatéralisme saura fédérer nos efforts pour tracer des perspectives et dépasser les incertitudes persistantes de ces mutations. Ces problèmes inédits risquent d'aggraver les déséquilibres qui caractérisent déjà les relations entre nations. À cet égard, nous avons tous, sans exception, une responsabilité pour le devenir de notre planète que nous souhaitons plus juste et plus solidaire.

La gestion de cette crise globale, dont les conséquences n'ont épargné aucun pays, ne peut être envisagée de façon exclusive, par un petit nombre. Cette interdépendance implique que tous, nous avons le droit de participer aux solutions. Le ralentissement de l'économie mondiale affecte de nombreux pays, dont les pays développés qui sont face notamment à la crise des dettes souveraines et à la hausse du chômage. Des efforts sont requis pour éviter que cette situation ne se propage à d'autres régions du monde, en particulier, l'Afrique. Les défis de la crise résident dans notre capacité à trouver des alternatives aux théories et pratiques du passé. Les réalités nouvelles de notre temps requièrent la mise en place urgente d'approches et de mécanismes appropriés.

Comme pendant les années précédentes, nous continuons de subir les effets de cette crise multidimensionnelle, à la fois économique, de gouvernance et de coordination politique. De fait, le retour de la confiance et de la croissance commandent que des efforts accrus soient déployés en matière de coordination entre les Nations unies et les institutions multilatérales de la sphère économique et financière. Les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods doivent agir en complémentarité. Des signaux clairs et urgents sont requis pour accompagner ce mouvement de cohésion politique et de coordination macroéconomique.

En ce qui la concerne, l'Algérie prend sa part de responsabilité. Elle a consenti des sacrifices et mené une gestion et un contrôle rigoureux de ses dépenses. Le surplus budgétaire qui en a résulté a permis la poursuite de la politique de promotion sociale et de formation, la redistribution des richesses et le maintien de la cadence des investissements dans la croissance économique au titre du plan quinquennal 2010-2014.

L'Algérie a de tout temps plaidé pour que soient combattues les causes et pas seulement les conséquences de cette instabilité globale. Nous avons insisté sur le fait que le développement, la paix et la sécurité sont indissociables et que les stratégies de l'ONU, et en particulier du Conseil de sécurité, pour une paix durable doivent être conçues en cohérence avec des politiques de développement socioéconomique.

Au plan régional, l'Algérie apporte sa contribution au processus démocratique, à l'état de droit et au développement. La lutte contre la faim et la pauvreté, la promotion de la sécurité alimentaire, de l'agriculture, des infrastructures routières, sans oublier l'énergie et les énergies renouvelables sont autant de domaines de coopération avec les pays du Maghreb et du Sahel en particulier. Animée par le même esprit, l'Algérie partage avec les pays africains et arabes, ainsi qu'avec ses partenaires, son expérience en matière de lutte contre le terrorisme et les fléaux interdépendants que sont le crime organisé, le trafic de drogue et le trafic d'armes qui sévissent dans notre région.

L'Algérie salue les récents changements en Afrique du Nord et au Moyen-Orient voulus par les peuples en quête d'idéal démocratique, de justice et de dignité. Il s'agit là des principes fondateurs de la révolution algérienne. Attachée à l'autodétermination des peuples et au respect mutuel entre les nations, l'Algérie condamne toute violence et répression d'où qu'elles viennent. Nous continuons de croire que le dialogue et la négociation demeurent des moyens privilégiés pour le règlement des différends.

L'Algérie plaide pour l'exercice par le peuple du Sahara occidental de son droit à l'autodétermination. Nous exhortons le Maroc et le Front Polisario à s'engager de bonne foi dans des pourparlers formels, sous l'égide des Nations Unies, afin de parvenir à une solution juste et durable, répondant aux normes de la légalité internationale.

La quête de la paix, de la sécurité et du développement est une priorité pour nous tous. Cet

engagement a été solennellement réaffirmé par les pays non-alignés, dont l'Algérie, à l'occasion du seizième Sommet du Mouvement qui s'est tenu à Téhéran, en août dernier.

Nous appuyons l'engagement de l'Organisation des Nations unies en faveur de la prévention des conflits par des efforts diplomatiques inlassables et son rôle précieux dans la promotion de solutions aux crises majeures, associés à une démarche tout aussi persévérante de promotion du développement.

L'Algérie, qui fait partie du Comité de la Ligue des États arabes chargé du suivi de la crise syrienne, a soutenu M. Kofi Annan, Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue Arabe en Syrie. Elle fera de même avec son successeur, M. Lakhdar Brahimi, en appuyant sa mission visant une issue pacifique et rapide à la tragédie de ce pays frère.

Dans notre région, nous sommes face aujourd'hui à de nouveaux risques et menaces qui se manifestent par un regain du terrorisme dans ses manifestations les plus violentes et ses liens avec les fléaux du crime organisé, du trafic de drogues et du trafic d'armes. C'est dans ce contexte que s'inscrit la situation complexe du Mali, dont la crise menace sérieusement la sécurité des pays du Sahel, alors que ses racines plongent dans les affres du sous-développement. En concertation avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les autres acteurs régionaux concernés, l'Algérie œuvre dans le cadre opérationnel convenu par les pays du champ en vue de trouver une solution pacifique et durable de cette crise.

Le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité est essentiel pour la préservation et la consolidation de la paix dans le monde et pour la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. L'accomplissement des missions de ces deux organes directeurs et complémentaires de l'ONU se nourrit de leur légitimité, contrariée par le blocage du processus de réforme. Nous devons tout entreprendre pour que l'Assemblée générale, instance la plus représentative des Nations unies, se réapproprie toutes ses prérogatives. Dans ce contexte, les méthodes de fonctionnement du Conseil de sécurité doivent être revues dans le sens d'une démocratisation et sa composition élargie à de nouveaux membres permanents et non permanents du monde en développement, en particulier de l'Afrique, berceau de la civilisation.

L'Algérie est fière de fêter cette année le cinquantième anniversaire de son indépendance et de son admission à l'ONU. Fidèle à ses principes, elle apporte sa contribution au parachèvement de la décolonisation en Afrique. Elle vit en paix avec ses voisins dans le but de compléter le processus d'intégration régionale. L'Algérie souhaite devenir membre du Conseil des droits de l'homme, auquel elle postule pour la période 2014-2016, afin de continuer à défendre les valeurs qui ont fondé son histoire et sa volonté de vaincre l'adversité.

Chacun sait que le chemin des droits de l'homme est semé de nombreux pièges et obstacles, notamment l'autoritarisme, la xénophobie, la pauvreté, les discriminations et les sanctions économiques unilatérales. À ce propos, l'embargo imposé à Cuba depuis plus d'un demi-siècle, avec son lot de privations, est aussi injuste qu'anachronique.

Par ailleurs, la stigmatisation de l'islam et des musulmans heurte les droits de l'homme et menace la coexistence pacifique entre les peuples. Aussi, le phénomène de l'islamophobie qui se nourrit d'une idéologie xénophobe, assimilant l'islam au terrorisme, doit-il être combattu. Dans ce contexte, les événements tragiques provoqués par un film vidéo infâme à l'égard de l'islam et de son prophète sont condamnables à plus d'un titre. De la même manière, l'Algérie condamne les actes de violence perpétrés contre les personnels et les locaux diplomatiques, vecteurs des relations d'amitié et de coopération entre les peuples. L'Algérie propose le lancement d'une initiative, sous l'égide de l'ONU, chargée d'identifier les voies et moyens visant à organiser la riposte pour enrayer ces manifestations haineuses qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales. On ne saurait oublier, dans ce contexte, que l'usage adéquat et responsable de la liberté d'expression doit également contribuer à donner à notre monde un visage plus humain et fraternel par la promotion du dialogue entre les religions et les cultures.

L'Algérie aurait voulu, lors de cette soixante-septième session de l'Assemblée générale, souhaiter la bienvenue à l'État de Palestine comme nouveau membre de la famille des Nations Unies, reconnue dans ses frontières de 1967, avec Al Qods comme capitale. Nous estimons que le temps est venu que la Palestine soit pleinement représentée au sein de cette instance irremplaçable qu'est l'ONU. L'exercice du droit légitime du peuple palestinien à la souveraineté et à l'autodétermination est la condition *sine qua non* d'une

paix juste et durable au Moyen-Orient, actuellement empêchée par la politique d'occupation israélienne.

En outre, la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient est une mesure de confiance importante. Dans cette perspective, nous appuyons les efforts déployés par le Sous-Secrétaire d'État finlandais aux affaires étrangères, Jaako Lajaava, facilitateur de la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, en vue de l'organiser à Helsinki avant la fin de cette année.

L'Algérie s'est engagée en faveur d'un accord global et ambitieux en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable. À cet égard, elle tient à exprimer sa gratitude au Groupe des 77 et de la Chine qu'elle a l'honneur de présider cette année, pour son appui et sa coopération constants, qui ont permis l'aboutissement des travaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi, ainsi que les préparatifs des prochaines conférences sur les changements climatiques et la biodiversité. L'Algérie exhorte les États Membres à prendre leurs responsabilités pour que soient mis en œuvre les engagements pris au titre du principe de la responsabilité commune mais différenciée, s'agissant notamment des financements, du transfert du savoir-faire et de la technologie ainsi que du renforcement des capacités dans le domaine du développement durable.

Un nouvel élan a été insufflé par le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, au programme de réformes pour approfondir le processus démocratique, l'état de droit et la promotion de la femme. Les élections législatives du 10 mai 2012 ont enregistré une poussée significative de la représentation féminine, avec 146 députées, à savoir le tiers de la Chambre basse du Parlement.

Notre pays qui a progressé politiquement, économiquement et socialement en veillant aux libertés démocratiques, entend poursuivre ses efforts et sa politique fondée sur le principe de l'égalité des chances, inscrit dans la Constitution. Cette démarche a permis à notre pays d'atteindre, globalement, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avant 2015. Ce qui a valu à l'Algérie d'avoir été choisie pour faire partie des 50 pays sélectionnés par les Nations Unies pour des consultations sur les OMD et l'agenda du développement post-2015.

Pour finir, je remercie les Membres de leur attention et souhaite plein succès aux travaux de la présente session.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Oldemiro Marques Balói, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique.

M. Balói (Mozambique) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est un immense honneur que de prendre la parole devant l'Assemblée générale. Je m'associe aux autres orateurs pour féliciter S. E. M. Vuk Jeremić de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à soixante-septième session. Je suis certain que son expérience diplomatique contribuera à la réussite des travaux de la présente session. Je puis l'assurer de la volonté de la délégation mozambicaine de contribuer au succès de la session en cours. Je félicite également son prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser, du Qatar, de son engagement et de son dévouement à la tête de l'Assemblée générale à sa session précédente.

Je tiens également à faire part à l'Assemblée générale de notre satisfaction de voir que des progrès ont été accomplis dans le cadre du débat de la dernière session, sur le thème « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques ». Ce thème méritait une attention particulière de la part de la communauté internationale dans de nombreuses enceintes, et son importance a été soulignée par l'adoption en mai dernier du document final d'Helsinki, qui définit les principes relatifs au rôle des États dans la médiation des différends. Le document d'Helsinki et la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux, adoptée en 1982, qui créent un précédent en ce qui concerne le règlement pacifique des différends internationaux, renforcent les principes qui guident l'action des États dans leur recherche de solutions aux différends par des moyens pacifiques.

Nous saluons le choix opportun du thème « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international » pour la présente session, en cette période où de nombreux facteurs accélèrent la progression des conflits. Ces facteurs, qui sont à la fois internes et externes, sont liés à des facteurs politiques et/ou économiques. Ils englobent la quête d'autodétermination, l'exclusion sociopolitique, l'utilisation des ressources naturelles, la distribution des richesses, les différends frontaliers et l'intolérance culturelle et religieuse.

En conséquence, nous estimons que les processus de règlement des conflits doivent viser en priorité à régler les conflits dans le cadre d'une démarche globale, en instaurant un dialogue libre et régulier entre les parties à un conflit, et ce en vertu des principes universellement acceptés tels que le dialogue sur la base de la vérité et de la responsabilité des principaux acteurs aux niveaux national, régional et international; la participation visant à parvenir à des solutions réelles et au développement durable en tenant compte de la nécessité de renforcer les synergies entre paix, développement et démocratie; et la lutte contre la pauvreté, et la promotion du développement durable.

L'importance que nous accordons à ces principes émane de notre expérience en matière de réconciliation et de maintien de la paix, qui nous a permis, sur la base d'un dialogue interactif constant au sein de la société mozambicaine, de consolider l'unité nationale, la paix, le développement et la lutte contre la pauvreté afin de promouvoir la démocratie fondée sur la participation.

C'est donc avec fierté que le 4 octobre, le Mozambique célébrera 20 ans de paix dans un climat de stabilité et de croissance économique marqué par des réussites à mettre à l'actif d'un dialogue sans exclusive, un processus de réconciliation nationale et le respect par les acteurs mozambicains des principes de démocratie, de liberté et de justice.

L'échec des mesures préventives nous pousse à recourir à des mécanismes de gestion et de règlement des conflits. Pour que ces mécanismes soient efficaces, nous devons réévaluer les mandats des opérations de maintien de la paix et les démarches classiques adoptées à cet égard, en tenant compte des causes profondes qui sont apparues comme des sources de conflit depuis la création de l'ONU. Compte tenu de la nature multidimensionnelle des conflits actuels, les initiatives de prévention, de gestion et de règlement de ces conflits exigent la coopération de nombreux acteurs aux niveaux national, régional et international, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Nous estimons que le succès des initiatives de prévention, de gestion et de règlement des conflits est directement lié à la compréhension de leur nature. La portée et la facilitation des initiatives de médiation doivent être fondées sur la nature et la dynamique d'un conflit donné, et ce afin de favoriser une analyse et une action plus efficaces et de faire en sorte que toutes les parties au conflit jouent pleinement leur rôle dans son règlement. Pour réaliser ces objectifs, il convient de

mettre l'accent sur la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

Nous prenons note avec préoccupation de la persistance des tensions et de l'instabilité en Afrique, en particulier à Madagascar, dans l'est de la République démocratique du Congo, en Guinée-Bissau, en Somalie, au Soudan, au Soudan du Sud et au Mali.

Dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), les différents processus de règlement des conflits sont basés sur une architecture régionale de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Celle-ci est matérialisée au sein de l'organisme de la SADC chargé de favoriser la coopération dans les domaines politique, de la défense et de la sécurité par des instruments qui créent des conditions propices au dialogue. Pour faciliter son intervention dans ce domaine, l'organisme de la SADC a créé une unité de médiation fondée sur la participation d'un groupe de sages qui, grâce à leur connaissance approfondie des dynamiques internes des pays concernés, contribuent à la consolidation de la paix, à la sécurité et à la stabilité de la SADC.

Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC, qui s'est tenu en août à Maputo, a examiné attentivement différents moyens d'améliorer l'efficacité de l'intervention de l'organisation dans les domaines de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits. La SADC a ainsi réitéré sa volonté de travailler en collaboration avec les parties aux conflits auxquels sont en proie la République de Madagascar, la République démocratique du Congo et la République du Zimbabwe tout en renforçant son partenariat avec la communauté internationale.

Les efforts de médiation déployés par la SADC pour venir à bout de l'impasse politique à Madagascar, de même que la facilitation par la SADC de la mise en œuvre de l'accord politique global au Zimbabwe, continuent de favoriser la progression vers l'instauration des conditions nécessaires à l'organisation d'élections libres, régulières et crédibles dans ces deux pays de la SADC.

S'agissant de Madagascar, les efforts déployés par l'équipe de médiation dirigée par l'ancien Président de la République du Mozambique, Joaquim Chissano, ont abouti à la signature par 10 des 11 groupes politiques malgaches de la feuille de route de la SADC pour mettre fin à la crise politique dans le pays.

Au Zimbabwe, la situation politique est généralement stable, car le Gouvernement d'ouverture a accompli d'énormes progrès dans les domaines socioéconomique et politique. Le processus de rédaction d'une nouvelle Constitution, qui guidera les élections futures, en est à un stade avancé.

La SADC réitère son appel à la levée complète des sanctions économiques imposées au Zimbabwe afin de contribuer au relèvement économique du pays et à celui d'autres pays de la région, avec lesquels le Zimbabwe entretient des liens économiques étroits.

Cependant, la SADC et la communauté internationale demeurent préoccupées par le climat d'instabilité qui règne et les crises humanitaires qui en résultent dans l'est de la République démocratique du Congo. Des mécanismes de coopération entre la SADC, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union africaine et l'ONU et, avant tout, un dialogue interne approfondi et global entre les Congolais sont nécessaires pour remédier durablement à l'instabilité dans l'est de la République démocratique du Congo.

S'agissant de la Guinée-Bissau, le Mozambique, qui est le Président en exercice de la Communauté des pays de langue portugaise, demeure déterminé à chercher une solution viable afin de restaurer l'ordre constitutionnel dans ce pays par le dialogue interne et l'intervention coordonnée de la communauté internationale. Le peuple bissau-guinéen aspire à la paix, à la stabilité et au développement. Il veut être maître de son propre destin, c'est pourquoi il s'est battu pour sa libération. Cela a débouché sur l'indépendance du pays, dont le trente-neuvième anniversaire a été célébré le 24 septembre.

Quant à la Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud, le Mozambique se félicite des progrès accomplis dans les processus politiques respectifs. Nous sommes convaincus que ces résultats contribueront à une paix durable et à la stabilité dans ces pays.

Nous suivons avec préoccupation l'absence de progrès dans la recherche d'une issue viable au processus politique au Moyen-Orient. Ce processus représente un défi non seulement pour les pays concernés et pour la région, mais aussi pour le monde entier, en raison de ses implications pour la paix et la sécurité internationales. Nous demandons donc à tous les acteurs concernés d'engager un dialogue constructif et d'œuvrer à une

solution pacifique qui garantisse la paix, la sécurité et la stabilité.

Nous réaffirmons qu'il importe que l'ONU tienne toujours autant à la mise en œuvre rapide de ses résolutions pertinentes. Nous rappelons aussi que le dialogue interne, la coopération régionale et une intervention réaliste de l'ONU doivent être prioritaires.

Nous réaffirmons notre soutien sans équivoque à la cause du peuple palestinien, qui s'est vu refuser son droit inaliénable à l'autodétermination. Nous appuyons pleinement le principe de la création de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix.

De même, nous renouvelons notre appui à la détermination de la communauté internationale à trouver une solution durable à la question de l'autodétermination du Sahara occidental. Nous ne pouvons comprendre ni accepter les retards accusés dans l'organisation, sous les auspices de l'ONU, du référendum dont sont déjà convenues toutes les parties.

Le Mozambique continue de suivre avec préoccupation le maintien du blocus économique injuste imposé à Cuba, et qui entrave le développement économique et social de ce pays frère. Le Mozambique renouvelle l'appel lancé par la majorité des États Membres pour la levée immédiate de ce blocus.

La nature des défis auxquels nous sommes confrontés dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales nous amène à confirmer devant cette Assemblée l'importance croissante des mécanismes multilatéraux pour le règlement pacifique des conflits ou des situations de conflit. Nous notons avec satisfaction qu'en un demi-siècle d'existence, l'ONU a obtenu des résultats indéniables dans le maintien de la paix et dans la prévention et le règlement des conflits.

Pour remédier plus efficacement aux difficultés croissantes rencontrées en matière de règlement des conflits, nous devons mener de façon plus résolue le programme de réforme du système des Nations Unies, en particulier la réforme du Conseil et la revitalisation de l'Assemblée générale. À cette fin, nous pensons que ces deux organes doivent adopter l'approche suivante. Il faudrait, entre autres, établir un plan d'action stratégique global et un programme détaillé pour s'attaquer aux situations de conflit, renforcer la capacité de mobilisation des ressources pour les missions de maintien de la paix, négocier et mettre en œuvre de solutions politiques durables, et s'engager sur le long terme. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle plus dynamique dans le

règlement des conflits, notamment en mettant pleinement en œuvre les résolutions qu'il adopte.

Par conséquent, nous rappelons la justesse et la pertinence des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et d'autres instruments internationaux. Ces valeurs doivent rester la principale source d'inspiration dans la recherche de solutions politiques viables et durables aux conflits. Le Mozambique estime ainsi que les organisations multilatérales telles que l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales, jouent un rôle fondamental dans la recherche de la paix et la réalisation du développement.

Le règlement des conflits est une condition cruciale pour la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier par les pays africains et les pays les moins avancés. À cet égard, dans le cadre des discussions en cours sur l'établissement d'un programme de développement pour l'après-2015, les États Membres doivent agir conjointement pour trouver des points de convergence qui permettront d'adopter des solutions consensuelles durables pour le bien-être de nos populations.

À ce propos, nous tenons à exprimer notre optimisme au sujet de l'accord conclu à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Nous sommes conscients du fait que le succès d'un tel accord repose sur une approche intégrée des composantes économiques, sociales, culturelles et environnementales, ainsi que sur la définition d'un cadre global pour la mobilisation des ressources en vertu de la vision commune de la résolution 66/288, intitulée « L'avenir que nous voulons ».

Pour finir, je tiens à réaffirmer l'engagement du Mozambique de continuer à coopérer avec l'ONU dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits et en faveur de la paix, de la stabilité et du développement durable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Anifah Aman, Ministre des affaires étrangères de la Malaisie.

M. Aman (Malaisie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter M. Jeremić de son élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu qu'il mènera à bien les délibérations de la présente session de manière efficiente et efficace. Je lui assure la coopération et l'appui total de la Malaisie tout au long de sa présidence.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier son prédécesseur, S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, pour le brio avec lequel il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale tout au long de la soixante-sixième session.

La sortie du film de mauvais goût et insultant, *Innocence of Muslims*, a provoqué une vague de protestations dans l'ensemble du monde musulman. Le problème a été aggravé par la publication de caricatures offensantes, qui ont accentué la colère des musulmans. Il est difficile de comprendre comment les responsables de tels actes ont pu se comporter de la sorte, sachant qu'ils allaient offenser 2 milliards de musulmans et susciter leur colère, avec pour seule intention et pour seul objectif de nuire.

Il est de notre devoir, en tant que peuples épris de paix et gouvernements responsables, d'empêcher une petite minorité de fanatiques de semer les graines de la haine entre les musulmans et le monde occidental. Pour nous, ce sont des extrémistes. Ils insultent l'islam et préconisent la haine religieuse. Ces extrémistes n'ont montré absolument aucun égard pour les conséquences de leurs actes. Alors que nous condamnons les actes irresponsables de ceux qui incitent délibérément à la haine, nous sommes tout aussi attristés par la réaction violente que cela a provoqué.

Exprimer sa colère en recourant à la violence, au meurtre et à la destruction n'offre aucune solution au problème et ne fait qu'intensifier la division voire, potentiellement, causer une augmentation des dommages et du nombre de vies innocentes perdues.

Nous condamnons les personnes responsables de la mort de l'Ambassadeur Christopher Stevens et de ses collègues à Benghazi. Nous sommes tout autant attristés par les pertes de vies innocentes, notamment de femmes et d'enfants, pendant des manifestations chargées d'émotions. Une vie perdue, ne serait-ce qu'une seule, est une vie perdue de trop. Ceux qui ont réalisé la vidéo, ou dessiné les caricatures, et ceux qui ont recouru au meurtre, sont tout aussi coupables d'extrémisme les uns que les autres; ils doivent être traduits en justice afin qu'ils répondent de leurs actes.

J'estime qu'il est temps de regarder le fond du problème et de s'attarder sur le vrai débat – le lien entre liberté d'expression et responsabilités, obligations et devoirs sociaux. Les événements dont nous avons été témoins ne sauraient être défendus sous le prétexte des droits de l'homme ou des libertés fondamentales.

Il convient de déterminer le moment où les effets préjudiciables dépassent tout le reste. La Malaisie a toujours affirmé que la liberté, notamment la liberté d'expression, s'accompagnait de responsabilités. Je suis persuadé que les rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme ne pensaient pas au dénigrement lorsqu'ils évoquèrent la nécessité de promouvoir et de défendre la liberté d'expression.

Les droits de l'homme doivent être garantis en tenant compte des sensibilités culturelles et historiques d'une société. Néanmoins, ils doivent également être appliqués sans sélectivité ni discrimination. Lorsque nous faisons preuve de discrimination à l'encontre des femmes, cela s'appelle du sexisme; lorsque les Afro-Américains sont critiqués et vilipendés, cela s'appelle du racisme; lorsque le même comportement est appliqué aux Juifs, on parle d'antisémitisme; des lois prévoyant des poursuites contre les auteurs de ces crimes ont été promulguées. Pourquoi donc, lorsque les musulmans sont victimes de stigmatisation et de diffamation, évoque-t-on la liberté d'expression?

Dans la déclaration qu'il a faite à l'occasion de la Journée internationale de la paix, le 21 septembre, le Secrétaire général Ban Ki-moon a déclaré, à juste titre : « Nous ne pouvons pas laisser les voix des extrémistes dominer le débat et attiser les tensions. Nous avons besoin de voix qui expriment la modération et la solidarité » (SG/SM/14522). Il y a deux ans, devant cette Assemblée, le Premier Ministre de la Malaisie s'est exprimé en faveur d'un mouvement modéré mondial et a appelé tous les peuples du monde à se joindre au chœur des modérés afin que l'on ne puisse plus entendre les voix des extrémistes. La modération est une valeur importante qu'il convient d'adopter et d'ancrer dans toutes les sociétés. La modération s'accompagne d'une mesure importante de tolérance, de confiance et de compréhension mutuelle. Elle recourt au dialogue en tant qu'outil important pour régler les différends. Une paix politique relative s'accompagne de la stabilité économique et du développement socioéconomique dans le pays concerné. Il est donc essentiel de continuer à pratiquer la modération pendant que nous luttons contre la montée de l'extrémisme. La modération est la meilleure réponse face à l'extrémisme.

La première Conférence internationale du mouvement mondial des modérés, tenue à Kuala Lumpur en janvier de cette année, a connu un succès satisfaisant, avec plus de 500 participants venus du monde entier. Elle a réaffirmé l'importance de la

modération dans le contexte de son application aux questions et situations d'intérêt mondial, notamment s'agissant de politique sociale, financière, religieuse et internationale. Le mouvement mondial des modérés a obtenu la reconnaissance et l'appui du Commonwealth, du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Nous estimons que le mouvement mondial des modérés est un cadre efficace pour opposer à l'extrémisme une réponse mondiale.

Le thème de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international », est opportun parce qu'il réaffirme les principes et valeurs sur lesquels se fonde l'Organisation des Nations Unies pour faire face aux situations et conflits persistants dans le monde.

Nous restons très préoccupés par la situation en République arabe syrienne. Nous condamnons la violence et les tueries absurdes qui ont été commises et continuent d'être commises. Alors que nous envisageons la prochaine étape, n'oublions pas que, quelles que soient les mesures que nous prenons, elles doivent servir les intérêts de la population syrienne. Il ne s'agit pas de déterminer qui a raison et qui a tort; il s'agit de mettre fin au bain de sang et à la souffrance, et de parvenir à une solution pacifique et sans exclusive du conflit.

La violence et les tueries effrénées doivent cesser immédiatement. Il incombe aux parties en présence la responsabilité partagée de veiller à ce que ces atrocités choquantes trouvent fin. L'agression militaire et l'affrontement armé ne serviront qu'à exacerber le problème et ne pourront jamais servir de solution à la crise; au contraire, elles érodent inexorablement tout espoir d'un règlement pacifique. Nous espérons vivement qu'avec la nomination de M. Lakhdar Brahimi en tant que nouveau Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, une solution pacifique pourra être trouvée à la crise syrienne. À cette fin, l'appui de toutes les parties, notamment l'implication de l'Organisation, est tout à fait indispensable.

La situation dans les territoires palestiniens occupés reste sombre. Depuis plus de 60 ans, jour après jour, mois après mois, le peuple palestinien continue de voir ses terres confisquées pour céder la place à des colonies de peuplement illégales. Les Palestiniens continuent de voir leurs familles, notamment leurs enfants, être contraintes au déplacement et à quitter leurs foyers. Ailleurs, nous appelons très vite à prendre des mesures contre ceux qui obligent d'autres populations

à vivre sous l'oppression, sans liberté ni dignité. Mais nous n'avons aucune honte à ne pas prendre de mesures décisives et fortes pour veiller à ce que les Palestiniens, victimes de privations depuis si longtemps, puissent exercer leur droit à disposer de leur propre patrie et à retrouver leur dignité au sein de la communauté des nations.

Il est certain que la communauté internationale, notamment les nations plus puissantes et influentes, pourraient faire davantage d'efforts pour amener Israël à la table des négociations, afin de parvenir à une solution prévoyant l'existence de deux États, par laquelle l'État d'Israël et l'État de Palestine pourraient exister côte à côte dans la paix et la sécurité. Comment, en dépit de cette injustice manifeste, peut-on continuer à vivre sans se sentir un minimum coupable de n'avoir pas fait assez pour enfin régler cette question de longue date?

Comme d'autres dans cette salle, la Malaisie se félicite de l'organisation de la première Réunion de haut niveau sur l'état de droit qui s'est tenue en début de semaine. Lors de cette réunion, nous avons adopté une Déclaration solennelle (résolution 67/1) selon laquelle l'état de droit vaut aussi bien pour tous les États. Nous avons réaffirmé notre volonté de régler les différends par des moyens pacifiques et conformément aux principes de la justice et du droit international. Nous avons également réaffirmé notre volonté de soutenir le droit à l'autodétermination des peuples encore sous occupation étrangère, et de mettre fin à l'impunité pour les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Cette déclaration ayant été adoptée, l'heure est venue pour la communauté internationale d'exercer une pression sur Israël afin qu'il s'acquitte de ses obligations internationales.

Parallèlement, Israël doit mettre un terme à toutes ses activités illégales de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Nous nous préoccupons particulièrement des menaces d'invasion ou de division du site de la mosquée d'Al-Aqsa, ce qui serait une violation des obligations d'Israël en tant que Puissance occupante. Il s'agit d'un lieu saint pour les musulmans et les chrétiens. En outre, Israël doit lever le blocus illégal imposé à Gaza qui a causé trop de souffrances à la population. Il doit également protéger la population qui vit sous son occupation, s'acquitter de ses obligations internationales et respecter le droit international. Plus important encore, il doit engager avec l'Autorité palestinienne dans des pourparlers directs dans des conditions qui fassent clairement la preuve de sa bonne

volonté et de sa sincérité. Une solution pacifique des deux États, accompagnée d'une paix durable dans la région, devrait être l'objectif ultime pour toutes les parties concernées.

Reconnaître la Palestine et l'accueillir au sein de la communauté des nations est devenu une question controversée. La Palestine est punie de vouloir devenir un Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. La possibilité de mise en pratique d'une solution de deux États est remise en question. Cependant, quel autre choix la Palestine a-t-elle? En outre, en quoi l'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en qualité de Membre nuirait-elle à ses efforts pour accéder à l'indépendance?

La question de l'admission de la Palestine à l'ONU est indissociable d'une autre question particulièrement préoccupante pour la Malaisie, sur laquelle je voudrais m'appesantir. Cent-trente-deux pays reconnaissent l'État de Palestine. Ce nombre représente plus des deux tiers des Membres de l'ONU. Pourtant, c'est au Conseil de sécurité – ou, plus précisément, aux membres qui disposent du droit de veto – qu'il échoit de déterminer d'autorité si la Palestine devient ou non Membre de l'ONU, sans tenir compte des opinions de la majorité.

C'est l'une des très nombreuses raisons pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies, et notamment le Conseil de sécurité, doit être réformée. Le Conseil de sécurité devra se montrer capable de relever les nombreux défis auxquels la communauté internationale est confrontée.

Il y a tellement de cas où il n'a pas été capable de prendre des mesures lorsque des mesures s'imposaient. Et tout cela à cause du droit de veto conféré aux cinq membres permanents. C'est ainsi que, périodiquement, il s'avère la victime des conditions de sa propre création.

La composition du Conseil de sécurité doit également refléter les réalités mondiales actuelles. Le Conseil doit être démocratique et comptable de son action pour pouvoir remplir efficacement son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est tout de même paradoxal que l'institution même qui a été créée en 1945 pour promouvoir et défendre la démocratie au sein de ses États Membres puisse pécher par manque de démocratie.

Chaque aspect de la réforme, pour ainsi dire, a été discuté dans un sens ou dans l'autre. De nombreuses propositions ont été avancées sans qu'aucune n'ait fait aucun progrès. En dépit, donc, du nombre d'années où

la question de la réforme du Conseil de sécurité a figuré à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies, nous ne sommes pas plus près d'une réforme concrète du Conseil qu'au premier jour. Nous invitons tous les États Membres à faire preuve de réalisme et à trouver des solutions pragmatiques à la réforme. Il est nécessaire de s'atteler à la réforme avec une volonté politique renouvelée si nous voulons vraiment voir advenir une ONU qui soit plus efficace et plus rationnelle dans son fonctionnement. Combien de temps encore pouvons-nous continuer comme cela? Combien de temps encore éluderons-nous la réforme nécessaire du Conseil de sécurité et de l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies?

Je manquerais à mon devoir si je n'évoquais pas la manifestation que beaucoup considèrent comme la plus importante qui ait eu lieu cette année, à savoir la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue au Brésil en juin. Le Sommet a pris fin, mais il reste beaucoup à faire. Les mesures prescrites dans le document final nécessitent de notre part un suivi, une surveillance et une collaboration étroites pour pouvoir être efficacement mises en œuvre. Renforcer le développement durable et les institutions chargées de la protection de l'environnement, formuler une stratégie financière et mettre au point les mécanismes devant faciliter les transferts de technologie comptent parmi les importants domaines où il nous faut agir dans l'année qui vient. Nous devons par conséquent engager un processus de définition des objectifs du développement durable. Ces objectifs doivent être étayés par des plans d'action concrets détaillant les divers domaines mentionnés aux fins de leur mise en œuvre. La Malaisie se réjouit à la perspective de travailler et de contribuer de façon constructive à ce processus.

Je suis convaincu que nous partageons les mêmes préoccupations concernant l'ensemble des points que j'ai soulevés aujourd'hui. Réaliser l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations ne concerne pas que les seules parties à tel ou tel différend ou telle ou telle situation, c'est la responsabilité collective de l'ensemble de la communauté internationale. Dans l'esprit du thème de cette année, que l'Assemblée soit assurée de notre détermination de réaliser durablement la paix et la sécurité dans le monde par des moyens pacifiques et dans le respect du principe de modération.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Murray McCully, Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande.

M. McCully (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je transmets à l'Assemblée les salutations du Pacifique Sud. L'année dernière, la Nouvelle-Zélande a eu le privilège de présider le Forum des îles du Pacifique, organe régional dans lequel sont représentés certains des plus petits et des plus vulnérables États de la planète. Nous l'avons vu comme une importante responsabilité.

Parce que nous sommes un petit pays aux ressources modestes, nous avons choisi de faire porter l'essentiel de notre attention sur notre propre région. Plus de 60 % de notre aide publique au développement va à nos voisins. Notre présidence du Forum des îles du Pacifique nous a amenés à réfléchir au rôle des organisations régionales et à la mesure dans laquelle nous comptons tous sur l'ONU pour trouver des réponses aux problèmes de portée réellement mondiale. Je peux dire avec quelque assurance que nous avons bien progressé, pour notre part, face aux problèmes qui se prêtent à des solutions régionales.

Mais je dois dire aussi que nos besoins et nos attentes par rapport à cette institution sont également plus grands. Le Forum des îles du Pacifique se compose de 16 membres, tous les 16 petits États insulaires. J'ai été heureux d'assister cette semaine à la première réunion entre le Secrétaire général et les dirigeants du Forum des îles du Pacifique, qui marquera, je l'espère, une nouvelle ère d'interaction accrue au plus haut niveau entre cette Organisation et notre région et une meilleure compréhension de nos besoins.

Le Pacifique a eu à relever son lot de défis à la sécurité et à la stabilité ces dernières années. En tant que région, nous nous sommes assez bien débrouillés pour y faire face. La dernière fois en date, c'est aux Îles Salomon qu'une initiative régionale s'est avérée nécessaire. La Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon a consisté en une démarche vraiment régionale, à laquelle ont participé la police et d'autres acteurs de chaque membre du Forum des Îles du Pacifique. Je suis heureux de pouvoir dire que la composante sécuritaire de cette initiative a été notablement réduite et que son retrait total sera bientôt effectif. Mais l'Organisation, et particulièrement en son sein le Conseil de sécurité, peut faire davantage pour reconnaître et appuyer l'impulsion régionale, s'agissant des questions ayant trait à la paix et à la sécurité, dans le Pacifique comme ailleurs.

Les préoccupations relatives à la démocratie, à l'état de droit et aux droits de l'homme ne sont pas de simples considérations abstraites dans le Pacifique. Ces principes ont été remis en question dans nombre d'États,

et singulièrement, ces dernières années, aux Fidji. À cet égard, je suis heureux de pouvoir dire que l'on progresse actuellement vers l'organisation d'élections en 2014, et qu'un appui est prévu pour veiller à ce que ces élections soient libres et régulières.

Les questions de stabilité et de sécurité ne sont pas les seules priorités de notre organe régional. Au cours de l'année où elle a assumé la présidence du Forum, la Nouvelle-Zélande a choisi de se concentrer sur un certain nombre de priorités en matière de développement. J'aimerais en aborder deux dans mes observations aujourd'hui.

Pour beaucoup des États les plus pauvres de notre région, les ressources halieutiques dont elles disposent représentent l'essentiel des actifs économiques détenus. Pourtant, à cause des pratiques de pêche illégales, des prises non déclarées et de modes de gestion inadaptés, ces ressources n'ont pratiquement rien rapporté à ces pays. Du fait de la nature hautement migratoire des ressources en thonidés, il s'agit réellement d'une question nécessitant une prise en charge régionale. De solides progrès sont enregistrés dans des domaines comme le renforcement de la surveillance, la formation des contrôleurs et l'amélioration des pratiques de gestion, tant pour protéger la dernière véritable pêcherie saine de la planète que pour veiller à ce que ceux qui la possèdent reçoivent une part équitable de la ressource qu'ils détiennent.

L'une des premières priorités de notre région est la nécessité d'initiatives concrètes dans le domaine de l'énergie renouvelable. Notre région est lourdement tributaire des combustibles fossiles pour la production d'électricité. Le coût du diesel importé à des prix très élevés par la plupart des petits pays du Pacifique est absolument invalidant. L'impact des changements climatiques est évident.

Après une décennie de conférences sur les changements climatiques et les centaines de millions de dollars consacrés à toutes ces « initiatives » de lutte, il serait pardonnaible de croire que le Pacifique, particulièrement gâté en matière d'ensoleillement, devrait être aujourd'hui absolument émaillé de centrales solaires. Malheureusement, je me dois de dire qu'il n'en est rien. L'une des caractéristiques les plus frappantes de notre région, en effet, est l'absence totale de progrès dans la concrétisation des nobles discours sur le changement climatique en une quelconque forme de pratiques énergétiques renouvelables.

Durant notre présidence de l'organe régional, nous nous sommes attelés à pallier cette insuffisance. L'action menée dans les minuscules îles Tokélaou en donnent une modeste mais importante illustration. Jusqu'à présent, les Tokélaou dépendaient à 100 % des combustibles fossiles pour produire de l'électricité. Mais d'ici à la fin de 2012, elles seront alimentées à 90 % par l'électricité solaire renouvelable.

Des progrès satisfaisants sont également accomplis aux Tonga où j'ai récemment participé à l'inauguration d'une centrale solaire qui fournit environ 20 % des besoins de l'île principale, Tongatapu, en électricité. Nous travaillons également avec le Gouvernement des Îles Cook pour les aider à réaliser leur audacieux objectif : la production, d'ici à 2015, de 50 % de leur électricité par le biais des énergies renouvelables, essentiellement dans le cadre d'initiatives liées au solaire.

Ces programmes financés par la Nouvelle-Zélande constituent une part importante de notre engagement global dans notre région. Notre cadeau de départ, à la fin de notre année à la présidence de l'organe régional, sera une conférence d'annonces de contributions sur l'énergie renouvelable, qui se tiendra au début de l'année prochaine dans le but d'apparier les donateurs, sources de financements commerciaux et de financements à taux préférentiels, etc. aux programmes d'énergie renouvelable de nos voisins du Pacifique. Je me dois de souligner ici l'engagement à nos côtés de l'Union européenne, qui codirige cette initiative, ainsi que l'appui de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement et des Gouvernements de l'Australie et des États-Unis ainsi que d'autres généreux soutiens.

Même si l'on peut faire beaucoup par le biais de l'action régionale, force est de reconnaître que parfois, les solutions régionales ne suffisent tout simplement pas. Et c'est précisément la raison d'être fondamentale de cette Organisation. La meilleure illustration de ce que je viens de dire est le cas de la Syrie. Il me serait difficile d'exagérer le degré de frustration éprouvé par les citoyens que je représente face à l'incapacité totale du Conseil de sécurité d'intervenir sur le dossier syrien. Il serait encore plus difficile d'exagérer les risques que l'inaction du Conseil de sécurité fait peser sur sa crédibilité aux yeux des gens raisonnables et épris de justice.

Les citoyens de mon pays posent une question très simple : si 25 000 morts, on ne sait combien de milliers de blessés et encore bien d'autres personnes déplacées

et sans abri ne suffisent pas à inciter le Conseil de sécurité à agir, que faut-il? Que faut-il au juste? Je me félicite du rôle de premier plan joué par la Ligue arabe et les États arabes sur cette question. Nous les avons d'ailleurs vus donner l'impulsion sur d'autres questions délicates concernant leur région. Et je me félicite de ce que l'Assemblée générale ait cherché par quels moyens elle pouvait renforcer encore son rôle. En l'absence de direction du Conseil de sécurité en la matière, je propose que l'Assemblée trouve des manières de jouer un rôle plus actif.

Il ressort de tout cela que les arguments qui plaident en faveur de la réforme du Conseil de sécurité sont devenus absolument imparables. De fait, il se pourrait que la crédibilité future de l'ONU vienne à en dépendre de plus en plus. Si nous voulons enregistrer des progrès dans ce domaine, il faudra que les membres du Conseil acceptent de tirer un trait sur leurs velléités extravagantes de faire valoir des positions maximalistes et qu'ils définissent des réformes constructives et concrètes qui aient véritablement une chance de remporter les suffrages.

Je représente une petite nation de gens pragmatiques et constructifs. Et c'est parce que nous voulons une réforme pragmatique et constructive que notre gouvernement appuie ce que l'on appelle la solution intermédiaire : la création d'une nouvelle catégorie de sièges pour le groupe des plus grands pays qui se sentent sous-représentés par rapport aux cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité, mais il s'agirait de sièges qu'il leur faudrait remporter dans le cadre d'élections ouvertes, afin qu'ils soient pleinement comptables devant l'ensemble des Membres de l'Organisation.

Je n'ai pas l'intention d'évoquer ici d'autre proposition parmi les propositions précises que nous aimerions voir examiner, à l'exception d'une seule : des raisons impérieuses nous poussent maintenant à demander aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité d'accepter à titre volontaire des restrictions au recours au veto. Aller plus loin et en demander l'abolition est vain : cela ne se produira pas. Mais demander aux cinq membres permanents de reconnaître et de respecter les préoccupations sincères de l'ensemble des autres Membres en acceptant de restreindre volontairement leur exercice du droit de veto est un objectif tout à fait raisonnable et réalisable.

Mon pays a fait partie des pays qui ont dirigé le mouvement d'opposition au droit de veto lorsque

l'Organisation a été créée : de fait, la question du veto a été la seule question relevant de la Charte des Nations Unies à faire l'objet d'un vote forcé. Les membres permanents ont alors argué que le veto était nécessaire pour protéger les intérêts vitaux de leur pays. Néanmoins, nous voyons fréquemment, aujourd'hui, exercer le droit de veto dans des circonstances qui relèvent fort peu des intérêts nationaux des uns et des autres. Je demande donc aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité de respecter simplement ce qu'ils nous ont dit en 1945. Et je les mets aujourd'hui au défi d'envisager un processus par lequel ils accepteraient collectivement et volontairement de limiter leur recours au droit de veto aux questions touchant manifestement et directement aux intérêts vitaux de leur pays, et également de ne pas avoir recours au veto lorsque des atrocités de masse sont commises.

À propos du Conseil de sécurité, je saisis cette occasion pour exhorter le Conseil et les organes concernés de l'Assemblée générale à répondre favorablement aux demandes d'assistance formulées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour lui permettre de faire face au conflit au Mali et au Sahel. Trop souvent, nous avons vu le Conseil par trop tarder à répondre aux appels à l'aide : au Rwanda, en Guinée, au Darfour et en Somalie. Trop souvent, c'était trop peu, trop tard. Dans chacun de ces cas, nous avons vu s'affirmer au sein de l'Union africaine une direction solide, laquelle mérite une réponse opportune et constructive de New York.

Nombreux sont ceux qui, dans cette salle, savent que la Nouvelle-Zélande est un candidat énergique à l'élection au Conseil de sécurité pour l'exercice 2015-2016. J'assure l'Assemblée qu'elle nous entendra largement développer ces questions pendant les deux prochaines années. Nous sommes un petit pays dont la voix porte et notre vision des choses est juste et constructive.

Ces derniers jours, l'Assemblée a eu l'occasion d'entendre à la fois le Premier Ministre israélien, M. Nétanyahou, et le Président palestinien, M. Abbas. Nous savons maintenant que la question du statut de la Palestine à l'ONU sera examinée par l'Assemblée au cours de cette session. Nous nous réjouissons à la perspective d'examiner le texte d'un projet de résolution et de participer aux consultations qui ont été annoncées. J'ai dit précédemment que les Néo-zélandais avaient un esprit pragmatique et constructif. Ils sont également épris de justice; ils s'attendent à ce que leur gouvernement

mette tous ces traits à contribution dans l'examen de cette résolution, ce que nous ferons certainement. Cela dit, je voudrais également dire clairement que nous considérons cette résolution comme un piètre substitut aux pourparlers directs qui devraient être menés entre deux dirigeants vivant à trente minutes l'un de l'autre.

Dans l'allocution qu'il a prononcée cette semaine (voir A/67/PV.12), M. Nétanyahou a clairement énoncé les graves risques qu'implique pour le Moyen-Orient et la communauté internationale tout entière la capacité de mise au point d'armes nucléaires dans la région. Comme d'autres États Membres, la Nouvelle-Zélande pense qu'il faut exiger de l'Iran qu'il ne se lance pas sur une voie qui pourrait conduire à une dangereuse escalade. Nous espérons que la communauté internationale fera preuve de fermeté en faisant passer ce type de message. En échange, je pense qu'il est juste que la communauté internationale présente une requête à M. Nétanyahou, à savoir : suspendre les colonies de peuplement, à tout le moins pendant la conduite des négociations, et engager, avec son homologue palestinien, les pourparlers directs qui représentent la seule base de règlement durable de cette question, en même temps qu'une mesure essentielle pour tuer dans l'œuf les risques d'une propagation du conflit dans la région.

Je tiens à rappeler à l'Assemblée que les gouvernements traversent, dans le monde entier, une période très difficile. Les économies budgétaires ont eu des retombées sur les ministères des affaires étrangères, y compris le mien. Il n'est que justice, par conséquent, que nous demandions à notre tour à cette grande institution de faire des économies et d'améliorer ses méthodes de travail afin d'offrir un meilleur rendement à nos contribuables. Les petits pays, comme la Nouvelle-Zélande, dépendent plus que d'autres de bonnes institutions multilatérales. Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies qui soit moderne, efficace et capable de répondre à l'évolution des besoins. Nous avons tous besoin d'un Conseil de sécurité qui réponde mieux aux besoins de l'ensemble des membres et qui relèvent avec plus d'efficacité les défis importants auxquels nous sommes tous confrontés aujourd'hui.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Frederick A. Mitchell, Ministre des affaires étrangères et de l'immigration du Commonwealth des Bahamas.

M. Mitchell (Bahamas) (*parle en anglais*) : Je tiens à faire, avant de lire ma déclaration, certaines observations préliminaires. C'est un privilège et un

honneur particulier de représenter mon pays dans cette instance, de retour ici par la magie de la démocratie cinq ans plus tard. Pour la première fois depuis les élections générales de mai, notre pays réaffirme aujourd'hui son engagement auprès de la communauté internationale. Nous faisons partie de la grande région des Caraïbes, et dans ce contexte nous avons participé à une réunion avec l'honorable Secrétaire général de cet organisme. Nous le remercions pour sa courtoisie.

Il importe toutefois que la représentation des Bahamas concernant son engagement régional auprès de l'ONU ne soit pas interprétée comme une plainte résultant d'un manque d'attention de la part du Secrétariat. C'est basé sur le simple fait que tous les organes de l'ONU dans toutes leurs manifestations doivent se conformer au credo de l'Organisation, à savoir que les États Membres sont tous égaux, et ne pas donner l'impression que certains sont plus égaux que d'autres. Notre délégation continuera de veiller à ce que le principe directeur de l'égalité et de l'équité soit rigoureusement respecté.

Je félicite M. Vuk Jeremić, pour son accession à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale et je tiens à l'assurer du soutien de ma délégation et de sa pleine coopération. Je salue également son prédécesseur pour sa gestion de la session précédente.

Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements à notre Représentante permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadrice Paulette A. Bethel, pour son excellent travail et sa contribution à notre pays.

Les Bahamas félicitent l'Organisation des Nations Unies pour la tenue et le résultat de la Réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international, lundi dernier. Les Bahamas sont attachées au principe de la primauté du droit et s'engagent à poursuivre la bonne gouvernance pour le bénéfice de toute la population des Bahamas. Les Bahamas se sont également engagées à respecter l'état de droit au niveau international, ainsi que les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Les Bahamas se félicitent de la tenue en juin 2012 du troisième examen biennuel de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Les Bahamas condamnent sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et réaffirment leur engagement dans la lutte contre le terrorisme et la pleine mise en œuvre de la Stratégie. Les Bahamas

renouvellent leur appel en faveur de la conclusion rapide des négociations sur un projet de convention internationale générale pour l'élimination du terrorisme.

Les Bahamas condamnent dans les termes les plus vifs la violence qui a entraîné la mort de l'Ambassadeur Christopher Stevens et de trois autres diplomates américains il y a quelques semaines. Nous, la communauté internationale, devons nous engager sans réserve et sincèrement à créer partout dans le monde une culture de la paix fondée sur la tolérance et la compréhension, qui prévienne ces événements scandaleux et leurs causes.

Le niveau de violence armée et de criminalité qui sévit dans notre société – dû en grande partie au commerce illicite des armes légères et de petit calibre et au trafic de stupéfiants, qui ne sont ni fabriquées ni fournis par notre pays – est en hausse. Et nous ne pouvons pas laisser cet état de chose continuer si nous voulons préserver les générations futures d'une vie de violence et d'anarchie. Plus d'une décennie s'est écoulée depuis l'adoption en 2001 du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Pourtant, le niveau et l'intensité de la violence armée qui afflige notre pays n'a pas baissé.

Les Bahamas se félicitent de la tenue récente et du résultat de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Gouvernement réitère son engagement indéfectible à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action. Les vies d'un trop grand nombre de nos jeunes sont détruites par l'utilisation d'armes illicites dans notre pays. Le moment est venu d'agir.

Faire des Bahamas un pays sûr est une priorité de premier ordre pour le Gouvernement. Nous nous engageons à mettre en place une agence nationale du renseignement et une stratégie nationale de contrôle des armes à feu, y compris la création d'un département et d'une base de données sur les armes à feu et à améliorer les opérations des forces de défense afin de contrôler plus efficacement la porosité des frontières des Bahamas. Je voudrais saisir la présente occasion pour remercier le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour leur appui et la fourniture d'équipements et d'assistance

au renforcement des capacités dans le domaine de la destruction des armes à feu et de la gestion des stocks. Les Bahamas ont été heureuses de conclure un accord avec le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement en avril dernier et d'avoir participé à un certain nombre de programmes et d'ateliers régionaux de formation organisés par le Centre régional sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et le renforcement des contrôles aux frontières.

Les Bahamas se joignent aux autres délégations pour exprimer notre profonde déception face à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le Traité sur le commerce des armes tenue en juillet et à l'incapacité des États Membres à s'entendre sur un texte malgré six longues années de négociations. Les Bahamas appuient les vues formulées par la délégation de Trinité-et-Tobago au nom de la Communauté des Caraïbes lors de la Conférence qui a duré un mois. Ce que nous disons à des milliers de victimes innocentes, c'est que leurs voix doivent être entendues. Mais que leur disons-nous, à elles et à leurs familles qui souffrent du transfert international irresponsable et non réglementé d'armes classiques? Un engagement et une réévaluation de la vie et de la dignité humaines plutôt que des profits sont essentiels si nous voulons réussir dans notre lutte contre le fléau de la violence armée et de la terreur qui sévit dans nos sociétés. Nous attendons avec impatience un résultat positif du prochain cycle de négociations.

Les Bahamas réaffirment solennellement leur attachement aux trois piliers du développement durable: l'économique, le social et l'environnemental. Les progrès continuent au niveau national dans des domaines importants relatifs à la protection de la biodiversité et à la mise en place de politiques visant à promouvoir les énergies renouvelables. D'aucuns prétendent que la recherche d'une énergie fiable et abordable peut être le facteur le plus important affectant le développement futur des Bahamas. La question de l'énergie est si importante que le Premier Ministre s'est donné pour mission personnelle de chercher à résoudre le problème. Nous savons que nous devons le faire de manière durable.

Les Bahamas ont promulgué des lois favorisant l'utilisation et la gestion durables des écosystèmes grâce à une meilleure planification de l'utilisation des terres. Conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, nous avons pris des mesures pour préserver les stocks de poisson en mettant en place des sanctions pour la surpêche. Nous avons également pris des mesures pour interdire la pêche à la palangre, faire

des Bahamas un sanctuaire pour les requins et mettre en place et développer des aires marines protégées. Pour les Bahamas, il est impératif que les stratégies de développement durable soient complétées par des mesures appropriées prises par la communauté internationale. À cet égard, nous estimons que le résultat historique obtenu à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) ouvre des perspectives importantes, en particulier pour les petits États insulaires en développement. Nous jugeons encourageant l'appel lancé par la communauté internationale pour que des efforts constants et accrus soient faits afin d'aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme. Les Bahamas accueillent également avec satisfaction le projet d'organisation de la Troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et participera activement aux consultations à venir de l'Assemblée générale pour déterminer les modalités de la réunion afin d'en assurer le succès.

Les Bahamas jugent également très encourageante la décision prise à Rio+20 de commencer à formuler des objectifs de développement durable universels et pragmatiques. Ce faisant, nous devons tenir compte des différentes réalités et capacités et des différents niveaux de développement des pays et nous devons respecter les politiques et les priorités nationales. Les Bahamas espèrent contribuer à ce travail dans le cadre du groupe de travail à composition non limitée sur l'élaboration des objectifs de développement durable et du comité intergouvernemental sur le financement établi à Rio+20 afin de veiller à ce que nos problèmes particuliers soient pleinement pris en compte.

À cet égard, les Bahamas attendent avec intérêt les recommandations du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la planification du développement après 2015 et se félicitent que plusieurs femmes y participent. Le Groupe offre une occasion importante de tirer des enseignements des erreurs du passé et d'envisager le développement mondial autrement que comme une simple gestion de crise. Il faut absolument que l'on voie que le Groupe agit en toute transparence. Le Groupe devrait également tenir compte des vues des pays qui sortent de la norme pour ce qui est de leur géographie et de leur économie, comme ceux de la sous-

région des Caraïbes, faire preuve d'innovation et être tourné vers l'avenir.

Les Bahamas se félicitent que l'on ait reconnu à Rio qu'il fallait remédier aux effets néfastes des changements climatiques.

Les Bahamas estiment que l'ONU a un rôle central à jouer en matière de gouvernance économique mondiale. Les Bahamas prennent note avec satisfaction des efforts déployés par le Groupe des Vingt (G20), en particulier le Mexique qui en assure actuellement la présidence, pour traduire les délibérations du G20 en actions efficaces à l'échelle mondiale grâce une vaste consultation des États Membres et de l'ONU elle-même pour trouver des solutions aux principaux problèmes de notre temps, en particulier pour renforcer le système financier international.

Les Bahamas envisagent aussi un rôle plus important pour l'ONU dans le domaine de la coopération internationale en matière fiscale. Les Bahamas, avec le Groupe des 77 et de la Chine, continuent de demander que le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale devienne un organe intergouvernemental subsidiaire du Conseil économique et social, conformément au mandat de Doha. Nous déplorons aussi toujours le fait que la législation nationale de certains États ait des effets extraterritoriaux dans des domaines tels que la traite des êtres humains, les services financiers et le trafic de stupéfiants. Nous demeurons convaincus que ces lois à effet extraterritorial sont déplacées et imposent une charge injustifiée aux petits États et pourraient bien être considérées comme une entorse au principe international du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

Afin d'inverser les tendances économiques actuelles, le Gouvernement bahamien s'efforce en priorité de renforcer l'économie nationale, ce qui suppose la création d'emplois, une plus large implication des Bahamiens dans l'économie et l'accession à un niveau de vie plus élevé. La création d'emplois et l'inversion de la courbe du chômage, qui est actuellement très élevé dans le pays, ont été désignées au plus haut niveau politique comme étant les priorités les plus essentielles à court terme du Gouvernement, en particulier pour les jeunes Bahamiens. Je tiens plus particulièrement à parler en leur nom aujourd'hui. Les jeunes Bahamiens ont été les plus durement touchés par le problème du chômage. Le taux de chômage est inacceptable et cette situation ne peut pas durer. Nous sommes déterminés à trouver une solution au problème du chômage des jeunes.

Les Bahamas insistent sur le fait qu'il faut renforcer le dialogue politique et la coopération internationale pour construire des économies vertes, ce qui exigera effectivement de nouveaux investissements, une formation professionnelle, le développement et le transfert de technologies et un renforcement des capacités.

Le produit national brut (PNB) des Bahamas est fortement influencé et faussé par les revenus élevés d'un petit nombre de riches expatriés, de sorte qu'il ne reflète pas la véritable réalité économique. La notion de revenu national brut par habitant doit donc être interprétée en fonction du contexte particulier de pays en développement tels que les Bahamas et, je dirais même, de la sous-région des Caraïbes. Les Bahamas méritent toujours un traitement qui ne nous prive pas de notre droit de nous développer de manière durable, si les ressources financières, humaines et technologiques nécessaires nous sont fournies. Le revenu national brut par habitant ne devrait pas servir de prétexte pour limiter notre accès à une assistance financière.

L'Assemblée générale doit examiner, pendant cette soixante-septième session, le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période 2013-2015. Les Bahamas saisissent cette occasion pour réaffirmer leur position de longue date, à savoir qu'il ne faut pas, pour les raisons indiquées, accorder trop de poids au revenu national brut par habitant pour déterminer la capacité de paiement des États.

La mise en place d'un Conseil de sécurité représentatif, transparent, réactif, responsable, démocratique et inclusif, ce qui présuppose une augmentation du nombre de ses membres tant permanents que non permanents et une modification de ses méthodes de travail, n'a que trop tardé. Ma délégation espère sincèrement que le prochain cycle de négociations sur la réforme du Conseil de sécurité pendant cette session débouchera sur des progrès concrets dans les efforts pour faire du Conseil tout ce qu'il peut et devrait être.

Ce désir de voir se réaliser un potentiel inexploité concerne également notre partenaire régional, la République d'Haïti. Les Bahamas ont appuyé constamment et sans relâche le peuple haïtien et ses aspirations à la paix, à la sécurité et au développement. Les Bahamas saluent le rôle important joué par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

pour ce qui est d'assurer la sécurité en Haïti et d'établir les fondements de son relèvement et de sa stabilité à long terme. Les promesses de contributions faites en faveur du relèvement et de la reconstruction d'Haïti doivent être tenues et honorées afin que le travail requis puisse être entrepris et mené à bien.

Les Bahamas se félicitent du renforcement du dialogue sur l'amélioration de la coopération internationale en matière de migration internationale et de développement. La migration illégale en provenance d'Haïti est une question épineuse pour notre pays. Nous convenons qu'une bonne coopération peut certainement aider à faire en sorte que la migration se fasse par des voies sûres et réglementées et que les contributions apportées par les migrants soient mises au service du développement de notre pays. Les Bahamas continueront de participer de manière constructive aux préparatifs du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui sera organisé par l'Assemblée générale en 2013 dans le but de répondre à ces questions et à d'autres questions connexes essentielles pour notre développement.

Compte tenu des événements – pour certains tragiques – qui se sont déroulés au cours l'année écoulée aux Bahamas en ce qui concerne la migration illégale et le braconnage dans nos eaux territoriales par des personnes en situation illégale venues du sud du pays, les Bahamas prendront dans l'année à venir des mesures plus fermes pour mettre un terme à ces activités illégales. Nous demandons à tous les pays de la région de persuader leurs citoyens de cesser ces activités illégales. Nous comptons travailler aussi bien au niveau bilatéral qu'avec la communauté internationale dans son ensemble pour mettre fin à ces attaques contre notre sécurité nationale et économique.

Les Bahamas ont accompli des avancées importantes dans les domaines de la santé maternelle et infantile et du VIH/sida en cette année qui marque le cinquantième anniversaire de l'obtention du droit de vote par les femmes aux Bahamas. Nous sommes déterminés à assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, comme l'a affirmé la Ministre des services sociaux lorsque le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a examiné le rapport sur les Bahamas à sa cinquante-deuxième session qui s'est tenue en juillet. Les Bahamas restent néanmoins préoccupées par l'incidence croissante des maladies non transmissibles dans la population, en particulier chez les

femmes qui sont touchées de manière disproportionnée par ces maladies évitables.

Nous pouvons puiser beaucoup de force et de sagesse ainsi que de l'inspiration des excellents résultats obtenus par les athlètes de notre pays et des États de la sous-région lors des Jeux olympiques organisés cette année. Au nom de ma délégation, je voudrais rendre hommage aux jeunes du monde entier qui ont fait preuve d'un formidable esprit de camaraderie et d'un talent exceptionnel durant ces derniers Jeux. À l'Assemblée générale, je voudrais rendre hommage en particulier aux médaillés d'or bahamiens : Demetrius Pinder, Michael Mathieu, Chris Brown et Ramon Miller. De fait, il convient de saluer les performances des athlètes de tous les pays de la Communauté des Caraïbes, en particulier ceux de la Grenade, de la Jamaïque et de la Trinité-et-Tobago, des pays frères. On peut considérer que ces exemples contribuent tout autant à la paix et au développement dans notre monde que nos délibérations et initiatives à la présente session et nous leur adressons donc à tous nos plus chaleureuses félicitations.

Ma délégation tient également à faire part du décès de mon ami et frère, le regretté Paul L. Adderley, Ministre bahamien des affaires étrangères, qui a occupé ces fonctions le plus longtemps. Durant son mandat, il a dû faire face aux questions de politique étrangère les plus décisives, à ce jour, pour les Bahamas indépendantes. Il est malheureusement décédé le 19 septembre. Il avait foi en cet organe mondial et ses principes et avait montré comment celui-ci pouvait aider les petits États. Il est donc tout à fait approprié de lui rendre hommage à l'occasion de son décès.

Les Bahamas restent convaincues que les êtres humains aspirent à une plus grande force intérieure, qu'ils peuvent trouver et qui non seulement peut nous permettre d'aller au-delà même de nos rêves mais également de galvaniser tous ceux qui nous entourent, voire des pays et le monde entier. J'espère par conséquent que chacun d'entre nous pourra trouver cette force intérieure pour changer notre monde et transformer une série de problèmes en des partenariats. Nous avons plus que jamais besoin de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de la Principauté du Liechtenstein, S. E. M^{me} Aurelia Frick.

M^{me} Frick (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis ici à un moment où nous observons

un phénomène inquiétant, à savoir une violence insensée qui se propage dans une région toute entière à la suite d'insultes insensées aux sentiments religieux d'une communauté. Plus que toute autre organisation, l'ONU défend les valeurs de tolérance, de compréhension et de respect mutuel. Le présent débat doit donc déboucher sur un message fort. La diffamation haïssable de personnes en raison de leur culture ou de leur religion est inacceptable. C'est un abus du droit à la liberté d'expression. Nous devons toutefois insister tout aussi clairement sur le fait que la violence ne peut être justifiée par des insultes, aussi compréhensible que puisse être le sentiment d'offense ressenti. Les faits qui se déroulent actuellement nous montrent également que nous devons toucher le plus grand nombre de personnes possible pour promouvoir les valeurs de l'ONU dans le monde entier.

Lorsque nous étions réunis ici l'année dernière, de nombreux appels ont été lancés de cette tribune pour qu'il soit mis fin à la crise en Syrie. Depuis, les violences se sont transformées en une guerre civile qui déshonore l'ONU. Nous avons observé une claire division au Conseil de sécurité et constaté que les parties au conflit n'étaient guère intéressées par une médiation supervisée par l'ONU. Au contraire, la situation sur le terrain a continué de se détériorer. L'instabilité risque maintenant de gagner toute la région. Le mépris flagrant pour la vie et les droits des civils, des femmes et des enfants en particulier, est tout simplement scandaleux.

Cette crise a des répercussions profondes et durables sur les trois piliers principaux de l'ONU : la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Elle remet donc en cause l'existence même de notre Organisation. L'ONU ne peut être efficace que si ses organes politiques le lui permettent. Cette crise doit donc nous amener à considérer de manière globale les enseignements que nous devrions en tirer.

La situation en Syrie est évidemment une question brûlante qui préoccupe tous les États Membres car il s'agit d'une crise touchant à la sécurité humaine et d'une menace à la paix et à la sécurité internationales. Dans le même temps, le Conseil de sécurité n'est pas en mesure d'assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte à cause d'un désaccord entre ses membres permanents. Il est donc essentiel que l'Assemblée générale intervienne et joue un rôle plus actif, comme elle l'a fait à certaines occasions. C'est d'autant plus important que la responsabilité de protéger une population civile n'est pas assumée alors qu'il s'agit

d'un principe adopté par l'Assemblée générale au plus haut niveau politique.

L'impasse dans laquelle le Conseil de sécurité se trouve montre que nous devons examiner de quelle manière le droit de veto est et peut être utilisé. À cet égard, le Conseil doit rendre des comptes à l'ensemble des Membres de notre Organisation. Après tout, le Conseil mène ses travaux en notre nom à tous. Nous invitons les membres permanents à reconnaître que la Charte des Nations Unies ne leur accorde pas un droit de veto de façon inconditionnelle. Nous leur demandons de reconnaître que le Conseil doit à tout moment agir conformément aux buts et principes des Nations Unies. Nous les prions donc de s'engager à ne pas avoir recours au veto pour empêcher le Conseil de prendre des mesures visant à prévenir ou à faire cesser un génocide, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre.

À l'évidence, la priorité première est de mettre fin aux souffrances de la population syrienne et de trouver une solution politique qui garantisse la sécurité humaine et la stabilité dans la région. Néanmoins, il est aussi de notre devoir de veiller à ce que les crimes les plus graves en droit international ne restent pas impunis et que les principaux responsables soient sanctionnés.

Les éléments de preuve dont nous disposons sont alarmants. La commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, mise en place par le Conseil des droits de l'homme, a abouti à des conclusions claires. C'est au pouvoir judiciaire syrien qu'il incombe au premier chef de faire en sorte que les responsables rendent compte de leurs actes. Mais nous ne nous faisons aucune illusion sur la question de savoir s'il rendra justice aux victimes et garantira un procès équitable à tous les accusés. C'est pourquoi nous nous associons à l'appel lancé par la Suisse pour que la situation en Syrie soit déférée à la Cour pénale internationale (CPI) (voir A/67/PV.7). Nous demandons également au Conseil d'appuyer pleinement une telle saisine de la Cour pour garantir la coopération et de ne pas faire obstacle, de quelque manière que ce soit, au financement adéquat des activités de la Cour. Sans ces deux conditions préalables, les renvois à la CPI sont d'une utilité toute relative et posent un problème à la Cour.

Cette année, nous célébrons également le dixième anniversaire de la Cour pénale internationale. Son histoire est celle d'un succès étonnant. Qui aurait pu imaginer que près des deux tiers des États Membres de l'ONU deviendraient membres de la CPI en si peu

de temps? Qui aurait pu prévoir que le Conseil de sécurité déférerait deux situations à la Cour – par un vote unanime même pour l’une d’entre elles? Et qui s’attendait à ce que la controverse politique que la Cour a suscitée renforce cette institution?

Ce sont là des progrès remarquables dont nous pouvons être fiers. Néanmoins, la prochaine décennie sera également remplie de défis. Nous avons fait preuve d’une grande unité pendant le processus de création et d’installation de la Cour. Maintenant qu’elle est pleinement opérationnelle, plus que jamais, nous devons l’appuyer politiquement. C’est pourquoi, au début de cette semaine, j’ai lancé une initiative au niveau ministériel visant à appuyer la CPI. J’ai été très encouragée par les réponses enthousiastes à mon appel en faveur d’une action coordonnée en cas de besoin.

En adoptant le Statut de Rome, nous n’avons pas seulement établi un tribunal international à La Haye. Nous avons également créé un système mondial de lutte contre l’impunité, qui donne un rôle important aux États. Ce système confie également au Conseil de sécurité un rôle important, si celui-ci veut bien le jouer. Un appui politique est particulièrement nécessaire lorsque des enquêtes sont lancées suite à des renvois du Conseil de sécurité. L’obligation qu’a l’État concerné de coopérer se fonde entièrement sur l’autorité du Conseil de sécurité, pas sur le Statut de Rome. Le Conseil doit donc jouer un rôle clef en veillant à ce que cette coopération existe effectivement. Nous, en tant qu’États, nous sommes également tenus de veiller à ce que les personnes mises en accusation soient arrêtées et transférées à la Cour. De toute évidence, nous devons faire mieux à cet égard.

Nous avons également une occasion historique, aussi bien pour la Cour que pour l’ONU. Pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous pouvons donner à un tribunal international les moyens de connaître du crime d’agression.

L’interdiction de l’emploi illégal de la force est au cœur même de la Charte des Nations Unies, et depuis des décennies, l’agression est considérée comme un crime en droit international, mais l’adoption par consensus à Kampala des amendements au Statut de Rome nous permet de mettre ce principe en pratique. Les dirigeants qui envisagent de recourir à l’emploi illégal de la force recevront un ultimatum, une fois que 30 États parties auront ratifié ces amendements et après leur entrée en vigueur en 2017. Je suis fière de ce que le Liechtenstein, après sa présidence de la Conférence d’examen, ait été le premier État à ratifier ces amendements, le 8 mai de

cette année. Nous avons choisi cette date en souvenir de la date de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Nous avons également lancé une initiative à l’appui du processus de ratification en cours.

J’encourage donc tous les États parties actuels et futurs au Statut de Rome à ratifier les amendements de Kampala dès que possible. Ensemble, nous pouvons faire ce grand pas en avant dans l’histoire du droit international.

La criminalisation de l’emploi illégal de la force entre États serait un pas très important en avant dans la promotion de l’état de droit au niveau international. À juste titre, nous accordons de plus en plus d’attention à l’état de droit. Nous l’avons démontré en organisant une réunion de haut niveau sur cette question au début de cette semaine. L’état de droit est omniprésent dans la plupart des activités que nous menons ici, à l’ONU. En effet, il ne peut y avoir de sécurité durable, de développement durable et de protection effective des droits de l’homme sans état de droit. Par conséquent, nous espérons que l’accent sera mis sur l’état de droit dans les objectifs de développement durable qui seront formulés à la suite de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

Cette Conférence a abouti à un certain nombre d’accords importants. Elle a également mis en évidence la valeur d’un multilatéralisme inclusif et transparent, surtout par rapport à d’autres processus décisionnels plus exclusifs. Cela nous rappelle la nécessité de concilier des intérêts apparemment contradictoires dans le contexte de la prise de décisions au niveau international : d’une part, la transparence et l’inclusion, et d’autre part, l’efficacité et l’efficacité.

M. Kanda (Ghana), Vice-Président, assume la présidence.

La prise de décisions au niveau multilatéral est efficace quand il y a assez de volonté politique. Elle est efficace quand elle jouit de la légitimité nécessaire pour assurer la pleine mise en œuvre des décisions prises. Nous devons donc considérer de nouveau l’universalité et le caractère ouvert de l’Assemblée générale comme des atouts majeurs, et pas comme une faiblesse. L’Assemblée doit imposer de nouveau son rôle unique et central dans la gouvernance mondiale, y compris dans le domaine économique. Je salue l’engagement ferme que le Président Jeremić a pris au début de la présente session, d’œuvrer en faveur d’un véritable multilatéralisme et, à cette fin, de parvenir à un niveau

plus élevé de communication. Je tiens à l'assurer de notre plein appui dans cette entreprise.

Il faut que les responsables de décisions de portée mondiale rendent des comptes devant l'Assemblée ou d'autres instances compétentes et universellement accessibles. Pour atteindre cet objectif, nous allons faire fond sur les progrès réalisés ces dernières années dans le cadre du Groupe pour la gouvernance mondiale. Ce Groupe a fait ses preuves en tant que constructeur de passerelles dans ce domaine. Nous espérons que cette question sera l'une des idées-forces qui marqueront la présidence de M. Jeremić.

Pour terminer, je voudrais faire quelques observations sur une question qui me tient particulièrement à cœur. Je suis convaincue qu'il est essentiel de faire participer l'ensemble de la population, hommes et femmes confondus, pour assurer la stabilité et le développement pacifique et prospère des nations. Depuis que j'ai accédé aux fonctions de Ministre des affaires étrangères, j'ai essayé de tirer parti des instances internationales compétentes pour promouvoir les femmes. J'espère également pouvoir partager l'expertise et l'intérêt du Liechtenstein pour les questions concernant les femmes avec la Commission de la condition de la femme au cours de la période 2015-2019.

Je suis reconnaissante au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour les initiatives qu'il a prises dans ce domaine. ONU-Femmes, sous la direction charismatique de Michelle Bachelet, a donné un élan indispensable à tous nos efforts. Si nous poursuivons sur cette voie, l'ONU peut devenir l'élément moteur qui garantira l'égalité des sexes dans le monde entier. En attendant, nous pouvons et nous devons faire bien davantage, en particulier dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité. Une meilleure protection des femmes, à la fois juridique et à d'autres niveaux, dans les situations où elles sont particulièrement exposées est un élément essentiel. L'ONU, de par sa forte présence sur le terrain à travers le monde, peut apporter une contribution inégalable à cette fin. Plus important encore, l'ONU doit donner l'exemple en matière d'égalité des sexes et de promotion des femmes. Nous devons tirer le meilleur parti possible des talents des femmes, de leurs compétences et de leurs expériences en tant qu'agents de paix, agents de développement durable et défenseurs des droits de l'homme et de l'état de droit. Comme on le sait, l'avenir sera féminin.

Ce n'est que grâce à la pleine participation des femmes que nous, en tant que Nations Unies, réussirons à réaliser nos objectifs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luis Almagro, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay.

M. Almagro (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Au nom de la République orientale de l'Uruguay, je tiens à féliciter le Président, qui est un ami, de son élection afin de guider les travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Ses connaissances, son expérience et sa fiabilité seront essentiels pour que cet organe, le plus représentatif de l'ONU, s'acquitte efficacement de ses responsabilités. À cet égard, il peut d'ores et déjà compter sur le plein appui de l'Uruguay.

Cette année, l'Assemblée a mis l'accent, et ce à juste titre, sur la promotion de l'état de droit aux niveaux national et international et je saisis cette occasion pour saluer la déclaration adoptée lundi dernier par l'Assemblée générale sur la question (résolution 67/1). Le respect et la promotion de l'état de droit, tant au niveau national qu'au niveau international, sont les deux faces d'une même médaille, dont l'ultime raison d'être est le bien-être de chacun. Cela signifie également que ni les peuples ni les États ne sont au-dessus des lois, mais au contraire qu'ils doivent s'y soumettre.

L'état de droit représente pour l'Uruguay un élément constitutif du contrat social qui sous-tend son système démocratique, et constitue l'un des piliers de sa politique étrangère. Il importe de souligner que cela n'est pas dû à une quelconque influence extérieure, ni à l'adoption d'un modèle politique abstrait d'inspiration étrangère, mais résulte d'un profond processus interne d'établissement et d'organisation de la libre coexistence de tous les membres de la population.

Le principe de l'égalité juridique entre les États, parallèlement à celui de l'égalité entre les êtres humains eux-mêmes, est l'un des principes fondamentaux de notre Organisation. Il garantit à chacun le même droit de prendre part aux responsabilités de la communauté internationale, quel que soit le pouvoir de chaque pays. C'est justement par respect pour ce principe que notre pays rejette toute mesure coercitive unilatérale ou extraterritoriale qui va à l'encontre des règles du droit international et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, dont l'exemple actuel le plus clair est donné par l'embargo imposé injustement à la République de Cuba.

Le principe de l'autodétermination des peuples, en tant que droit collectif devant être respecté au même titre que la liberté individuelle sur le plan national, est aussi un pilier essentiel de l'état de droit. Cette liberté, qui inclut la liberté d'expression ainsi que d'autres libertés fondamentales, est étroitement associée au bon fonctionnement des institutions démocratiques.

À cet égard, et sans cesser de réaffirmer que toute tentative visant à porter atteinte partiellement ou totalement à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, l'Uruguay a toujours défendu le droit à l'autodétermination des peuples en tant que principe fondamental de la coexistence internationale des États. Il exprime donc à nouveau l'espoir qu'une solution pacifique juste, durable et mutuellement acceptable puisse être trouvée à la question du Sahara occidental, fondée sur le droit international, les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, dans le plein respect des droits de l'homme et de la volonté du peuple sahraoui.

Par ailleurs, un système judiciaire indépendant, auquel chacun puisse avoir accès sur la base du principe de l'égalité de tous devant la loi, est une condition nécessaire de la mise en place d'un véritable état de droit. Faire connaître à l'extérieur cette conception de l'État et du droit favorise la paix et le règlement pacifique des différends, que notre pays a été l'un des premiers à promouvoir. Déjà lors de la Conférence de La Haye de 1907, où il a tenté de faire adopter le principe de l'arbitrage international obligatoire, puis en 1921 lorsqu'il est devenu le premier pays à s'engager juridiquement à accepter la juridiction obligatoire de la Cour permanente de Justice internationale, à la seule condition de réciprocité, notre pays a ainsi démontré son ferme attachement à ces valeurs et principes.

Les efforts acharnés que déploie la communauté internationale afin de mettre en place un système juste, d'instaurer un meilleur équilibre entre les pays et d'accroître le bien-être de leurs sociétés, n'ont pas encore abouti aux solutions éthiques et normatives nécessaires.

Nous avons récemment assisté à ce qui semble être une ère de changement dans certaines régions du monde. Les peuples sont en quête de liberté avec les moyens dont ils disposent, et cherchent à réaliser leurs aspirations légitimes à la démocratie et à davantage de bien-être. Les actions politiques des peuples à la recherche de nouvelles formes de pouvoir se heurtent à ceux qui sont mieux organisés politiquement et qui

l'emporteront, comme ils l'ont toujours fait. Ceux qui sont désormais au pouvoir doivent avoir conscience de leurs responsabilités envers ces peuples.

Éradiquer la tyrannie, trouver la paix et offrir des avantages sociaux aux populations sont des défis considérables. Il s'agit de bâtir de véritables démocraties et de les bâtir avec toutes les contradictions, les différences et les difficultés qui existent au sein d'une société.

Même dans notre région, nous avons reçu des menaces empreintes d'une importante composante idéologique. La tentative de coup d'État en Équateur et l'effondrement de la démocratie au Paraguay montrent que les gouvernements du changement ont été ébranlés lors de l'établissement de leurs politiques. L'état de droit et la démocratie ne sont pas des valeurs acquises une fois pour toutes; elles doivent être défendues chaque jour comme des biens précieux.

Les événements récents comme ceux qui se sont déroulés au Paraguay démontrent que le chemin qui mène à l'état de droit est toujours semé d'embûches et que malgré les progrès réalisés en termes d'institutions démocratiques dans tous nos pays, des menaces au plein exercice des droits fondamentaux et aux valeurs démocratiques subsistent. Cela constitue un sérieux obstacle à notre désir de renforcer l'intégration et le développement dans nos pays, faisant de la défense de l'état de droit et de l'ordre démocratique la condition préalable nécessaire et inévitable d'un tel renforcement.

En dépit des grands changements qu'a connus l'humanité, le système international fonctionne encore aujourd'hui à plein régime, mais ne parvient pas à régler les problèmes, et parfois les règle de manière injuste. Il n'a pas été possible d'assurer l'égalité des chances sur les plans financier ou commercial. L'investissement dans les ressources humaines des pays en fonction de leurs besoins spécifiques n'est toujours pas une priorité. Les mesures politiques du système visaient à contrôler ou à déterminer des destins politiques, mais non pas à assurer la sécurité ou un bien-être pratique et concret aux peuples. Ceux qui souffraient auparavant souffrent encore maintenant. Les pays puissants continuent encore aujourd'hui de menacer d'autres États ou d'y intervenir.

Nous avons disserté sur les valeurs et les principes, et les avons intégrés dans nos constitutions. Nous avons prêché à bien des égards sur ce qui est bon pour tout le monde. Mais nous n'avons pas réussi à répondre aux besoins essentiels de milliards de pauvres,

ni à leur garantir des programmes de santé, d'éducation, de logement ou d'emploi.

Les fondements de la justice sociale sont les mêmes tout au long de la vie. C'est la paix, c'est la liberté, parce que sans elle nous ne pouvons avoir conscience des nobles causes que sont l'absence d'assujettissement, de domination ou d'oppression, et sans elle il n'y a rien. C'est le logement décent qui abrite la famille, c'est le travail digne récompensé par un salaire juste, c'est le droit à l'éducation et les devoirs de chacun. Ce sont les services de santé qui pourraient sauver les sept millions d'enfants de moins de cinq ans qui meurent chaque année dans le monde, et prendre en charge les personnes âgées, les femmes et les plus déshérités.

Ce qui est vraiment révolutionnaire, c'est de changer les conditions de vie de ceux qui ne jouissent pas totalement de ces droits, notre idéal politique devant être essentiellement l'être humain. Pour cela, il faut que le système assure à chacun des garanties maximales en ce qui concerne ses droits politiques, et soit essentiellement juste s'agissant des obligations et des responsabilités correspondantes.

La plus grande liberté implique la plus grande responsabilité. Chaque personne, individuellement et collectivement, doit recevoir, posséder et exercer les droits qui sont essentiels pour garantir le bien-être de tous; c'est une façon de concrétiser les solutions. La lutte pour le changement résume la lutte de chacun pour trouver une solution à ses problèmes. Pour remédier aux causes de la pauvreté, de l'absence de liberté ou des entraves à la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels, il faut prendre des mesures concrètes, urgentes et immédiates.

Il y a près de 200 ans, Artigas a dit que les plus malheureux seraient les plus privilégiés. Sa pensée était véritablement révolutionnaire, mais il y avait en elle quelque chose d'encore plus révolutionnaire, car il a entrepris de mettre en œuvre et de réaliser les changements susceptibles d'entraîner une redistribution des ressources. Il a apporté ses solutions aux plus défavorisés : aux veuves ayant des enfants, aux enfants, aux Noirs, aux mulâtres et aux Créoles pauvres.

Le développement passe nécessairement par le changement. Le présent nous laisse, comme condition a priori de nos projets, des problèmes insolubles tels que la pauvreté, la malnutrition, le surpeuplement, le chômage, la mortalité infantile, et d'autres maux socioéconomiques dont souffre encore une grande partie de l'humanité. Par

conséquent, ce système nécessite un changement, et la seule manière de le faire est de transformer la réalité.

Nous ne pouvons nous soustraire à nos responsabilités en tant que communauté de nations, sachant que ces problèmes sont en partie le résultat naturel des conditions et des caractéristiques des relations entre États. Le système international tend à concentrer les richesses, l'efficacité et la compétitivité, et ne dispose d'aucun mécanisme permettant de réaffecter les ressources de manière équitable et efficace, d'offrir un toit à tous les sans-abris et un repas à tous ceux qui ont faim ou de briser les chaînes des opprimés. Le système international est fondé sur la lutte des intérêts nationaux pour être le mieux placé en termes de pouvoir, de sorte que la concentration du pouvoir est encore plus grande.

Tout le monde sait que les pays comme le nôtre évoluent au sein de marchés internationaux très compétitifs, que nous ne décidons pas des prix, que les prix des matières premières fluctuent, ce qui modifie la matrice nationale d'exportation, et que nous sommes sujets à des crises financières successives. Poursuivant ce raisonnement, il apparaît indispensable de faire de l'intégration internationale de l'Uruguay une priorité en intégrant les aspects internationaux aux problèmes que connaît le pays dans les secteurs agricole, industriel, commercial et financier, l'objectif étant d'éliminer la pauvreté, d'instaurer la justice sociale et d'ancrer l'enseignement primaire. Il faut pour cela, notamment, réduire et éliminer les distorsions qui empêchent actuellement les échanges commerciaux, en particulier les subventions agricoles, les mesures d'aide intérieures et d'autres mesures protectionnistes, lesquelles empêchent le commerce international de devenir un facteur qui contribue à surmonter la crise financière internationale que connaît actuellement l'économie mondiale.

Le développement économique et social repose sur la stabilité et la prévisibilité que garantit l'état de droit. L'ONU a compris cette réalité, et il est encourageant de voir que le renforcement de l'état de droit et des institutions chargées de l'appliquer représente un élément essentiel des tâches accomplies par diverses opérations de maintien de la paix, de consolidation de la paix et missions politiques spéciales, notamment la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, dont l'Uruguay est l'un des principaux fournisseurs de contingents.

Notre conviction de toujours qu'une société nationale doit être réglementée par le droit nous a menés à penser que la communauté de nations souveraines

doit être régie conformément au droit international. À cet égard, l'Uruguay espère que la communauté internationale va prendre des mesures efficaces en vue d'éliminer les armes nucléaires et qu'elle va s'efforcer de dissiper cette terrible menace qui continue de peser sur l'humanité. De même, nous demandons à tous de redoubler d'efforts de manière à conclure enfin un traité qui réglemente le commerce des armes, activité qui a de graves répercussions sur les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres régions du monde en développement.

Eu égard à la promotion et à la protection des droits de l'homme, la coopération de l'Uruguay avec le système international a atteint un niveau extrêmement élevé. Notre pays est partie à tous les instruments juridiques pertinents en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire. Il a adressé à tous les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales universelles ou interaméricaines des invitations permanentes à venir dans le pays et reconnaît la compétence obligatoire de tous les comités de suivi à recevoir des plaintes et des communications individuelles. De même, l'Uruguay a signalé sa préférence pour la création d'institutions ou d'organismes juridictionnels internationaux. Cette aspiration de longue date de notre pays s'est concrétisée au niveau régional avec la création en 1969 de la Cour interaméricaine des droits de l'homme en vertu du Pacte de San José de Costa Rica.

L'Uruguay est membre du Conseil des droits de l'homme depuis sa création en 2006, et il en assure la présidence pour la période 2011-2012. Tout au long de notre mandat, nous avons prôné une nouvelle culture de dialogue, une utilisation progressive et croissante des procédures spéciales et autres moyens d'action avant d'en venir aux mesures coercitives et aux affrontements, un modèle de coopération mutuelle entre les États et le système des Nations Unies, une meilleure coordination dans la région, et nous avons mis l'accent sur l'importance que revêt la participation de la société civile. Nous avons réagi rapidement, de manière claire et constructive, aux situations caractérisées par des violations graves des droits de l'homme, des actes de nettoyage ethnique, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

Depuis 2002, l'Uruguay est partie au Statut de Rome, et il a adopté une loi qui peut être considérée comme un modèle de coopération avec la Cour pénale internationale en matière de lutte contre le crime de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

Il y a sept ans, lorsque l'Assemblée s'est penchée sur le concept de responsabilité de protéger, nous nous sommes engagés à empêcher que ces atrocités de masse ne se reproduisent, à faire de la prévention une priorité, à aider les États qui en faisaient la demande à s'acquitter pleinement de la responsabilité qui leur incombe de protéger leur population contre ces fléaux et à mettre en place rapidement des mesures décisives, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Nous condamnons fermement les graves violations des droits de l'homme perpétrées en Syrie. La situation s'est dégradée et les souffrances de la population civile sont devenues intolérables. Nous appuyons les travaux de la commission d'enquête internationale indépendante créée par le Conseil des droits de l'homme, qui, dans son dernier rapport (A/HRC/21/50), indique qu'il existe des motifs raisonnables de croire que les forces gouvernementales commettent des crimes contre l'humanité. Toute violence en Syrie doit cesser immédiatement, et il est indispensable de lancer un processus de dialogue pour parvenir à un règlement pacifique de la situation. L'Uruguay appuie le rôle de médiation que joue l'ONU, dans le strict respect du droit international et des principes consacrés par la Charte de cette Organisation. La protection des civils est une tâche multiforme dont l'aspect le plus sensible et le plus urgent est la protection des personnes qui sont exposées à un danger imminent de violences physiques.

L'Uruguay, qui est profondément attaché aux opérations de maintien de la paix, a joué et va continuer de jouer un rôle actif et constructif tant sur le terrain qu'au Siège. Néanmoins, il demeure nécessaire que tous les acteurs concernés déploient davantage d'efforts et coordonnent mieux leur action pour qu'il n'y ait plus du tout ou le moins possible de victimes civiles en période de conflit armé.

Les droits de l'homme sont universels, interdépendants et indivisibles. Il n'est possible de garantir leur respect, leur protection et leur promotion que si l'état de droit est solidement établi et si les institutions démocratiques fonctionnent correctement, dans le contexte de la démocratie, de la bonne gouvernance et d'un système multilatéral plus efficace.

Il est indispensable que l'ONU s'adapte aux défis mondiaux, qu'elle garantisse sa présence sur le terrain et qu'elle réponde à tous les problèmes que rencontrent les pays en développement en fonction de leurs priorités et de leurs besoins. Il est impératif que les processus de développement mettent l'accent sur l'un des principaux

obstacles à l'état de droit et à la démocratie, à savoir la pauvreté et l'extrême pauvreté, qui sont des sources d'instabilité et d'insécurité. Notre pays a donné une priorité absolue à la lutte contre ces fléaux, qui doit être frontale et décisive. L'année dernière, l'Uruguay est parvenu à faire diminuer le taux de pauvreté de 18,6 % à 13,7 %, et le taux d'extrême pauvreté de 1,1 % à 0,5 %. La lutte contre les effets néfastes des changements climatiques est également une priorité, car il est essentiel de relever ce défi pour parvenir au développement durable.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons revitaliser notre alliance mondiale en faveur du développement et renforcer la coopération internationale.

Enfin, si la solidité et la viabilité de l'état de droit au niveau national reposent sur une participation active de la population à la défense des normes qui garantissent la coexistence et le développement de chaque société, au niveau international, il faut respecter pleinement les principes du droit international, les dispositions de la Charte des Nations Unies et s'engager fortement en faveur de la paix, du règlement pacifique des différends et du multilatéralisme. C'est l'objectif principal poursuivi par l'Uruguay dans le cadre du processus de construction de l'ONU, à la fois en tant que membre fondateur et par sa participation aux activités de l'Assemblée générale. Nous prévoyons de poursuivre ces efforts au sein du Conseil de sécurité si notre pays est, comme nous l'espérons, élu membre non permanent de cet organe pour la période 2016-2017.

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Je donne maintenant la parole à M. Apisai Ielemia, Ministre des affaires étrangères, de l'environnement, du commerce, du travail et du tourisme des Tuvalu.

M. Ielemia (Tuvalu) (parle en anglais) : C'est pour moi un grand honneur et un plaisir de participer au débat général de l'Assemblée au nom du peuple et du Gouvernement tuvaluans. Alors que les Tuvalu vont célébrer le trente-quatrième anniversaire de leur indépendance lundi prochain, 1^{er} octobre, je saisis l'occasion qui m'est donnée de remercier sincèrement l'ONU, la communauté internationale, et plus particulièrement nos partenaires de développement traditionnels pour l'aide et l'appui constants qu'ils nous fournissent afin de nous aider à atteindre nos objectifs de développement.

Les Tuvalu appuient pleinement le thème global, « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement

ou le règlement de différends ou de situations de caractère international », et les nombreuses questions de fond choisies pour la soixante-septième session de l'Assemblée. À la lumière de la situation mondiale actuelle, il est de toute évidence urgent et essentiel que l'ONU et les États Membres se penchent sur ces problèmes, individuellement ou collectivement.

En tant que petit pays épris de paix, les Tuvalu saluent et appuient pleinement les importantes contributions de l'ONU et d'autres organisations au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, en particulier dans les régions touchées par des conflits. Nous sommes convaincus que le recours à la force militaire ou à la violence pour régler des différends et des conflits doit être évité à tout prix. Il importe également d'encourager et d'aider les pays parties à ces différends à examiner les causes profondes de leurs différends de manière non conflictuelle.

Nous souscrivons pleinement à la vision du Président selon laquelle nous ne pouvons nous laisser vaincre par les terroristes, les extrémistes et ceux qui les encouragent et les aident. Le monde que nous voulons transmettre aux générations futures n'est pas un monde caractérisé par le terrorisme, le fanatisme, la prolifération d'armes de destruction massive, la piraterie maritime, la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants et de drogues, le travail et la traite des enfants, l'esclavage et l'intolérance religieuse. À l'ONU, nous nous employons à instaurer la paix et la sécurité internationales; c'est ce monde-là que nous voulons transmettre à toutes les générations futures.

Confrontée à des problèmes qui concernent le monde entier, l'ONU doit absolument coopérer et chercher à communiquer avec d'autres organisations et leurs membres pour établir des partenariats dans les activités de développement. L'ONU devrait également s'efforcer de garantir une planification participative lors de la mise en place de tout type de collaboration de sorte que nous puissions coopérer et travailler de concert avec les divers groupes qui forment le tissu de nos sociétés, dont nous essayons de résoudre les problèmes. L'ONU devrait aussi adapter ses programmes et activités aux besoins et aux cadres d'action du pays d'accueil, en tenant compte de la spécificité de nos membres.

Lorsque les Tuvalu sont devenus le 189^e membre de l'ONU en septembre 2000, nous étions conscients de la complexité et de l'ampleur des activités de l'ONU par rapport à notre capacité relativement modeste. Pourtant, il y avait une question que nous étions déterminés à

mettre en avant. L'ONU entend-elle l'appel des petits États insulaires en développement demandant à être traités équitablement par la communauté internationale?

Aujourd'hui, 12 ans plus tard, nous considérons que cette préoccupation persistante n'a pratiquement pas été prise en compte. Cela peut paraître surprenant pour certains représentants, étant donné que nous avons tous tendance à penser que beaucoup d'efforts, de temps et d'énergie ont été consacrés ces deux dernières décennies à des activités en faveur des petits États insulaires en développement. Sans entrer dans le détail de ces activités, je voudrais faire trois observations sur le sujet et présenter brièvement ce qu'envisagent les Tuvalu à cet égard.

Premièrement, même si nous apprécions le travail effectué par les différents départements et programmes de l'ONU sur les petits États insulaires en développement, nous observons que celui-ci a consisté presque entièrement à énoncer et à répéter indéfiniment quels étaient les défis et problèmes auxquels les petits États insulaires en développement sont confrontés. Près de 20 résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale sur les petits États insulaires en développement depuis la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à la Barbade, et de nombreux rapports du Secrétaire général ont été publiés à ce sujet. Deux conférences de l'ONU sur les petits États insulaires en développement ont été organisées, et il est de plus en plus question d'en organiser une troisième en 2014.

Deuxièmement, rien dans le travail de l'ONU en faveur des petits États insulaires en développement n'a jamais donné lieu à des mesures d'appui international pour les petits États insulaires en développement. En d'autres termes, en 20 ans, l'ONU n'a pas été capable d'entendre les appels lancés par nos États insulaires pour qu'un traitement spécial leur soit accordé et d'y répondre. Les petits États insulaires en développement ont véritablement besoin d'un statut et d'un traitement qui leur soient spécifiques, tout comme les pays les moins avancés ont besoin du traitement spécial qui leur est accordé par la communauté internationale.

Troisièmement, nous aimerions répondre à ceux qui, à l'intérieur et à l'extérieur de l'ONU, soutiennent que la question d'un traitement spécial pour les petits États insulaires en développement ne figure pas et ne devrait pas figurer à l'ordre du jour de l'ONU, car accorder un traitement spécial à ces pays signifierait qu'ils constituent une catégorie spécifique; or, nous

dit-on, les petits États insulaires en développement ne peuvent être considérés et traités comme tels. Par conséquent, les petits États insulaires en développement ne sont qu'une notion abstraite délibérément indéfinie, car tout éclaircissement ou débat sur ce qu'ils sont et sur ce qui pourrait exactement être fait pour eux serait trop difficile ou gênant.

Les travaux, dont le but est apparemment accepté, de l'ONU sur les petits États insulaires en développement ne correspondent pas à l'idée que se font les Tuvalu de ce que l'ONU devrait faire en faveur de ces pays. Nous croyons que le moment est venu pour nous de l'expliquer clairement : la troisième décennie des travaux de l'ONU sur les petits États insulaires en développement ne devraient pas se limiter à de bonnes paroles. Il faudra prendre un certain nombre de mesures spéciales internationales nécessaires pour déterminer quels sont les petits États insulaires en développement et, naturellement aussi, revoir la définition des petits États insulaires en développement, condition nécessaire pour faire de ces petits États une véritable catégorie spéciale et internationalement reconnue.

Les Tuvalu accueillent avec beaucoup de satisfaction la décision du Conseil économique et social de prendre note de la recommandation du Comité des politiques de développement de retirer les Tuvalu de la catégorie des pays les moins avancés et de se pencher sur cette question à sa prochaine session de fond en 2013. Le Conseil pourra ainsi pleinement tenir compte des défis particuliers auxquels les Tuvalu sont confrontés. À cet égard, en dépit du fait que les Tuvalu ont répondu à deux des trois critères à satisfaire pour être retirés de la catégorie des pays les moins avancés, l'ONU doit de toute urgence revoir ces critères afin de refléter et de mieux saisir la situation réelle des économies des pays pouvant changer de statut.

Nous pensons que traiter le cas des Tuvalu de la même manière que celui d'autres pays revient à nier tout ce qu'a promu l'ONU pendant des décennies. Il faudrait appliquer le principe de l'égalité de traitement, à savoir le principe du traitement spécial, sur lequel repose précisément l'existence même de la catégorie des pays les moins avancés. Si les limites géographiques et les vulnérabilités extrêmes des Tuvalu ne justifient pas une attention particulière, à quoi sert le traitement spécial et différencié, la pierre angulaire de la coopération internationale? Bien évidemment, les pays sont foncièrement inégaux et différents, et les traiter selon un même modèle pour tous ne serait tout simplement

pas normal. Les Tuvalu espèrent qu'ils continueront à bénéficier de la compréhension et du soutien des membres du Conseil économique et social concernant la question de leur retrait de la catégorie des pays les moins avancés.

Les Tuvalu accordent également une priorité absolue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les Tuvalu se sont employés avec opiniâtreté à atteindre ces objectifs, et nous remercions sincèrement la communauté des donateurs pour son appui inestimable, qu'il soit en nature ou financier. Alors que nous nous approchons du délai fixé à 2015 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nous continuons à rechercher de tels partenariats pour garantir la réalisation totale et efficace des OMD alors que nous prévoyons la transition vers les objectifs de développement durable.

Nous sommes aussi pleinement attachés à la mise en œuvre stratégique des principes de base du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice et du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour 2011-2020 et nous espérons pouvoir bénéficier de la coopération des partenaires de développement afin d'obtenir, rapidement et de manière prévisible, l'appui financier et technique nécessaire à leur application.

Nous avons demandé à maintes reprises aux pays développés et émergents et à leurs partenaires de jouer un rôle de premier plan dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et d'aider les pays petits et pauvres comme les Tuvalu dans leurs activités d'atténuation et d'adaptation. La sécurité et le statut de nation des Tuvalu sont continuellement menacés par les effets négatifs des changements climatiques, en particulier par l'élévation du niveau de la mer. Beaucoup de choses ont été dites et écrites sur les causes profondes des changements climatiques et sur leurs conséquences négatives pour de nombreux pays, et pas uniquement pour les petits États insulaires les plus vulnérables comme les Tuvalu. Pourtant les appels constants lancés au niveau mondial pour que l'on remédie à ces conséquences n'ont pas été entendus ou ont été ignorés.

Étant donné notre petite taille, notre manque de ressources naturelles et notre situation à seulement quatre mètres au-dessus du niveau de la mer, nous sommes extrêmement exposés aux catastrophes naturelles, particulièrement aux effets des changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer. Comme

chacun sait, l'élévation du niveau de la mer et les inondations menacent la production agricole déjà limitée des Tuvalu, compromettent la sécurité alimentaire et accentuent notre vulnérabilité face aux ruptures d'approvisionnement. Nous appuyons donc ces progrès et appelons à persévérer sur la voie de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto, principal forum international et intergouvernemental de négociation de la riposte mondiale aux changements climatiques, afin de donner corps aux accords internationaux.

Nous, les pays entourés par l'océan Pacifique, avons offert aux pays développés les ressources de notre vaste océan afin qu'ils puissent les exploiter. Nous demandons aux pays partenaires de faire preuve d'un plus grand sens des responsabilités et de nous accorder, à nous qui sommes les gardiens de ces océans, les compensations qui s'imposent pour répondre à nos besoins en matière de développement et atténuer la dégradation de l'environnement. Sur le plan national, les Tuvalu s'efforcent de rationaliser leur consommation d'énergie et œuvrent en faveur de stratégies et d'objectifs de développement qui soient à la fois verts ou bleus et durables. Nous nous sommes lancé le défi d'utiliser 100 % d'énergie renouvelable d'ici à 2020. Il est possible que nous n'y parvenions pas, mais nous ne trouverons aucun réconfort dans l'inaction, aussi bien sur le plan théorique que pratique. Nous avons demandé aux pays développés de réduire leurs émissions de carbone; nous ferons de même chez nous, même si l'échelle est tout autre.

Compte tenu des nouvelles technologies, les Tuvalu demandent aux donateurs de concrétiser leurs promesses de mettre en place des systèmes d'alerte rapide s'agissant des tsunamis ou des cyclones tropicaux, afin d'atténuer les risques et éventuels coûts que les Tuvalu auraient à supporter. Les Tuvalu proposent également que les protocoles qu'ils ont établis pour les fonds d'affectation spéciale s'appliquent aux mécanismes de financement mis en place par les Nations Unies et les partenaires de développement en matière d'adaptation aux changements climatiques, car il s'agit d'instruments et de dispositifs de financement innovants pour faire parvenir ces ressources aux Tuvalu. Nos fonds d'affectation spéciale sont régis par des accords internationaux et sont internationalement reconnus comme étant des mécanismes transparents et fiables, respectant les normes internationales de comptabilité et de gouvernance les plus strictes.

De nombreuses suggestions pour renforcer le rôle de l'ONU ont été formulées et diffusées. Nous continuons également d'entendre les experts et les conseillers techniques évoquer d'autres sources et technologies possibles en matière d'énergie, qu'il s'agisse du soleil, du vent ou de la houle. Dans notre région, et je crois que c'est le cas de nombreuses autres zones isolées, nous nous demandons comment faire en sorte que ces nouvelles technologies soient disponibles et abordables aux Membres de l'ONU, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Nous exhortons donc l'ONU et le Secrétariat à faciliter ces développements et à accélérer, le cas échéant, les transferts de technologie pour traduire en actes nos nombreuses paroles et résolutions.

Nos efforts collectifs et mondiaux pour instaurer la paix et la sécurité indispensables à la stabilité nécessaire pour assurer la croissance économique, le développement durable et le progrès social au niveau mondial seront vides de sens tant que l'ONU continuera de ne pas reconnaître la contribution et les efforts majeurs consentis par Taiwan en faveur de l'initiative pour la paix et la stabilité régionale en mer de Chine orientale. En outre, la contribution constante de Taiwan à la communauté internationale, en tant que partenaire de développement engagé et acteur responsable dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement doit être reconnue et acceptée par le système des Nations Unies comme un apport précieux à nos efforts collectifs. À cet égard, les Tuvalu appellent les organes subsidiaires des Nations Unies, notamment l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à reconnaître Taiwan et à lui permettre de participer et d'apporter une contribution utile à leurs réunions et activités, sans réserves.

À ce propos, toute revendication légitime du statut d'État ou d'indépendance, dans la région du Pacifique ou dans n'importe quelle région du monde, doit être soutenue, car le colonialisme sous toutes ses formes est contraire à la Charte des Nations Unies, de même que toute forme de discrimination raciale, sexuelle ou religieuse n'est pas tolérée dans un monde civilisé, moderne et libre.

Pour terminer, je voudrais demander que l'ONU poursuive sur la voie d'une coopération sans précédent. Les Nations Unies doivent unir leurs forces dans un esprit d'initiative plus prononcé et nous devons réformer nos stratégies pour les adapter aux nouvelles évolutions, ainsi

qu'aux innovations et aux problèmes contemporains. Organiser et accueillir réunion après réunion est certes une bonne stratégie de mobilisation et permet de guider nos activités, mais retarder la mise en œuvre des résolutions est préjudiciable, car les résolutions sont l'une après l'autre mises de côté ou repoussées jusqu'à ce qu'elles aient perdu leur pertinence. La Charte des Nations Unies, il me semble, part du principe que c'est sur la base d'actions et de réalisations opportunes que nous devons juger si nous sommes efficaces et nous nous inscrivons dans la durée, ou si nous ne faisons que valider notre inaction.

Je présente au Président, au Secrétaire général et à tous les Membres mes vœux de plein succès à la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. K. Shanmugam, Ministre des affaires étrangères de la République de Singapour.

M. Shanmugam (Singapour) (*parle en anglais*) : Je félicite M. Vuk Jeremić de son élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je lui présente tous mes vœux de succès pour les 12 mois à venir.

La conjoncture économique mondiale reste incertaine. L'Europe est en récession et, dans d'autres régions, la croissance s'affaiblit. On craint de plus en plus que la faiblesse de la demande dans les pays en développement associée à la persistance de la crise dans la zone euro n'aboutisse à une récession mondiale. Il existe un risque encore plus grave, notamment pour les petits États comme Singapour, qui dépendent du commerce mondial : celui d'une montée du protectionnisme.

Les pressions populistes dans les pays frappés par l'austérité et la crise économique pourraient être à la source d'une instabilité accrue si les politiques venaient à refuser ou à être incapables de faire face aux problèmes économiques structurels et de long terme. Tandis que les économies émergentes s'efforcent de préserver la croissance économique, les économies développées ont à gérer des problèmes socioéconomiques tant immédiats que structurels. Il est donc peu surprenant que les questions stratégiques régionales et internationales suscitent moins l'attention. Pourtant, d'importants problèmes à long terme continuent à se poser. Les écarts de revenus croissants, les questions liées aux changements climatiques et les inquiétudes autour

de l'insécurité alimentaire ne font pas l'objet d'une attention suffisante au niveau mondial.

Face à ces incertitudes, aucun État ou groupe d'États n'est actuellement à même de fixer l'ordre du jour international de manière définitive. Le processus décisionnel et la gouvernance liés aux questions mondiales vont continuer à être de plus en plus complexes. Du fait de la multiplicité des intérêts en jeu, il est d'autant plus difficile de parvenir au consensus dans les enceintes internationales. L'incapacité des institutions multilatérales existantes à relever ces défis mondiaux génère une frustration croissante, ce qui pousse de plus en plus les pays à se tourner vers des groupements plus petits et plus restreints, en dehors du cadre de l'ONU, pour trouver des solutions.

Le Groupe des Vingt (G20) est un exemple de ces groupements. Sans le G20, la crise économique de 2008 aurait pu entraîner une dépression mondiale. Cependant, le G20 est un groupement restreint; la grande majorité des Membres de l'ONU n'en fait pas partie, en particulier les petits États. Il s'agit d'un groupe composé de membres autosélectionnés, mais avec lequel il va falloir compter dans un avenir proche. C'est pourquoi le Groupe pour la gouvernance mondiale a été créé par des pays partageant une position commune, dont Singapour, afin de renforcer le dialogue entre le G20 et l'ensemble des Membres de l'ONU. Tout en travaillant avec le G20, nous devons rechercher des moyens de consolider et de réformer les institutions multilatérales existantes, notamment l'ONU, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce. Cela nous permettra d'être plus efficaces, plutôt que de continuer à inventer de plus petits groupements.

Beaucoup d'entre nous critiquent souvent l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, pour son incapacité d'agir en vue de régler les conflits en cours. Toutefois, au moment où le mécontentement s'accroît, n'oublions pas que l'ONU et ses organes, y compris le Conseil de sécurité, ne peuvent faire que ce que les Membres choisissent de faire. Aussi sommes-nous responsables de l'état actuel des choses. L'ONU est une organisation composée d'États-nations souverains. Elle n'a pas d'autre autorité que celle qui lui est conférée par les Membres. Lorsque le Conseil de sécurité et l'ONU échouent à maintenir la paix et la sécurité, ce sont en fait les États membres qui échouent.

C'est pourquoi nous devrions appuyer les efforts en cours et les nouvelles initiatives visant à renforcer l'ONU, plutôt que de la dénigrer. L'Organisation

des Nations Unies est la seule à avoir la capacité de trouver des solutions globales du fait de sa composition universelle, de sa légitimité, de son expérience et de sa présence sur le terrain. Aucune autre organisation n'est aussi bien outillée pour ce faire. L'accroissement important des capacités de médiation, des bons offices et des efforts de maintien de la paix de l'ONU a fait qu'elle joue aujourd'hui un rôle déterminant dans la prévention des crises et la médiation et le règlement des différends. Nous devrions continuer d'appuyer le renforcement de ces aspects.

Il incombe principalement aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dotés du droit de veto, de faire que le Conseil soit plus efficace. C'est la raison pour laquelle Singapour a constamment appelé à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Le Conseil de sécurité n'est pas une chambre d'enregistrement des intérêts individuels de ses membres. Son autorité, si elle n'est pas visiblement et ouvertement exercée dans l'intérêt général et pour s'acquitter de son mandat en toutes circonstances, finira par saper sa légitimité et son rôle de chef de file de la communauté internationale, ce qui n'est dans l'intérêt de personne.

Singapour estime que l'objectif à long terme de l'ONU doit être de mettre en place un système de droit international efficace et des mécanismes viables pour le règlement pacifique des différends. Ainsi les États sur lesquels pèsent des menaces disposeront d'un moyen d'user de ces mécanismes pour régler leurs problèmes en toute confiance, au lieu d'essayer de les régler par la force.

Le Président a choisi un important thème pour la soixante-septième session de l'Assemblée générale : « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international ». Dans un environnement en pleine mutation, où l'architecture de gouvernance mondiale est fragmentée et la coordination difficile, les paramètres du dialogue entre les États acquièrent une importance primordiale.

Dans le cadre de ce dialogue entre États, il est indispensable que toutes les parties respectent l'état de droit. Sans cela, les petits États perdraient leur indépendance et leur autonomie, et les États plus grands et plus forts ne pourraient même pas se sentir tout à fait en sécurité. Un système international stable est capital pour notre sécurité collective. Les petits États comme Singapour sont vulnérables même dans les circonstances les plus favorables, et les circonstances actuelles sont loin

d'être des plus favorables. Il est donc particulièrement important pour les petits États d'évoluer dans un environnement international qui permette au droit international et aux institutions de droit de s'épanouir. Il nous faut un système international prévisible, stable et régi par des lois pour que nous puissions survivre.

Singapour est profondément convaincue de l'importance de préserver la primauté du droit dans les relations internationales. Nous avons participé activement à diverses négociations multilatérales et recouru aux mécanismes internationaux de règlement des différends, comme la Cour internationale de Justice et le Tribunal international du droit de la mer, pour régler nos contentieux avec d'autres pays. Notre position est que les différends, y compris ceux ayant trait à la souveraineté territoriale, peuvent et doivent être réglés par des moyens pacifiques, conformément au droit international.

En tant que principaux bénéficiaires d'un système international stable, les petits États se doivent non seulement d'appuyer la primauté du droit dans les relations internationales, mais aussi de s'élever contre toutes ses violations. Cette année, les 105 membres du Forum des petits États fêteront le 1^{er} octobre le vingtième anniversaire de cette instance en organisant une conférence de haut niveau sur les petits États. La conférence abordera la question du rôle que jouent les petits États dans les relations internationales, notamment leur attachement à l'état de droit et au règlement pacifique des différends. Nous invitons tous les États Membres à participer à la conférence. Nous espérons qu'elle sera l'occasion pour les petits États de faire connaître leurs expériences et de rappeler à la communauté internationale qu'eux aussi peuvent contribuer au maintien d'un système international qui profite à tous les pays, quelle que soit leur taille.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine de la République du Tchad.

M. Mahamat (Tchad) : Je voudrais tout d'abord exprimer au Président de l'Assemblée générale toute l'appréciation de la délégation tchadienne pour le choix du thème de notre débat général de cette année, à savoir « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international ». Ce thème, qui est au cœur même des principes qui sous-tendent l'existence de l'Organisation,

traduit en même temps les préoccupations mondiales de l'heure.

En effet, le monde traverse une période de tension sans précédent, peut-être plus grave que celle consécutive à la guerre froide. De l'Afghanistan au Mali, du Pakistan à la Somalie, de la Libye à la Syrie, du conflit israélo-palestinien à celui du Soudan et du Soudan du Sud, la plupart des crises qui ont secoué récemment et qui secouent encore notre planète ont certes pour origine des revendications politiques et sociales, mais ont aussi de forts relents confessionnels et culturels autrement plus difficiles à résoudre.

L'Afrique est le condensé de tous les maux dont souffre le monde. La guerre et les attentats en Somalie, la situation au Mali, la crise en République démocratique du Congo et entre les deux Soudan, la violence en Libye, les accès de fièvre en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine sont autant de situations où les différents modes de règlement se sont avérés inopérants. En partant du principe que sans la paix et la sécurité, il n'y a pas de développement possible, la communauté internationale, incarnée par les Nations Unies, a l'ardente obligation de contribuer à l'instauration de la paix en usant de tous les mécanismes légaux de règlement des conflits.

Certes, l'Organisation a été particulièrement active ces dernières années sur les différents théâtres de conflit, tels qu'en Afghanistan, au Darfour, en Côte d'Ivoire, en Libye ou en République démocratique du Congo. Jamais depuis sa création, l'ONU n'est autant intervenue dans les différents foyers de tension de par le monde. Il y a donc lieu de se réjouir de cette présence, parce qu'elle rassure et paraît plus légitime aux yeux des populations et même des protagonistes. Cependant, il y a également lieu de s'interroger sur la forme et l'efficacité de cette présence. L'enlèvement du conflit israélo-palestinien et la crise en République démocratique du Congo, malgré le déploiement massif et coûteux de forces sous mandat des Nations Unies, traduisent bien cette incapacité de la communauté internationale à imposer la paix là où elle est nécessaire.

La crise malienne intervient comme un test et un défi lancés à la communauté internationale. Aujourd'hui, avec cette crise, l'intégrisme religieux obscurantiste et violent, le trafic de drogue et la traite des êtres humains et les revendications irrédentistes sont implantés en plein cœur de l'Afrique. Le monde peut-il rester encore longtemps inactif face à cette gangrène qui risque de se propager dans tout le Sahel et dont le Mali n'est que l'épicentre?

La délégation tchadienne se réjouit de la détermination que la communauté internationale a affichée lors de la Réunion de haut niveau sur le Sahel organisée à l'initiative du Secrétaire général. Elle se félicite des engagements pris par la France, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et surtout le premier concerné, à savoir le Mali, à agir pour éradiquer cette gangrène. Encore faut-il que les Nations Unies accélèrent les procédures et agissent vite en adoptant une résolution autorisant l'intervention d'une force militaire internationale.

Je voudrais profiter de cette tribune pour féliciter chaleureusement les Présidents Omar Hassan Al-Bashir du Soudan et Salva Kiir du Soudan du Sud, qui ont fait preuve de dépassement en concluant un accord de paix et de sécurité, aussi partiel soit-il. Nous souhaitons de tout cœur que cet accord conduise rapidement à une entente définitive, indispensable aux progrès des deux pays et à la stabilité de la sous-région.

J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que dans le cadre des initiatives sous-régionales pour la paix et la sécurité dans le Sahel, les pays membres de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) ont engagé une réforme de cette organisation qui intégrera la dimension paix et sécurité dans les textes révisés. Le Président de la République du Tchad, M. Idriss Deby Itno, invite d'ailleurs ses collègues des pays membres à un sommet qui se tiendra à N'Djamena le 29 novembre prochain pour l'adoption de nouveaux textes visant à recentrer les objectifs de la CEN-SAD sur les préoccupations spécifiques à la région.

La capacité de nuisance transnationale des groupes extrémistes implique une réponse collective et adéquate. La CEN-SAD qui regroupe la presque totalité des pays du Sahel et du Sahara semble être la structure indiquée pour fédérer toutes les stratégies de riposte.

C'est en tirant les leçons des difficultés rencontrées par l'ONU sur le terrain que le Tchad avait demandé le départ en 2010 de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), chargée de stabiliser la région et de protéger les camps de réfugiés soudanais du Darfour et des déplacés internes dans l'est du Tchad. Malgré un budget colossal et des moyens importants, cette force n'a pas pu être dissuasive et efficace, laissant l'essentiel du travail au Détachement intégré de sécurité (DIS), une force spéciale nationale tchadienne composée de 600 hommes et femmes. Aussi, après le départ de la MINURCAT, le Tchad a-t-il décidé de confier au DIS la protection des réfugiés et

déplacés ainsi que celle des organisations humanitaires qui leur viennent en aide. Un programme conjoint d'appui à cette force a été signé en février 2011 afin de mobiliser les appuis logistiques et financiers nécessaires au fonctionnement de cette force. Le coût total de son budget est estimé à 20 millions de dollars, environ 2 % du budget alloué à la MINURCAT, qui était, je le rappelle, de quelque 800 millions de dollars par an. À ce jour, cet appui ne s'est pas encore manifesté. Depuis lors, le Tchad supporte seul les charges du DIS, évaluées à environ 4 millions de dollars par an. Aussi, voudrions-nous rappeler ici que la sécurisation des réfugiés, des déplacés et des organismes humanitaires vivant dans cette région ne peut et ne doit être l'affaire du Tchad seul. La communauté internationale a l'obligation morale de s'en préoccuper et de s'en occuper. C'est pourquoi le Tchad réitère une fois de plus l'appel spécial lancé du haut de cette tribune l'année dernière afin que l'Organisation prenne en considération cette situation.

L'Afrique a grandement besoin de la solidarité internationale, non seulement pour le règlement des conflits et crises qui la traversent, mais aussi pour son développement. Dans l'un ou l'autre cas, les résultats sont décevants. Les objectifs du Millénaire pour le développement, l'aide publique au développement, l'allègement de la dette, bref tous les engagements pris pour parvenir à ces objectifs n'ont pas été respectés ou n'ont été remplis qu'à moitié dans le meilleur des cas. Nous rappelons à l'Assemblée que la pauvreté, le chômage et parfois le désespoir sont les maux qui poussent les jeunes Africains vers les extrémismes et l'aventure vers des cieux plus prospères. Seule une aide massive – et non plus comptée – à l'Afrique sera à même de fixer cette jeunesse et de lui redonner confiance en son continent. Mais cela n'exempte pas les États africains d'assumer leur responsabilité première de créer les conditions propices au progrès et au bien-être.

Pour sa part, mon pays, le Tchad, sous l'autorité du Président Idriss Deby Itno, poursuit les réformes politiques et économiques nécessaires à son développement et à sa stabilité. Nous venons d'organiser – et c'est une première dans notre histoire politique – les élections municipales, après les élections présidentielles et législatives de 2011. Par ailleurs, nous examinons les moyens d'instaurer un nouveau mécanisme de dialogue politique avec l'opposition démocratique, à l'instar de celui que nous avons et qui nous a permis d'organiser les dernières élections dans le calme et la sérénité.

C'est pour cette raison que nous nous attelons patiemment à consolider l'état de droit et à renforcer au sein de la société tchadienne les valeurs de tolérance et de démocratie. C'est un processus long et ardu dans un pays qui a vécu trois décennies de violence et d'instabilité politique. Avec la stabilité retrouvée et les progrès socioéconomiques réalisés, le Tchad souhaite apporter sa modeste contribution à la construction d'un monde de justice et de paix. C'est pour cette raison que mon pays est candidat pour la première fois à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité lors des élections d'octobre 2013.

Les efforts faits par mon pays sont cependant compromis par des événements inattendus, notamment la crise libyenne, qui nous a imposé le renforcement de la sécurité aux frontières avec ce pays, s'ajoutant aux efforts de sécurisation des frontières avec le Soudan, la République centrafricaine et la région du lac Tchad frontalière du Nigéria et du Niger; l'arrivée de près de 100 000 Tchadiens fuyant la guerre en Libye et dont la plupart sont des jeunes pour lesquels nous souhaiterions une aide à la réinsertion; les inondations dont le pays est victime en ce moment même du fait d'une pluviométrie exceptionnelle. L'appel lancé par le Gouvernement en faveur des victimes de cette catastrophe n'a pas encore reçu les réponses attendues.

Malgré toutes ces contraintes et les sacrifices consentis par le Tchad, nous n'avons pu bénéficier de l'allègement de la dette que procure l'atteinte du point d'achèvement. Aussi, appelons-nous nos partenaires bilatéraux et multilatéraux à prendre en compte cette spécificité tchadienne et à nous accompagner sur le chemin du progrès.

Le thème de notre débat de cette année vient nous rappeler que toutes les formules utilisées pour régler le conflit israélo-palestinien ont échoué. Celui-ci, à force de perdurer, subit le phénomène de la banalisation, alors qu'il est en partie à l'origine des pires violences que le monde a connues ces dernières années. La communauté des nations ne peut indéfiniment faire la politique de l'autruche et laisser s'éterniser une crise aussi vieille que l'Organisation des Nations Unies et qui est une menace constante pour la paix et l'équilibre régional et mondial. Là aussi, les lignes doivent bouger et des initiatives fortes doivent être prises pour mettre un terme à ce conflit qui n'a que trop duré.

La réalité internationale du moment doit également renforcer notre détermination à faire aboutir la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies, dont la principale

nouveauté sera son élargissement, avec l'admission de l'Afrique comme membre permanent avec droit de veto. Le monde a changé en profondeur. Nous devons dès lors adapter la gouvernance mondiale à cette évolution.

Avant de terminer mon propos, Monsieur le Président, la délégation tchadienne voudrait par ma voix vous exprimer son admiration pour votre conduite des travaux et rendre hommage au Secrétaire général de notre organisation pour son investissement personnel dans la recherche de la paix dans le monde. Nous souhaitons ardemment que ses efforts soient couronnés de succès et conduisent l'humanité vers plus de justice et de sérénité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hamady Ould Hamady, Ministre des affaires étrangères et de la coopération des République islamique de Mauritanie.

M. Ould Hamady (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Je suis heureux tout d'abord d'exprimer nos chaleureuses félicitations à M. Vuk Jeremić à l'occasion de son élection de à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains du bien-fondé de ses efforts et des initiatives qu'il prendra pour consolider les acquis réalisés et préserver la paix et le sécurité internationales, afin de promouvoir un ordre international garantissant à l'Humanité tout entière la paix, la prospérité et le progrès. Je suis intimement persuadé que la compétence, la maturité politique et l'esprit de responsabilité dont il a fait preuve, lorsqu'il était par deux fois Ministre des affaires étrangères République de Serbie, l'y habilitent pleinement.

Je voudrais également souligner les efforts appréciables déployés par son prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser, singulièrement sa détermination à favoriser le dialogue, comme outil efficace de concertation, pour formuler les meilleures solutions aux questions internationales.

Nos félicitations et nos remerciements vont également à S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son action persévérante aussi bien en faveur de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, que pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la mobilisation de la communauté internationale face aux changements climatiques, qui représentent désormais un enjeu majeur pour l'avenir de l'humanité.

La soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se tient à un moment où de

nombreuses régions du monde sont confrontées à des situations politiques et économiques particulièrement difficiles. Conscient de l'importance du rôle du citoyen dans la conduite des destinées de son pays, la République islamique de Mauritanie est parvenue à organiser une transition pacifique et sans heurt des régimes totalitaires, répressifs et de la gabegie, vers un mode de gouvernance démocratique, basé sur des institutions constitutionnelles crédibles, instaurant ainsi un état de droit dont nous enregistrons avec satisfaction le choix comme thème de notre présente session, tout en appréciant les résultats du dialogue de haut niveau initié sur cette importante thématique.

Dans cette optique, mon pays a promulgué une série de lois consacrant les libertés politiques, individuelles et collectives, et garantissant à tout le peuple mauritanien le plein exercice de ces droits fondamentaux, sous l'empire de la primauté du droit et de l'indépendance de la justice.

Dans ce contexte, la République islamique de Mauritanie a tenu à s'acquitter de la totalité de ses obligations et à réaliser l'intégralité des engagements souscrits au titre de l'accord tripartite intervenu avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés d'une part, et le Gouvernement de l'État hôte, la République sœur du Sénégal, d'autre part, relatif à l'agencement du retour organisé des Mauritaniens éloignés au Sénégal à la fin des années 80 du siècle passé. L'opération s'est achevée en parfait accord avec toutes les parties concernées, avec le retour organisé de 106 contingents composés de 24 536 réfugiés du 29 janvier 2008 au 25 mars 2012.

Une cérémonie officielle, que S. E. le Président de la République, M. Mohamed Ould Abdel Aziz, a tenu personnellement à présider le 25 mars 2012 dans la ville de Rosso, capitale de la wilaya du Trarza, a été l'occasion pour le Haut-Commissaire aux Réfugiés, S. E. M. Antonio Guterres, de proclamer solennellement le dossier des réfugiés mauritaniens au Sénégal, entièrement et définitivement clôturé. Dans la même logique, le Gouvernement a procédé à l'apurement total du dossier dit du « passif humanitaire » à travers l'indemnisation des ayant droits des victimes et la régularisation de la situation des membres des forces armées et de sécurité et des fonctionnaires et agents contractuels de l'État, qui ont tous été ainsi rétablis dans leurs droits.

Mon pays a également connu un dialogue politique, ouvert et transparent, entre les partis de la

majorité présidentielle et certains partis de l'opposition démocratique, ayant abouti à un accord entre les parties concernées à la fin de l'année écoulée, comportant la création d'une Commission électorale nationale indépendante, jouissant d'une complète autonomie et qui supervisera entièrement les élections dès les toutes premières échéances législatives et municipales. En outre, il y a eu d'importantes réformes constitutionnelles, comme le réclamait l'opposition démocratique.

Mon pays s'est également attelé au renforcement de la bonne gouvernance, à travers l'enracinement de la transparence dans la gestion des fonds publics et l'amélioration des conditions du système judiciaire, notamment par la revalorisation des conditions des magistrats et la consécration de leur indépendance. L'économie enregistre une croissance soutenue, grâce à l'exécution de programmes ambitieux, visant l'amélioration des conditions de vie de la population et, en premier lieu, les catégories les plus démunies.

Depuis l'accession à la magistrature suprême de S. E. M. Mohamed Ould Abdel Aziz, mon pays entreprend de redynamiser sa présence dans les organisations régionales et internationales, et au premier chef, au sein de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes spécialisées, notre adhésion à ses nobles idéaux et notre respect de ses résolutions étant un choix stratégique et un axe directeur de notre politique étrangère.

Aussi, nous plaît-il de réitérer notre appui aux efforts déployés en vue de reformer le système des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, en renouvelant à cette fin notre souhait ardent de voir le continent africain bénéficier d'un siège permanent audit Conseil, étant l'unique continent ne jouissant pas d'une représentation permanente dans cet organisme en charge de la paix et de la sécurité dans le monde, en dépit du fait que deux tiers des opérations de maintien de la paix se déroulent sur le sol africain. Il nous paraît, en outre, légitime d'attribuer un siège permanent au Groupe des États arabes, en raison de son poids démographique par rapport à la population du globe et surtout de son potentiel économique considérable, singulièrement dans le domaine de l'énergie.

Mon pays apporte, dans tous les cas, son appui agissant au processus de négociations intergouvernementales qui se déroule depuis plusieurs années et adhère entièrement à sa poursuite jusqu'à la formulation d'une solution réalisant le consensus des États Membres sur la réforme du système des Nations

Unies d'une façon générale, de sa méthodologie et des mécanismes de fonctionnement de ses organes décisionnels, avec, en premier lieu, la composition du Conseil de Sécurité, la délimitation de ses attributions et la codification de ses relations fonctionnelles avec l'Assemblée générale, de façon à assurer l'efficacité de l'Organisation et de lui permettre d'exprimer fidèlement la volonté de la communauté internationale.

Nous avons noté avec une grande satisfaction les efforts persévérants déployés durant la soixante-sixième session, qu'il s'agisse des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui contribueront sans nul doute – en cas d'application bien évidemment – à limiter les risques majeurs auxquels notre planète est confrontée, notamment les phénomènes du réchauffement de la planète et du changement climatique, qui constituent désormais la préoccupation et le danger patent menaçant l'humanité.

Nous nous félicitons des résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui a abouti à l'acceptation par consensus du programme d'action portant interdiction du commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

En dépit des efforts déployés et des résultats obtenus durant la soixante-sixième session de l'Assemblée générale et les sessions précédentes, depuis le Sommet du Millénaire, la fixation de ces objectifs et l'adoption d'un programme pour les atteindre, la majorité des pays en développement, notamment les moins développés, demeure loin d'atteindre ces objectifs en raison d'un certain nombre de facteurs, dont par exemple les taux endémiques du chômage, notamment parmi les jeunes; le niveau de prévalence de l'extrême pauvreté parmi les catégories les plus démunies; le ralentissement de la croissance et le marasme de l'économie internationale; la réduction des flux d'investissements directs étrangers, en l'occurrence sur le continent africain; la hausse des prix des denrées de première nécessité sur le marché international, en raison de son impact direct sur le pouvoir d'achat dans un grand nombre de pays pauvres, où de larges segments de la population vivent avec un revenu de moins d'un dollar par jour; la baisse du niveau des transferts financiers nets vers les pays en développement; la chute sensible des revenus du tourisme; la hausse du taux des décès à la naissance; le fardeau pesant de la dette, qui grève lourdement les

économies des pays en développement, notamment les moins développés et affecte directement les ressources financières par ailleurs modestes de ces pays, faisant ainsi obstacle à la satisfaction de leurs énormes besoins en infrastructures et services publics.

À la lumière de ces données effrayantes, nous interpellons les pays riches et les organismes donateurs pour qu'ils honorent leur engagement d'apporter des contributions, tant soit peu significatives, au financement du développement, en priorité pour les pays les moins développés, afin de parvenir à des niveaux acceptables d'accès aux services public et de garantir la paix civile, la sécurité, la stabilité et la cohésion du tissu social de ces pays, et ainsi de préserver la paix dans le monde.

À l'initiative et sous l'impulsion du Président Mohamed Ould Abdel Aziz, notre gouvernement s'attèle à offrir à ses citoyens des conditions de vie décentes et à les assister promptement dans les situations de crise. C'est ainsi qu'au début de l'année, un plan d'intervention d'urgence « le Plan Emel 2012 », auquel 170 millions de dollars ont été alloués sur les ressources du budget de l'État, a été lancé pour faire face à la baisse de la production agricole et à la raréfaction des pâturages, découlant du déficit pluviométrique de l'année écoulée, sachant que notre pays s'appuie, dans une large mesure, sur l'agriculture et l'élevage. Cet ambitieux programme vise à fournir les denrées alimentaires, les aliments pour le bétail et l'eau potable, pour la population et pour l'abreuvement du bétail, à des prix abordables, dans le souci d'alléger l'impact de cette crise sur les populations, singulièrement les segments les plus démunis. Ce plan a été, de l'avis unanime des observateurs, un franc succès sur tous les plans, car il n'y a eu ni famine, ni épidémie, ni sous-alimentation marquée parmi les enfants et les femmes enceintes ou allaitantes, ni même endémies parmi le bétail dont les pertes sont restées dans les limites raisonnables.

Notre gouvernement travaille également avec acharnement en vue de généraliser la scolarisation et d'améliorer quantitativement et qualitativement le niveau de l'enseignement et d'élargir la couverture sanitaire sur toute l'étendue du territoire national. À cet effet, nous avons construit un hôpital moderne de cancérologie parmi les mieux équipés de la région, ainsi qu'un hôpital de cardiologie, en plus d'un centre de traitement du diabète, sans compter l'installation de 50 centres de dialyse, tout cela dans un délai record d'à peine plus de trois ans, depuis l'accession du Président

Mohamed Ould Abdel Aziz au pouvoir à l'issue des élections du 18 juillet 2009.

Notre sous-région, le Sahel, est devenue depuis plusieurs années le sanctuaire des réseaux du crime organisé de tout type, allant du trafic de drogue, des armes et des munitions à la traite des êtres humains, en passant par l'immigration illégale, les prises d'otages et surtout le terrorisme. La conjugaison de ces phénomènes a abouti à la situation extrêmement grave que traverse actuellement notre frère et voisin, le Mali, en particulier ses régions du nord occupées par des bandes armées terroristes et qui représente une menace avérée pour la sécurité de toute la sous-région.

Il va de soi, dans ces conditions, que nous suivons avec une grande préoccupation l'évolution de cette situation. Réaffirmant notre profond attachement à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali, nous avons bon espoir que la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, assumera pleinement ses responsabilités et saura prendre les décisions pertinentes, en concertation naturellement avec le Gouvernement malien et les pays voisins, en vue de favoriser sans retard une solution de nature à garantir le rétablissement de l'autorité de l'État malien sur tout son territoire, le retour à la paix civile entre tous les Maliens et l'éradication, pure et simple, totale et définitive, du terrorisme et du crime organisé dans le nord du Mali et dans l'ensemble du Sahel.

La République islamique de Mauritanie a pris des positions de principe fermes à l'égard de cette douloureuse crise. Elle a très tôt condamné le coup d'État militaire qui a renversé le Président élu et interrompu le processus électoral. Elle s'est empressée de rejeter les revendications séparatistes et de condamner sans équivoque l'occupation du nord du Mali par les groupes armés terroristes. Elle n'a jamais cessé de réaffirmer son attachement à l'unité du Mali, à son intégrité territoriale et à la cohésion de son tissu social.

Mon pays a très tôt pris toutes les mesures appropriées pour l'accueil des réfugiés maliens, dont le nombre dépasse aujourd'hui les 110 000 dans un camp devenu, en termes de population, la seconde ville de Mauritanie après Nouakchott, la capitale. Malgré les contraintes sévères liées à la sécheresse et à la rareté des ressources, l'État mauritanien héberge ces réfugiés dans des conditions satisfaisantes, à l'entière satisfaction des organismes humanitaires internationaux, dont le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés,

avec qui nous travaillons en coopération étroite et en concertation permanente.

Mon pays est parfaitement conscient de la relation étroite entre la sécurité, le développement et la démocratie, sachant que la sécurité et la stabilité sont une condition indispensable au développement, à l'ancrage des règles démocratiques et au renforcement des institutions de l'État de droit. Mon pays a, dès lors, inscrit au premier rang de ses priorités l'adoption de l'arsenal juridique, la planification et la mise en œuvre des mesures susceptibles de garantir la sécurité et la sûreté de ses citoyens et des ressortissants étrangers résidant sur notre territoire et vivant parmi notre peuple hospitalier et accueillant. Nos forces armées et de sécurité ont affronté avec détermination et courage les bandes armées terroristes criminelles qui menaçaient notre sécurité et celle de nos hôtes, parvenant à sécuriser nos frontières, rétablir notre souveraineté sur chaque parcelle de notre territoire et contrôler ses points d'accès.

La République islamique de Mauritanie suit avec la plus grande préoccupation la situation en République arabe syrienne, un pays frère, et invite toutes les parties concernées à mettre un terme à l'escalade de la violence et à recourir au dialogue, en vue de trouver une solution pacifique, pour éviter au peuple syrien frère davantage de souffrances et de désolation autant que pour préserver l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous espérons que la mission du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, sera couronnée de succès. Nous avons également bon espoir qu'une solution sera trouvée le plus rapidement possible pour mettre un terme à l'effusion de sang, aux pertes en vies humaines et à la destruction des infrastructures et de l'économie syriennes.

Nous avons accueilli avec enthousiasme les transformations démocratiques qui se sont déroulées en Tunisie, au Yémen, en Égypte et en Libye, et espérons qu'elles contribueront à la consolidation de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à l'avènement d'un avenir radieux pour ces peuples frères.

Nous nous félicitons également des accords intervenus récemment entre les Républiques du Soudan et du Soudan du Sud et espérons qu'ils aboutiront à un règlement pacifique de toutes les questions en suspens entre les deux États. Mon pays est également pleinement satisfait des élections législatives et présidentielles tenues récemment en Somalie. Nous espérons qu'elles renforceront la paix et la sécurité dans ce pays frère,

meurtri durant deux décennies par l'effondrement du pouvoir central, la destruction des infrastructures et l'exode des populations, par suite des conflits meurtriers entre les chefs de guerre et de l'activité des bandes armées terroristes semant la terreur parmi les populations civiles et tuant des innocents.

Mon pays suit avec intérêt la question du Sahara occidental et renouvelle son appui aux démarches du Secrétaire général et de son Envoyé spécial, M. Christopher Ross, en vue de parvenir à une solution définitive, globale et juste, bénéficiant du consentement des deux parties, qui ne manquerait pas de garantir la paix et la sécurité dans la région et de faciliter la construction d'un Maghreb prospère et développé, auquel aspirent légitimement nos populations.

Le conflit arabo-israélien est une source d'hostilité et constitue une menace à la paix et à la sécurité dans une région extrêmement sensible et vitale du monde, bien que le cadre juridique et les conditions générales pour son règlement aient été définis et réitérés, au fil des ans, dans une série de résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, confirmées par l'Initiative de paix arabe qui se base sur le principe de l'échange de territoires contre la paix en vue de régler ce conflit de longue date. Dans le même temps, nous soulignons qu'il est important que la communauté internationale accède à la requête présentée par S. E. M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, à l'ouverture de la précédente session de l'Assemblée générale, en vue d'une reconnaissance par la communauté internationale de l'État de Palestine à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967.

C'est la seule voie pour mettre fin à la souffrance de ce peuple, aussi vieille que l'Organisation. C'est aussi le moyen pour la communauté internationale d'assumer ses responsabilités historiques envers la Palestine spoliée, dans un souci de justice, de crédibilité et d'équité entre les deux parties au conflit et dans le respect des résolutions pertinentes empreintes de légitimité internationale. Nous renouvelons également notre condamnation du blocus permanent imposé à la bande de Gaza, et des crimes commis par la machine de guerre israélienne contre la population civile palestinienne et la destruction massive de ses infrastructures.

Il n'est plus acceptable que toutes les voies demeurent obstinément fermées devant le peuple palestinien désarmé, pour le confiner dans des négociations fictives constituant elles-mêmes un obstacle infranchissable à la réalisation du plus simple de

ses droits, à savoir l'établissement de son État national indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Al Qods Al Charif comme capitale.

Promouvoir la culture de la paix et les valeurs de tolérance entre les peuples et les civilisations, respecter le droit et instaurer l'équité entre les peuples sont, selon nous, le meilleur moyen de garantir la paix et la sécurité dans notre monde. De même, le fait que des questions restent en suspens depuis longtemps sans aucune perspective de solution, l'écart qui se creuse entre pauvres et riches, le déséquilibre de la structure économique mondiale et l'absence de toute démarche visant à promouvoir la justice, l'égalité et l'équité ont largement contribué à la multiplication des foyers de tension et à l'expansion du phénomène de l'extrémisme et du terrorisme.

La République islamique de Mauritanie rejette catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes. Nous sommes fermement attachés à nos valeurs islamiques bienveillantes qui réprouvent la violence, l'extrémisme et la démesure et appellent à la tolérance et à la fraternité. Nous considérons que la communauté internationale est tenue d'examiner rapidement et avec sérieux les raisons à l'origine de l'extrémisme et d'envisager des moyens d'y faire face en éliminant ses causes profondes et en asséchant ses sources.

Les engagements pris par la communauté internationale lors de la création de cette vénérable Organisation ne seront honorés que si tous les États et les peuples du monde tirent parti des possibilités offertes et que les efforts de développement des pays en développement sont appuyés afin de créer les conditions propices à une vie digne, sous la protection de la liberté et de l'égalité. Nous estimons que c'est uniquement de cette manière que nous pourrions atteindre les nobles buts pour lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ali Ahmed Karti, Ministre des affaires étrangères de la République du Soudan.

M. Karti (Soudan) (*parle en arabe*) : C'est avec plaisir que j'adresse tout d'abord mes sincères félicitations à M. Vuk Jeremić pour son élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

Je suis persuadé que grâce à son expérience, nos travaux seront couronnés de succès. Je voudrais féliciter

son prédécesseur, l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser, et exprimer ma gratitude au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour ses efforts en vue de renforcer le rôle de l'ONU. J'espère que les délibérations de la présente session seront fructueuses, ce qui contribuerait à la réalisation des espoirs et aspirations des peuples du monde à vivre dans la sécurité, la paix et la stabilité, sur la base des valeurs et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Il nous plaît de constater que le thème principal de la présente session de l'Assemblée générale porte sur le règlement pacifique des différends. Il s'agit d'un principe fondamental, étant donné que la Charte des Nations Unies insiste sur la nécessité de maintenir la paix et la sécurité internationales par des moyens pacifiques ou des mesures collectives efficaces pour écarter les menaces à la paix et à la sécurité internationales, conformément à la Charte et au droit international.

Le règlement pacifique des différends exige des efforts collectifs de la communauté internationale afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Nous estimons que l'absence d'un développement durable et équilibré est l'une des principales raisons pour lesquelles une petite minorité de gens a pu s'approprier la majeure partie des richesses du monde alors que la grande majorité de l'humanité vit dans la misère, sans accès aux services de base. Par conséquent, il faut intensifier les efforts en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

La diffusion d'une culture de paix, de tolérance et de respect d'autrui, ainsi que la prévention de toute forme de violence ou d'incitation à des conflits culturels, religieux, confessionnels ou ethniques doivent figurer parmi les priorités et préoccupations fondamentales des Nations Unies. L'Organisation doit veiller à ce qu'aucune parole désobligeante ne soit proférée à l'encontre des prophètes sous prétexte de la liberté d'expression. La vidéo récente qui a diffamé le prophète Mahomet et les réactions qu'elle a suscitées sont probablement la meilleure preuve de la gravité de ce problème et de ses effets sur la paix et la sécurité internationales.

Mon pays a souffert d'un long conflit – pendant plus de six décennies – qui a empêché l'instauration de la paix, du développement et de la stabilité, et a eu de graves conséquences négatives dans la région. Sur la base de la conviction de mon gouvernement de la nécessité de mettre un terme à ce conflit en s'appuyant sur les instruments des Nations Unies pour le règlement pacifique des différends, des négociations difficiles et

déliçates ont été lancées et ont mis plus d'une décennie avant d'aboutir à la signature de l'Accord de paix global, sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). De nombreux partenaires régionaux et internationaux ont contribué à la conclusion de cet accord. Le Gouvernement soudanais s'est engagé à mettre en œuvre l'Accord dans les délais prescrits, ce qui a conduit au référendum bien connu par lequel le peuple du Soudan du Sud a décidé de faire sécession.

Le Gouvernement soudanais a immédiatement reconnu le Gouvernement du Soudan du Sud et s'est pleinement engagé à aider ce jeune État, comme l'a déclaré personnellement le Président de notre pays – M. Omar Hassan Al-Bashir – à l'occasion de la création de ce nouvel État dans le sud. En dépit de toute l'aide fournie par mon pays pour faciliter la naissance de la République du Soudan du Sud, de nombreux obstacles se sont dressés sur la voie de la normalisation des relations entre nos deux pays voisins. Les retards dans la rédaction d'accords importants prévus par l'Accord global de paix après le référendum ont provoqué de nombreuses tensions, qui ont conduit à l'adoption d'une feuille de route par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en avril 2012 et de la résolution 2046 (2012) par le Conseil de sécurité, qui souligne l'importance de la teneur de la décision de l'Union africaine.

Nous avons entamé un nouveau cycle de négociations sérieuses sous l'égide du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par le président Thabo Mbeki, qui a abouti à la signature, le 27 septembre à Addis-Abeba, de plusieurs accords très importants sur l'économie, la sécurité et la citoyenneté dans les deux États et d'un accord-cadre de coopération entre les deux pays dans tous les domaines. Rien de cela n'aurait été possible sans la ferme détermination, la sagesse et la patience de mon président, Omar Al-Bashir, qui a insisté sur la nécessité de régler les différends par des moyens pacifiques, à commencer par la signature de l'Accord de paix global, de l'Accord d'Abuja sur le Darfour, de l'accord sur la partie orientale du Darfour et du Document sur le Darfour. Cela a prouvé au monde que les dirigeants soudanais agissent sur la base de principes fermes qui privilégient la sécurité et la stabilité et visent la paix et le développement. Nous voulons que tout le monde sache que les tentatives visant à ternir l'image du Soudan et à accuser ses dirigeants n'ont pour seul but que de nous calomnier et sont dénuées de tout fondement.

Nous, les Soudanais, sommes déterminés à nous attaquer aux causes profondes de la guerre et du conflit, malgré les fortes pressions économiques et politiques exercées contre mon pays et les sanctions injustes imposées par les États-Unis d'Amérique. Le Soudan a besoin d'aide pour sortir de cette phase très délicate et connaître des lendemains meilleurs. Pour y parvenir, nous estimons qu'il convient de lever les sanctions, d'annuler notre dette et d'appuyer notre économie.

Le Soudan a réitéré à maintes reprises son attachement à une politique de bon voisinage et est déterminé à renforcer ses relations fraternelles avec le Soudan du Sud. Les progrès considérables accomplis ont permis de mettre fin à la plus longue guerre sur le continent africain. Avec la même détermination, nous nous sommes attaqués aux quelques questions en suspens. Pour garantir la poursuite d'une coopération sincère avec la République du Soudan du Sud, le jeudi 27 septembre 2012, dans la capitale éthiopienne, les deux Gouvernements ont signé un accord sur la sécurité, l'économie, les frontières, le pétrole, le commerce, les taux de change, les pensions, les dettes et d'autres questions économiques. Il s'agit d'un pas important qui montre l'engagement du Soudan en faveur d'une politique de bon voisinage et sa détermination à améliorer ses relations fraternelles avec le Soudan du Sud et à parvenir à un accord global sur toutes les questions.

Bien qu'aucun accord n'ait été conclu sur le statut final de l'Abeyi et qu'aucuns paramètres n'aient été trouvés pour le règlement de cette question, le Soudan souligne son plein appui au protocole et à l'accord relatifs à l'Abeyi de juin 2011, ainsi qu'à la loi sur le référendum sur Abeyi signée par les deux parties représentées au Parlement soudanais en 2010.

Nous devons insister ici sur le rôle important joué par les deux parties, avec la médiation de feu le Premier Ministre éthiopien, M. Meles Zenawi, et son successeur, M. Hailemariam Desalegn, dans le cadre de leur présidence de l'IGAD, ainsi que par d'autres partenaires internationaux. Sans ces efforts, aucun accord n'aurait pu être trouvé ou signé avec le Soudan du Sud. Nous tenons donc à mettre l'accent sur l'importance de la médiation et de négociations sérieuses pour ce qui est de régler les différends par des moyens pacifiques.

Je voudrais également souligner le rôle de la communauté internationale qui doit assumer sa responsabilité d'épauler les deux parties et honorer toutes les promesses faites à la suite de la signature de l'Accord de paix global en fournissant une aide financière

et matérielle au développement et à la croissance du Soudan et du Soudan du Sud.

Au cours de son allocution, le Vice-Président du Soudan du Sud a déclaré que son pays revendiquait Heglig et se sentait solidaire de ceux qui utilisent des armes contre nous dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu (voir A/67/PV.13). Cela est regrettable et va à l'encontre de l'esprit de l'accord d'Addis-Abeba, en plus de nous ramener à la case départ pour ce qui est des questions litigieuses. Comme je l'ai déjà dit, j'espère sincèrement que ces propos du Vice-Président étaient censés être formulés devant l'Assemblée générale avant que la conclusion de l'accord d'Addis-Abeba n'intervienne.

Le Gouvernement soudanais appelle la communauté internationale à faire pression sur les rebelles pour qu'ils mettent fin aux attaques perpétrées dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Je tiens en outre à dire que le Gouvernement soudanais continuera d'assumer ses responsabilités pour ce qui est de protéger les civils et de mener à leur terme les projets de développement. L'État du Nil Bleu accueille actuellement le plus grand projet de développement du Soudan, à savoir la construction d'un barrage, ainsi que de nombreux autres projets de développement.

Le Gouvernement applique une politique agricole qui a pour objectif d'étendre les projets agricoles dans le Kordofan méridional et d'y améliorer la qualité de l'eau ainsi que les services éducatifs et sanitaires. Par ailleurs, convaincus qu'il est de la responsabilité fondamentale du Gouvernement de protéger ses citoyens, nous réaffirmons notre attachement à l'initiative tripartite entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la Ligue des États arabes pour fournir une aide humanitaire aux civils dans les régions contrôlées par les rebelles dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu.

Malgré les efforts déployés par le Soudan pour lutter contre les effets négatifs qui ont suivi la sécession du Sud, le fardeau de la dette extérieure pèse très lourdement sur l'économie soudanaise. Je souhaite saisir cette occasion pour rappeler les promesses faites par la communauté internationale, au lendemain de la signature de l'Accord de paix global, d'annuler les dettes soudanaises. Ces promesses n'ont pas été tenues. Je suis sûr que l'Assemblée est au courant que la question des dettes figurait parmi les questions fondamentales débattues avec le Gouvernement sud-soudanais. Sur la base de l'option zéro pour la répartition de la dette,

nous sommes déterminés à travailler avec nos frères du Gouvernement sud-soudanais pour prendre les mesures convenues avec la communauté internationale et nos créanciers afin que nous puissions tous jouir des fruits de la paix et garantir la viabilité de nos deux États.

Dans le même temps, nous insistons sur la nécessité de lever les sanctions coercitives unilatérales imposées au Soudan, qui vont à l'encontre des résolutions de l'Assemblée générale ainsi que des normes et règles internationales. À ce stade, nous ne pouvons manquer de mentionner les progrès réalisés en matière de développement durable en Afrique, bien que ces avancées n'aient pas atteint le niveau ambitieux des cibles fixées dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Si nous voulons respecter ces engagements et renforcer nos capacités nationales, la coopération internationale est donc nécessaire, sous la forme d'une annulation totale de la dette, conformément à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Mon pays est aussi le théâtre d'une autre avancée importante – la signature du Document de Doha pour la paix au Darfour, à l'issue des négociations de paix qui ont eu lieu sous les auspices de l'État du Qatar. Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage au Qatar et à S. A. le cheik Hamad bin Khalifa Al-Thani pour tous les efforts qu'ils ont déployés en faveur de la paix et de la stabilité au Darfour. Le Document de Doha a été largement accepté et soutenu par la population du Darfour, les États de la région et la communauté internationale. Avec cet instrument, nous ouvrons un nouveau chapitre au Darfour – celui de la stabilité, du développement, de la paix et du retour des personnes déplacées – après avoir clos celui du conflit.

Nous demandons à la communauté internationale de préserver et garantir la paix en luttant contre les groupes armés rebelles qui ont refusé de se joindre au processus de paix. Nous demandons également au Conseil de sécurité de faire pression sur ces mouvements afin de les obliger à souscrire au Document de Doha. Je voudrais également appeler la communauté internationale à participer activement à la conférence des donateurs pour la reconstruction du Darfour qui aura lieu au mois de décembre à Doha.

Le Gouvernement soudanais continuera de mettre en œuvre sa stratégie en cinq points pour le développement du Darfour. Nous donnerons la priorité absolue au retour des personnes déplacées et des réfugiés, en coordination avec l'organisme régional mis en place conformément à l'accord de Doha. Les parties ont commencé à s'acquitter

de leurs obligations au titre de l'accord de paix de Doha, et désormais les cinq provinces du Darfour connaissent la sécurité, la stabilité et un retour à la normale.

En réaction, le Conseil de sécurité a décidé de réduire le nombre des contingents militaires de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, puisque, comme prévu, la situation s'est globalement améliorée, tant sur le plan de la sécurité qu'au niveau humanitaire. Cette amélioration couronne les nombreux efforts déployés par le Gouvernement soudanais, ouvre la voie au lancement de projets de développement au Darfour et facilite le retour des déplacés et des réfugiés dans leurs maisons et leurs villages où ils peuvent se réinstaller et participer de nouveau à l'activité de production et au développement.

La présente session se tient à un moment où le monde est le théâtre de nombreux changements et de bouleversements divers et liés entre eux, qui requièrent coopération et coordination de la part des membres de la communauté internationale pour le bien de l'humanité. Nous devons veiller à ce que la réforme de l'ONU et de ses organes principaux et subsidiaires se voie donner l'importance qu'elle mérite. Il est désormais nécessaire d'accélérer la réforme de l'Organisation pour qu'elle puisse assumer son rôle de manière juste, transparente et efficace et relever les défis auxquels le monde est confronté. De fait, il n'y aura pas de réforme véritable tant que l'Assemblée générale ne pourra pas s'acquitter pleinement de son rôle d'une manière équilibrée et transparente.

La réforme du Conseil de sécurité est un élément fondamental de la réforme de l'ONU. Le Conseil de sécurité n'est plus en phase avec les réalités du monde actuel. Tant que la composition du Conseil ne sera pas élargie, que ses méthodes de travail et ses procédures ne seront pas réformées, et que ses décisions ne seront pas prises de manière plus démocratique et transparente, la réforme ne sera pas complète, mais simplement partielle ou transitoire. Nous lançons aujourd'hui un appel pour un système international plus équilibré, multilatéral et juste. Ce dont nous avons besoin c'est d'un système apte à lutter contre les problèmes auxquels nous sommes confrontés, un système où le respect du droit international prévaut, au sein duquel les règles de base sont les buts et principes des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté des États, de la non-intervention dans leurs affaires intérieures pour quelque raison de façade que ce soit et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force.

Le Soudan est vivement préoccupé par certains concepts et objectifs nouveaux qui n'ont pas fait l'objet d'un accord international, des concepts controversés comme par exemple l'intervention humanitaire, les guerres préventives, la responsabilité de protéger, les sanctions politiques et économiques et les nouveaux mécanismes visant à faire pression sur les États, ainsi que la politisation de la justice internationale. À ce propos, le Soudan refuse et rejette la démarche mise en place par la soi-disant Cour pénale internationale. Cet organe a outrepassé les limites posées lors de sa création à la Conférence de Rome. Malheureusement, il est maintenant un outil politique qui incrimine des États entiers tout en ignorant complètement les crimes odieux commis par certains autres au nom de l'humanité et de la lutte contre le terrorisme. Le rejet par la Cour de la requête de l'Autorité palestinienne est un exemple manifeste d'injustice perpétrée au nom de la loi et une claire illustration de politisation de la justice.

Le phénomène des changements climatiques corrobore ce que nous avons déjà dit. Les problèmes qui y sont associés se sont aggravés et les États ne peuvent y faire face seuls. C'est le cas également pour un grand nombre d'autres problèmes tels que l'énergie, la sécurité alimentaire, l'immigration et le terrorisme. Nous sommes donc convaincus de la nécessité de renforcer la coopération internationale pour lutter contre les changements climatiques, sur la base de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto.

Nous remercions le Brésil d'avoir accueilli la Conférence sur le développement durable en juillet et du rôle efficace qu'il a joué pour permettre aux parties de parvenir à un accord sur le document final de la Conférence (résolution 66/288, annexe). Ce document reflète les préoccupations fondamentales des États Membres, souligne qu'il importe de renforcer la coopération internationale en faveur du développement durable sur la base d'une économie verte et consolide le cadre institutionnel pour le développement durable. Nous espérons que l'application du concept d'économie verte tiendra compte des différences entre pays développés et pays en développement afin que chacun puisse mettre en place ses propres politiques écologiques, mais aussi garantira le flux d'aide financière, technique et technologique vers les pays en développement sans faire de discrimination.

Ma délégation condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, qu'il soit

le fait d'individus, de groupes ou d'États. Le terrorisme est un phénomène qui n'est lié à aucune religion, aucune culture ou aucun État. Nous renouvelons également notre appel en faveur d'une définition internationale consensuelle du terrorisme, car le terrorisme est une grave menace qui pèse sur toutes nos sociétés. Nous ne devons pas confondre la notion de terrorisme avec celle de lutte légitime contre l'occupation étrangère, l'invasion ou le colonialisme. Nous rejetons également la stigmatisation des cultures, des groupes, des religions ou des ethnies que l'on associe au terrorisme. Les mesures de lutte contre le terrorisme ne doivent pas empiéter sur les libertés publiques, les droits de l'homme ou la souveraineté d'un État sur son territoire.

La présente session de l'Assemblée générale se tient alors que l'économie internationale enregistre certains indicateurs inquiétants. Je pense ici avant tout aux conséquences de la crise financière mondiale et à la flambée des prix des produits de base, notamment les denrées alimentaires de base, et à leurs retombées sur le développement durable. En dépit de cela, le Gouvernement soudanais déploie des efforts considérables pour assurer le développement socioéconomique du pays, car il est convaincu que ce développement n'est possible qu'avec la paix, la sécurité et la croissance, comme en témoigne notre détermination à mettre en œuvre les objectifs de la stratégie nationale à long terme pour la période 2007-2013 et la Stratégie pour la réduction de la pauvreté.

La question de Palestine est inscrite à l'ordre du jour de l'ONU depuis plus de 60 ans. L'Organisation a adopté d'innombrables résolutions qui ont été rejetées ou ignorées par Israël. Israël continue de défier la volonté de la communauté internationale. Le Soudan appuie pleinement la décision prise par l'Autorité palestinienne de demander son admission à l'ONU. Elle en a légalement le droit, sur la base du droit à l'autodétermination, qui est l'un des principes fondamentaux du droit international.

La situation au Moyen-Orient continue de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales, en dépit du fait que les pays arabes continuent de proclamer leur volonté de parvenir à une paix juste, globale et durable dans la région, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et de l'Initiative de paix arabe. Mais, Israël, la Puissance occupante, s'obstine quant à lui à rejeter l'option de la paix. Il poursuit son siège inhumain et injuste, en contravention du droit international. Il poursuit également ses politiques de colonisation. Il persiste à tenter de modifier la structure démographique d'Al Qods Al Charif en démolissant des

maisons, en déracinant des arbres, en procédant à un nettoyage ethnique et à des expulsions arbitraires, et en emprisonnant des milliers de Palestiniens.

Nous demandons une nouvelle fois à l'ONU, et au Conseil de sécurité en particulier, de s'acquitter de sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales et de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à l'occupation par Israël des terres arabes et palestiniennes. Depuis cette tribune, nous renouvelons notre appel à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Dans le même temps, nous soulignons également le droit des États d'obtenir la technologie nucléaire à des fins pacifiques, et nous plaidons en faveur du règlement des différends par la négociation et le dialogue, sans aucune tentative de répandre la peur et les tensions dans la région.

Toujours en ce qui concerne le Moyen-Orient, ma délégation est profondément attristée par la situation actuelle en Syrie, qu'elle trouve très regrettable. Il y a eu une escalade de la violence et un recours excessif à la force dans ce pays. Ce n'est pas ainsi que l'on peut régler les différends. Depuis cette tribune, nous appelons toutes les parties à entendre la voix de la raison, à entamer des négociations et à cesser les hostilités et l'affrontement militaire. Nous estimons que la nomination du nouveau Représentant spécial conjoint pour la région, Lakhdar Brahimi, est une bonne occasion de continuer à tenter de régler ce conflit par des moyens pacifiques, et nous espérons que toutes les parties coopéreront avec lui pour préserver la Syrie et son tissu social.

Le Soudan se félicite des événements politiques récents en Somalie, notamment le succès de l'élection présidentielle tenue dernièrement. Nous félicitons le nouveau Président, Hassan Sheikh Mohamud, et nous lui souhaitons plein succès dans son action pour promouvoir la paix et la sécurité en Somalie. À cet égard, le Soudan félicite l'Union africaine des efforts qu'elle déploie en Somalie. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer ces efforts et de se tenir aux côtés du peuple somalien frère en ce moment critique de l'histoire du pays. Nous voulons que la Somalie retrouve la place qui lui revient naturellement au sein de la communauté internationale.

En guise de conclusion, nous espérons sincèrement que, sous la direction avisée du Président Vuk Jeremić, la présente session sera fructueuse.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rimbink Pato, Ministre des affaires étrangères, du commerce et de l'immigration de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Pato (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : La Papouasie-Nouvelle-Guinée félicite M. Vuk Jeremić de sa récente élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Notre pays l'assure de tout son concours dans ce rôle. Je félicite également son prédécesseur, S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, du précieux travail qu'il a accompli durant l'année écoulée.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a fêté il y a peu, le 16 septembre, ses 37 ans d'indépendance. Avant cela, malgré divers problèmes, notre pays a mené à bien de manière juste et pacifique ses élections générales. Ces élections ont abouti à la convocation du Parlement national au titre de sa neuvième mandature et à la formation d'un nouveau Gouvernement. Nous remercions nos amis proches et nos partenaires de développement qui nous ont apporté leur concours dans le processus électoral, notamment l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, la Corée du Sud, la Chine, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Union européenne, l'ONU et le Commonwealth.

En tant que jeune nation en développement, nous sommes fiers de notre démocratie constitutionnelle en constante évolution. Alors que notre peuple a réussi à survivre sur cette nation insulaire de Papouasie-Nouvelle-Guinée pendant de nombreux siècles, notre courte histoire moderne témoigne de la volonté de notre peuple de maintenir et de consolider notre démocratie naissante en conformité avec l'état de droit. Il s'agit, dans le monde actuel, du fondement sur lequel repose une société juste et équitable et sur lequel les sociétés ont été bâties.

Les principales priorités de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en matière de développement pour les cinq prochaines années sont exposées dans notre Plan de développement à moyen terme pour 2011-2015. Notre but est de mener à bien une feuille de route nationale à long terme dans le cadre de notre Horizon 2050. Nous devons renforcer notre économie pour qu'elle soit plus résistante aux chocs des marchés mondiaux en diversifiant le commerce et l'investissement, et en faisant le point de la coopération pour le développement, tout en veillant à ce que les besoins fondamentaux de notre peuple soient satisfaits.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée s'investit de plus en plus en faveur de l'avenir, de la sécurité et de la réussite de nos enfants en offrant une éducation gratuite et de qualité depuis l'école primaire jusqu'au secondaire et en subventionnant l'enseignement de la Terminale jusqu'au supérieur. Nous croyons que cela nous aidera à atteindre l'objectif 2 du Millénaire pour le développement, à savoir rendre l'enseignement primaire universel d'ici à 2015, qui permettra, à son tour, d'améliorer notre processus d'édification de la nation.

Nous remettons également en état et développons nos principales infrastructures telles que les routes, les aéroports, les ports, les écoles et les hôpitaux, étant donné qu'il s'agit des principaux moteurs du développement durable de notre pays. Nous augmentons l'appui financier que nous apportons aux fins de la prestation des soins de santé de base et des services sociaux dans tout le pays. Cela comprend la revitalisation de nos capacités institutionnelles et humaines pour élever le pays à un niveau supérieur de développement, qui est notre priorité de développement national.

Notre gouvernement a placé au premier rang des priorités la lutte contre la corruption à tous les niveaux de la société. Ce faisant, nous avons adopté le principe de tolérance zéro. À cet égard, notre pays est en train de mettre en place la Commission indépendante de lutte contre la corruption afin d'améliorer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Corruption. Nous croyons que ces législations et ces politiques mises en œuvre par le Gouvernement amélioreront la bonne gouvernance, aboutiront sur la prestation efficace de services de base et permettront à toutes les parties concernées de pouvoir participer au développement national.

L'économie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée croît à un rythme annuel de 8 %. L'amélioration de la santé économique du pays est attestée par la stabilité politique, une gestion macroéconomique saine et la réalisation du premier projet important d'exploitation de gaz naturel liquéfié. Les recettes de ce projet vont vraisemblablement augmenter la croissance de notre économie, en doublant la base du revenu d'ici 2014. Nous avons l'intention de partager cette richesse d'une façon appropriée avec nos voisins du Pacifique. Dans ce contexte, des fonds souverains ont été constitués en vue de gérer professionnellement les recettes émanant du projet d'exploitation de gaz naturel liquéfié et d'autres industries d'extraction. Nous avons l'intention de réinvestir ces recettes pour l'avenir de notre pays.

Nous croyons que le renforcement de notre économie améliorera nos indicateurs sociaux, notamment en permettant de trouver des solutions à nos niveaux d'alphabétisation, à nos taux élevés de mortalité maternelle et infantile, à la faiblesse de nos services chargés d'assurer l'ordre public, au vieillissement de la main-d'œuvre dans le secteur public et à la détérioration des infrastructures de notre pays.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée soutient le Programme d'action du Secrétaire général pour les cinq prochaines années, qui a été lancé le 25 janvier, sur le développement durable, la construction d'un monde plus sûr, le renforcement des fonctions qui sont au cœur de la vocation de la communauté internationale, en soutenant les pays en transition et en travaillant avec et pour les femmes et les jeunes. La Papouasie-Nouvelle-Guinée continue de bénéficier d'une forte présence des Nations Unies, grâce à laquelle plusieurs programmes de développement ont été mis en œuvre. Nous accordons une grande importance à la contribution de l'ONU à cet égard.

Depuis 2006, nous sommes également un pays volontaire de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. Jusqu'à présent, cette initiative fonctionne exceptionnellement bien pour notre pays. Nous sommes aussi reconnaissants à l'ONU d'avoir donné suite à notre appel et d'avoir établi des synergies entre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2012-2015 et notre Plan de développement à moyen terme. Cependant, nous pouvons faire plus. Nous exhortons les donateurs de se conformer aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et du Programme d'action d'Accra. Dans le cadre du Forum des îles du Pacifique, nous avons adapté le Pacte de Cairns afin de mieux coordonner l'aide au développement et d'assurer le bon acheminement de l'aide.

Nous nous félicitons de la coopération agissante de l'ONU avec la région du Pacifique, et nous remercions le Secrétaire général de sa visite et de son engagement continu. Nous sommes encouragés par cela, ainsi qu'à la perspective du renforcement des contacts avec le système et le personnel des Nations Unies dans la région des îles du Pacifique.

Le défi pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée consiste à faire en sorte que l'exploitation de nos ressources naturelles soit durable et que les avantages qui en découlent se concrétisent réellement par une amélioration des moyens de subsistance de notre peuple.

Ce qui nous aidera ensuite à réaliser nos objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les 22 indicateurs et les 90 objectifs nationaux que nous nous sommes fixés. Nous reconnaissons qu'il sera difficile d'atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, mais nous tenons à indiquer que nous avons accompli des progrès mesurés accomplis sur la voie de la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim (objectif 1), et de la réduction de la mortalité infantile (objectif 4). Ainsi donc, en ce qui nous concerne, notre pays a pris pleinement le contrôle de ces objectifs pour le développement.

Avec l'appui de nos partenaires de développement, comme l'Union européenne et l'ONU, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a lancé un test du concept du village du Millénaire ce mois-ci. Nous réaffirmons notre engagement à travailler de concert avec nos partenaires internationaux, notamment l'ONU, et nous insistons sur le fait qu'il convient d'accorder la priorité aux objectifs du Millénaire pour le développement pendant que l'on débat des objectifs de développement durable à long terme.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée continue d'accélérer ses efforts afin de poursuivre le renforcement de la protection des droits de l'homme et leur promotion dans notre pays. Nous travaillons en étroite collaboration avec les organes de l'ONU et avec nos autres partenaires de développement pour atteindre ces objectifs. En juillet 2010, nous avons transmis au Conseil des droits de l'homme notre rapport sur les travaux effectués dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous avons également fait rapport au Conseil des droits de l'homme au titre du processus d'examen périodique universel. En outre, notre gouvernement examine cette année le rapport de 2012 de la Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences (A/HRC/20/16) et le rapport de 2010 du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (A/HRC/13/39).

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est très attachée à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes. Nous avons pleinement conscience que les femmes et les filles sont non seulement des partenaires nationales clefs du développement, mais également des personnes dont la dignité humaine inhérente doit être respectée et préservée. C'est là une des clefs de voûte de notre Constitution et c'est une valeur fondamentale de la

feuille de route qui guide notre développement national. La preuve du succès de cette mesure est que le nombre de filles inscrites dans l'enseignement primaire et au-delà est en augmentation, avec un taux de rétention lui aussi en hausse. Les femmes sont également de plus en plus employées, leur contribution est reconnue et elles assument des responsabilités croissantes dans les secteurs public et privé du pays. D'ailleurs, nous avons cette année atteint un cap historique, sans précédent dans notre histoire politique, lorsque, pour la première fois, trois femmes ont été élues au Parlement national. Cette tendance positive se confirme à tous les niveaux dans notre pays.

Nous reconnaissons également à quel point il est important de protéger nos femmes et nos filles de la violence et de la discrimination. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a adopté une approche proactive qui passe par l'éducation, la sensibilisation et la législation, afin de prévenir les violences sexistes. Nous avons fait des violences à l'égard des femmes et des filles un crime puni par la loi. Les partenariats avec toutes les parties prenantes, notamment avec nos partenaires de développement et avec la société civile, font partie intégrante de notre approche des questions liées à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes dans notre pays. Dans ce cadre, nous nous félicitons du financement, assuré en grande partie par le Gouvernement australien, qui a été annoncé en marge du Forum des îles du Pacifique à Rarotonga en août 2012, ainsi que de celui fourni par d'autres partenaires de développement, en particulier la Nouvelle-Zélande, l'ONU et les États-Unis d'Amérique.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui a accédé à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, est maintenant en passe de procéder à sa ratification. Notre pays collabore avec les États membres du Forum des îles du Pacifique afin d'accueillir la réunion des Ministres du Forum des îles du Pacifique responsables des personnes handicapées, les 3 et 4 octobre 2012 à Port Moresby.

Nous œuvrons également à la mise en place d'une commission nationale indépendante chargée des droits de l'homme et, parallèlement, nous avons lancé un processus visant à lever les sept réserves que nous avons formulées sur la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967. Dans ce contexte, nous avons noué un partenariat avec l'Australie pour lutter contre la traite et le trafic illicite d'êtres humains dans notre région.

Le thème choisi pour la réunion de haut niveau de la présente session, l'état de droit dans le règlement pacifique des différends, est opportun et louable. La Papouasie-Nouvelle-Guinée souscrit pleinement, comme je l'ai déjà dit, aux principes de l'état de droit.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée souscrit également pleinement au désarmement et à la non-prolifération en tant que moyens de parvenir à un monde pacifique. Nous exhortons les pays dotés de l'arme nucléaire à se dénucléariser, et nous appelons les pays qui envisagent d'acquérir l'arme nucléaire à ne pas concrétiser cette ambition. La région du Pacifique reste une zone exempte d'arme nucléaire et nous exhortons les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité de Rarotonga, qui interdit les armes nucléaires dans la région.

Nous restons préoccupés par la poursuite de la prolifération des armes légères et de petit calibre. À cet égard, nous préconisons qu'il soit mis fin dès que possible à l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations relatives à un traité mondial sur le commerce des armes.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie les efforts déployés par le forum du Groupe G7+ afin de renforcer les processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État dans les pays fragiles et sortant d'un conflit. Nous félicitons le Timor-Leste pour son leadership à cet égard. Dans le cadre de notre engagement national à promouvoir la paix et la sécurité internationales, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a commencé à contribuer

aux forces de maintien de la paix des Nations Unies et s'efforce de développer cette contribution.

Nous restons attachés à la mise en œuvre du programme de développement durable des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les changements climatiques, et en particulier les initiatives d'adaptation et d'atténuation. Nous sommes résolus à travailler en étroite collaboration avec la communauté mondiale, sous l'empire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et nous souscrivons à la déclaration finale de Rio+20, « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe).

La Papouasie-Nouvelle-Guinée prend acte du rôle charnière joué par le Global Green Growth Institute en faveur du développement durable. En tant que membre fondateur de l'Institut, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'engage à collaborer avec les autres parties prenantes pour veiller à ce que l'Institut contribue à obtenir les résultats souhaités. Dans ce cadre, nous rendons hommage au travail accompli par la République de Corée.

Pour terminer, nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général pour réformer le système des Nations Unies. En outre, nous appelons de nouveau à réformer le Conseil de sécurité, dans les catégories de membres tant permanents que non permanents, afin que cet organe reflète les réalités géopolitiques d'aujourd'hui.

La séance est levée à 14 h 30.